SENATE SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17-18

Proceedings of the Standing Senate Committee on

NATIONAL SECURITY AND DEFENCE

Chair:
The Honourable GWEN BONIFACE

Monday, March 19, 2018

Issue No. 21

First meeting:

Election of a second deputy chair

and

Subject matter of Bill C-45, An Act respecting cannabis and to amend the Controlled Drugs and Substances Act, the Criminal Code and other Acts, insofar as it relates to Canada's borders

WITNESSES:
(*See back cover*)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018

Délibérations du Comité sénatorial permanent de la

SÉCURITÉ NATIONALE ET DE LA DÉFENSE

Présidente :
L'honorable GWEN BONIFACE

Le lundi 19 mars 2018

Fascicule nº 21

Première réunion :

Élection d'un deuxième vice-président

et

Teneur du projet de loi C-45, Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois, dans la mesure où il concerne les frontières du Canada

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

53866

STANDING SENATE COMMITTEE ON
NATIONAL SECURITY AND DEFENCE

The Honourable Gwen Boniface, *Chair*

The Honourable Jean-Guy Dagenais, *Deputy Chair*

The Honourable Mobina S.B. Jaffer, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Boisvenu	McPhedran
* Day	Oh
(or Mercer)	Richards
Dean	* Smith
* Harder, P.C.	(or Martin)
(or Bellemare)	* Woo
(or Mitchell)	(or Saint-Germain)
McIntyre	

*Ex officio members

(Quorum 4)

Change in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the order of the Senate of November 7, 2017, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Dean replaced the Honourable Senator Brazeau (*March 19, 2018*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE
LA SÉCURITÉ NATIONALE ET DE LA DÉFENSE

Présidente : L'honorable Gwen Boniface

Vice-président : L'honorable Jean-Guy Dagenais

Vice-présidente : L'honorable Mobina S.B. Jaffer

et

Les honorables sénateurs :

Boisvenu	McPhedran
* Day	Oh
(ou Mercer)	Richards
Dean	* Smith
* Harder, C.P.	(ou Martin)
(ou Bellemare)	* Woo
(ou Mitchell)	(ou Saint-Germain)
McIntyre	

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modification de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et à l'ordre adopté par le Sénat le 7 novembre 2017, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Dean a remplacé l'honorable sénateur Brazeau (*le 19 mars 2018*).

Published by the Senate of Canada
Available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada
Disponible sur internet : http://www.parl.gc.ca

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Thursday, February 15, 2018:

The Honourable Senator Harder, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Bellemare:

That, notwithstanding any provisions of the Rules, usual practice or previous order, in relation to Bill C-45, An Act respecting cannabis and to amend the Controlled Drugs and Substances Act, the Criminal Code and other Acts:

1. without affecting the progress of any proceedings relating to Bill C-45:

1.1. the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs be authorized to study the subject matter of those elements contained in Parts 1, 2, 8, 9 and 14 of the bill;

1.2. the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples be authorized to study the subject matter of the bill insofar as it relates to the Indigenous peoples of Canada; and

1.3. each of the above committees submit its report to the Senate pursuant to this order no later than April 19, 2018; and

2. if Bill C-45 is read a second time, it be referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, in which case that committee be authorized to take any reports tabled under point 1 of this order into consideration during its study of the bill.

With leave of the Senate and pursuant to rule 5-10(1), the motion was modified to read as follows:

That, notwithstanding any provisions of the Rules, usual practice or previous order, in relation to Bill C-45, An Act respecting cannabis and to amend the Controlled Drugs and Substances Act, the Criminal Code and other Acts:

1. without affecting the progress of any proceedings relating to Bill C-45:

1.1. the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs be authorized to study the subject matter of those elements contained in Parts 1, 2, 8, 9 and 14 of the bill;

1.2. the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples be authorized to study the subject matter of the bill insofar as it relates to the Indigenous peoples of Canada;

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 15 février 2017 :

L'honorable sénateur Harder, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénatrice Bellemare,

Que nonobstant toute disposition du Règlement, pratique habituelle ou ordre antérieur, en ce qui concerne le projet de loi C-45, Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois :

1. sans que cela ait d'incidence sur le déroulement des délibérations portant sur le projet de loi C-45 :

1.1. le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles soit autorisé à examiner la teneur des éléments des parties 1, 2, 8, 9 et 14 du projet de loi;

1.2. le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones soit autorisé à examiner la teneur du projet de loi dans la mesure où il concerne les peuples autochtones du Canada;

1.3. ces deux comités soumettent leur rapport au Sénat au plus tard le 19 avril 2018;

2. si le projet de loi C-45 est lu une deuxième fois, il soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, auquel cas le comité sera autorisé à prendre en considération tout rapport déposé en application du point 1 du présent ordre dans le cadre de son examen du projet de loi.

Avec le consentement du Sénat et conformément à l'article 5-10(1) du Règlement, la motion est modifiée afin qu'elle se lise comme suit :

Que nonobstant toute disposition du Règlement, pratique habituelle ou ordre antérieur, en ce qui concerne le projet de loi C-45, Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois :

1. sans que cela ait d'incidence sur le déroulement des délibérations portant sur le projet de loi C-45 :

1.1. le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles soit autorisé à examiner la teneur des éléments des parties 1, 2, 8, 9 et 14 du projet de loi;

1.2. le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones soit autorisé à examiner la teneur du projet de loi dans la mesure où il concerne les peuples autochtones du Canada;

1.3. the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade be authorized to study the subject matter of the bill insofar as it relates to the Canada's international obligations;

1.4. the Standing Senate Committee on National Security and Defence be authorized to study the subject matter of the bill insofar as it related to Canada's borders; and

1.5. each of the above committees submit its report to the Senate pursuant to this order no later than May 1, 2018; and

2. if Bill C-45 is read a second time, it be referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, in which case that committee be authorized to take any reports tabled under point 1 of this order into consideration during its study of the bill.

The question being put on the motion, as modified, it was adopted.

1.3. le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international soit autorisé à examiner la teneur du projet de loi dans la mesure où il concerne les obligations internationales du Canada;

1.4. le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense soit autorisé à examiner la teneur du projet de loi dans la mesure où il concerne les frontières du Canada;

1.5. ces comités soumettent leur rapport au Sénat au plus tard le 1er mai 2018;

2. si le projet de loi C-45 est lu une deuxième fois, il soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, auquel cas le comité sera autorisé à prendre en considération tout rapport déposé en application du point 1 du présent ordre dans le cadre de son examen du projet de loi.

La motion, telle que modifiée, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Richard Denis

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, March 19, 2018
(49)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 1:03 p.m., in room 2, Victoria Building, the deputy chair, the Honourable Jean-Guy Dagenais, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Boisvenu, Boniface, Dagenais, Dean, Jaffer, McIntyre, McPhedran, Oh and Richards (9).

In attendance: Daniel McBryde and Constance Naud-Arcand, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

The deputy chair presided over the election of a second deputy chair.

The Honourable Senator McIntyre moved:

That the Honourable Senator Jaffer be second deputy chair of the committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

At 1:05 p.m., pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday February 15, 2018, the committee began its study on the subject matter of Bill C-45, An Act respecting cannabis and to amend the Controlled Drugs and Substances Act, the Criminal Code and other Acts, insofar as it relates to Canada's borders.

WITNESSES:

As an individual:

Gil Kerlikowske, former Commissioner, U.S. Customs and Border Protection (by video conference).

Brookings Institution:

John Hudak, Deputy Director, Center for Effective Public Management.

As an individual:

Len Saunders, Attorney at Law, The Immigration Law Firm.

Canada Border Services Agency:

Peter Hill, Associate Vice-President, Programs Branch.

Global Affairs Canada:

Kevin Thompson, Director General, North America Strategy Bureau.

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le lundi 19 mars 2018
(49)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 13 h 3, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Jean-Guy Dagenais (*vice-président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Boisvenu, Boniface, Dagenais, Dean, Jaffer, McIntyre, McPhedran, Oh et Richards (9).

Également présents : Daniel McBryde et Constance Naud-Arcand, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présidents : Les sténographes officiels du Sénat.

Le vice-président préside à l'élection d'un second vice-président.

L'honorable sénateur McIntyre propose :

Que l'honorable sénatrice Jaffer soit la deuxième vice-présidente du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 13 h 5, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 15 février 2018, le comité entreprend l'étude de la teneur du projet de loi C-45, Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois, dans la mesure où il concerne les frontières du Canada.

TÉMOINS :

À titre personnel :

Gil Kerlikowske, ancien commissaire, Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis (par vidéoconférence).

Brookings Institution :

John Hudak, directeur adjoint, Center for Effective Public Management.

À titre personnel :

Len Saunders, avocat, The Immigration Law Firm.

Agence des services frontaliers du Canada :

Peter Hill, vice-président associé, Direction générale des programmes.

Affaires mondiales Canada :

Kevin Thompson, directeur général, Direction générale de la Stratégie pour l'Amérique du Nord.

Royal Canadian Mounted Police:

Jamie Solesme, Superintendent, Federal Policing, Criminal Operations.

The deputy chair made a statement.

Mr. Hudak and Mr. Kerlikowske each made statements and answered questions.

At 2 p.m., the committee suspended.

At 2:06 p.m., the committee resumed.

Mr. Saunders made a statement and answered questions.

At 3:01 p.m., the committee suspended.

At 3:07 p.m., the committee resumed.

Mr. Hill made a statement and, together with Mr. Thompson and Ms. Solesme, answered questions.

At 4:29 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Gendarmerie royale du Canada :

Jamie Solesme, surintendante, Opérations criminelles de la Police fédérale.

Le vice-président prend la parole.

M. Hudak et M. Kerlikowske font chacun un exposé, puis répondent aux questions.

À 14 heures, la séance est suspendue.

À 14 h 6, la séance reprend.

M. Saunders fait un exposé, puis répond aux questions.

À 15 h 1, la séance est suspendue.

À 15 h 7, la séance reprend.

M. Hill fait un exposé puis, avec l'aide de M. Thompson et Mme Solesme, répond aux questions.

À 16 h 29, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Adam Thompson

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, March 19, 2018

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 1:03 p.m., in order to elect second deputy chair and to begin its examination of the subject matter of Bill C-45, An Act respecting cannabis and to amend the Controlled Drugs and Substances Act, the Criminal Code and other Acts, insofar as it relates to Canada's borders.

Senator Jean-Guy Dagenais (*Deputy Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Deputy Chair: Honourable senators, witnesses, welcome to the Standing Senate Committee on National Security and Defence.

Before we begin, I will ask my colleagues to introduce themselves.

Senator Jaffer: My name is Mobina Jaffer. I am from British Columbia.

[*English*]

Senator Richards: Dave Richards from New Brunswick.

Senator Oh: Senator Oh from Ontario.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: Pierre-Hugues Boisvenu from Quebec.

[*English*]

Senator McIntyre: Senator Paul McIntyre, New Brunswick.

[*Translation*]

The Deputy Chair: I am Senator Jean-Guy Dagenais, the deputy chair of the committee. I will chair the meeting until our chair, Senator Boniface, arrives.

Before we start our work, we have to elect a new deputy chair. Senator McIntyre, do you have a nomination?

[*English*]

Senator McIntyre: I submit the name of Senator Mobina Jaffer.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 19 mars 2018

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 13 h 3, afin de procéder à l'élection d'un second vice-président et d'entreprendre l'examen de la teneur du projet de loi C-45, Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois, dans la mesure où il concerne les frontières du Canada.

Le sénateur Jean-Guy Dagenais (*vice-président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le vice-président : Honorables sénateurs, messieurs les témoins, bienvenue au Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense.

Avant de commencer, je vais demander à mes collègues de se présenter.

La sénatrice Jaffer : Je m'appelle Mobina Jaffer, je suis de la Colombie-Britannique.

[*Traduction*]

Le sénateur Richards : Dave Richards, du Nouveau-Brunwick.

Le sénateur Oh : Sénateur Oh, de l'Ontario.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Pierre-Hugues Boisvenu, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur McIntyre : Sénateur Paul McIntyre, du Nouveau-Brunswick.

[*Français*]

Le vice-président : Je suis le sénateur Jean-Guy Dagenais, vice-président du comité. J'assurerai la présidence jusqu'à l'arrivée de la sénatrice Boniface, présidente du comité.

Avant de commencer nos travaux, nous allons procéder à l'élection d'un nouveau vice-président ou d'une nouvelle vice-présidente. Sénateur McIntyre, vous avez une proposition?

[*Traduction*]

Le sénateur McIntyre : Je propose la sénatrice Mobina Jaffer.

[*Translation*]

The Deputy Chair: My congratulations to Senator Jaffer, therefore. Welcome back. We are pleased to see you and to work with you again.

This afternoon, we are beginning our study on Bill C-45, An Act respecting cannabis and to amend to the Controlled Drugs and Substances Act, the Criminal Code and other Acts, insofar as it relates to Canada's borders.

In our first group of witnesses, we have Gil Kerlikowske, a former Commissioner of the U.S. Customs and Border Protection, who is joining us by videoconference from Boston, and John Hudak, the Deputy Director of the Center for Effective Public Management in the Brookings Institution. Welcome to you both.

Mr. Kerlikowske and Mr. Hudak will each give their presentations, then they will answer questions from senators. We will start the meeting with a presentation from Mr. Hudak.

[*English*]

John Hudak, Deputy Director, Center for Effective Public Management, Brookings Institution: Thank you, senators, for the opportunity to speak to you today. My name is John Hudak. I am a Senior Fellow in Governance Studies at the Brookings Institute in Washington, D.C., and a senior adviser at Freedman & Koski, Inc.

I would like to thank the committee for the opportunity to testify on this very important topic. As Canada considers whether to legalize adult-use cannabis nationwide, it faces a series of issues and concerns that in some ways this country has not faced previously.

While there are many other items to address, because of the interest of this committee today, I will focus on two specifically that the committee expressed interest in: U.S. border issues and broader relations with the United States. The latter involves perceptions of Canada by the U.S. government and its people. Canada and the U.S. have long enjoyed positive relations, trade and cooperation. However, some in Canada worry whether legalization could damage that perception in the U.S. and abroad. As an American citizen, I worry too about Canadians' perceptions of the U.S. given our current political environment in my country. So I am sensitive to those fears and their implications for our countries' relations.

[*Français*]

Le vice-président : Je félicite donc la sénatrice Jaffer, et je lui souhaite un bon retour parmi nous. Nous sommes heureux de vous revoir et de travailler avec vous.

Cet après-midi, nous amorçons l'examen de la teneur du projet de loi C-45, Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois, dans la mesure où il concerne les frontières du Canada.

Notre premier groupe de témoins est composé de M. Gil Kerlikowske, ancien commissaire au Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis, qui se joint à nous par vidéoconférence à partir de Boston, et de M. John Hudak, directeur adjoint du Center for Effective Public Management, Brookings Institution. Bienvenue à vous deux.

M. Kerlikowske et M. Hudak feront leur déclaration respective, puis ils répondront aux questions des sénateurs. Nous commençons la réunion avec la présentation de M. Hudak.

[*Traduction*]

John Hudak, directeur adjoint, Center for Effective Public Management, Brookings Institution : Merci, mesdames et messieurs les sénateurs, de l'occasion que vous m'offrez de vous parler aujourd'hui. Je m'appelle John Hudak. Je suis agrégé supérieur de recherche en études sur la gouvernance au Brookings Institute, à Washington, D.C. Je suis aussi conseiller principal chez Freedman & Koski, Inc.

Je tiens à remercier le comité de m'avoir invité à témoigner aujourd'hui sur cette importante question. Au fil de son projet de légalisation de la consommation du cannabis par les adultes à l'échelle du pays, le Canada est confronté à toutes sortes d'enjeux et de préoccupations qui, à certains égards, sont inédits.

Même s'il y a bien d'autres aspects liés à cette question, vu l'intérêt du comité, aujourd'hui, je vais me concentrer sur deux choses qui l'intéressent particulièrement : les enjeux liés à la frontière avec les États-Unis et les relations générales avec les États-Unis. Le deuxième enjeu est lié aux perceptions qu'ont le gouvernement américain et le peuple américain du Canada. Le Canada et les États-Unis ont des relations positives depuis longtemps, notamment en matière de commerce et de coopération. Cependant, certaines personnes au Canada craignent que la légalisation ne nuise à la façon dont le Canada est perçu aux États-Unis et l'étranger. En tant que citoyen américain, je suis moi aussi préoccupé par les perceptions des Canadiens relativement aux États-Unis, vu l'environnement politique actuel de mon pays. Par conséquent, je suis sensible à ces craintes et à leurs conséquences pour les relations entre nos deux pays.

However, on cannabis, Americans are unlikely to react negatively to Canadian legalization. Nationally, over 60 per cent of Americans support adult-use cannabis legalization in the U.S., and an even higher percentage of Americans believe the federal government should not interfere with states that opt to reform their cannabis laws.

In fact, during the 2016 presidential campaign in the U.S., Mr. Trump argued that adult-use cannabis legalization was a states' rights issue and that the federal government should respect the choices of states that opt for reform. And although President Trump has surrounded himself with legalization opponents, most notably Attorney General Jeff Sessions, the American public and even the President himself seem unmoved by the political opinions of individuals like the Attorney General.

Further evidence of this stability in public opinion and perception comes from Uruguay. After Uruguay legalized adult-use cannabis in 2013, positive relations with the U.S. continued, and flows of American tourists to Uruguay remained static as well.

In the same way majorities of Americans and most elected officials do not judge their own states for legalizing cannabis, it is unlikely they will judge their neighbours to the north.

Another concern around this issue involves U.S. border officials' fears about diversion. That is the transfer of legal Canadian cannabis into the U.S. This concern is real and something border officials will react to. However, this is really not a new issue.

U.S. border officials already see the Canadian border as Canadian officials see the American border, as a porous one that risks the transfer of illicit products. Under Canadian legalization, there will be an increased risk of the transfer of small amounts of cannabis for personal use from Canada into the U.S. However, individuals seeking to smuggle large quantities of cannabis are unlikely to make that choice based on the legal status of the substance, nor would the regulated legal market in Canada serve as an effective source of such smuggling supply.

Government officials already have experienced this in the U.S., whether they are airport officials in Denver or Seattle, customs agents in New York inspecting passengers and baggage from the latest flight from Amsterdam, or police officers patrolling near the Colorado-Nebraska border. American law enforcement had been looking for cannabis — America's most widely used illegal drug — long before legalization was a serious part of the policy conversation.

Cependant, pour ce qui est du cannabis, il est peu probable que les Américains réagissent négativement à la légalisation au Canada. À l'échelle nationale, plus de 60 p. 100 des Américains appuient la légalisation du cannabis destiné aux adultes, et un pourcentage encore plus élevé d'Américains estiment que le gouvernement fédéral ne devrait pas empêcher les États de réformer les lois sur le cannabis, s'ils le décident.

En fait, durant la campagne présidentielle de 2016 aux États-Unis, M. Trump a dit que la légalisation du cannabis destiné aux adultes relève du droit des États et que le gouvernement fédéral devait respecter leur choix. Et même si le président Trump s'est entouré lui-même d'opposants à la légalisation, le plus connu étant le procureur général Jeff Sessions, le public américain et même le président lui-même semblent indifférents aux opinions politiques de gens comme le procureur général.

Un autre exemple de la stabilité de l'opinion publique et des perceptions de la population vient de l'Uruguay. Après la légalisation du cannabis destiné aux adultes en 2013, les relations positives avec les États-Unis se sont maintenues, et le nombre de touristes américains en Uruguay est lui aussi demeuré stable.

Tout comme la majeure partie des Américains et la plupart des élus ne jugent pas leurs propres États qui légalisent le cannabis, il est peu probable qu'ils jugeront leurs voisins au nord.

Un autre aspect de la question concerne les craintes des douaniers américains quant au détournement du cannabis. On parle du transfert de cannabis canadien légal aux États-Unis. Il s'agit d'une préoccupation bien réelle, et les douaniers réagiront à la légalisation, mais cela n'a rien de nouveau.

Les douaniers américains voient déjà la frontière canadienne tout comme les douaniers canadiens voient la frontière américaine, c'est-à-dire comme étant poreuse et permettant le passage de produits illicites. Étant donné la légalisation au Canada, il y aura un risque accru de transfert de petites quantités de cannabis pour consommation personnelle aux États-Unis. Cependant, les personnes voulant faire la contrebande de grandes quantités de cannabis sont peu susceptibles d'agir de la sorte en raison du statut légal de la substance. En outre le marché légal réglementé ne leur permettra pas de s'approvisionner efficacement pour en faire le trafic.

Les représentants du gouvernement américain ont déjà de l'expérience dans l'application des lois sur le cannabis, que ce soit les responsables aéroportuaires à Denver ou Seattle, les agents des douanes à New York, qui inspectent des passagers et des bagages du dernier vol en provenance d'Amsterdam ou les agents de police qui patrouillent près de la frontière entre le Colorado et le Nebraska. Les responsables américains de l'application de la loi étaient déjà aux aguets concernant le cannabis — la drogue illégale la plus consommée aux États-Unis —, bien avant que la légalisation ne soit sérieusement envisagée dans les discussions sur les politiques publiques.

The best way for Canada to deal with this issue is to be proactive. Designing information campaigns in dispensaries, on roadways near airports and borders, and in airports themselves is an important step. These information campaigns should address how Canadian and U.S. laws work, what penalties there are in the U.S. for bringing product into the country, and how violations could impact future opportunities to re-enter Canada. In addition, placing amnesty boxes in airports or at other key exit points will give individuals crossing into the U.S. additional opportunities to comply with the law and dispose of cannabis.

These efforts will not be perfect, but they will help individuals who are genuinely unfamiliar with policy or will help motivate people to do the right thing. Such a comprehensive effort will also signal to the U.S. government that Canada is serious about preventing cannabis diversion to the south. If this body opts to pass this legalization legislation, the Canadian government should also continue to work cooperatively with their American counterparts to learn from each other about what works and what does not work in preventing diversion across the border in an era of legalization.

Legal cannabis will manage to cross the border illegally. It already does, and it will under a legalization regime. It is the task of this body and this government to act in good faith to minimize the amount that does. Prohibition does not eliminate diversion, yet education and cooperation offer opportunities to limit it.

Thank you for your time, and I look forward to your questions, senators.

[*Translation*]

The Deputy Chair: Thank you very much for your presentation, Mr. Hudak.

[*English*]

Mr. Kerlikowske, can you hear me?

Gil Kerlikowske, former Commissioner, U.S. Customs and Border Protection, as an individual: I hear you. Yes, I do.

The Deputy Chair: Mr. Kerlikowske, it will be our pleasure to now hear your presentation.

Mr. Kerlikowske: Thank you. I was asked to be able to answer questions about my former position as Commissioner of Customs and Border Protection on the issue of marijuana, but I was also the police chief in Seattle for nine years.

La meilleure façon pour le Canada de répondre aux préoccupations est de se montrer proactif. Il est important de réaliser des campagnes de sensibilisation dans les dispensaires, sur les routes près des aéroports et des postes frontaliers et directement dans les aéroports. Ces campagnes doivent expliquer quelles sont les lois au Canada et aux États-Unis, quelles sont les sanctions aux États-Unis et dans quelle mesure un verdict de culpabilité peut restreindre les possibilités de retourner au Canada. Par ailleurs, des boîtes d'amnistie placées dans les aéroports ou aux autres points de sortie donneraient une chance supplémentaire à ceux qui passent à la frontière américaine de se conformer aux lois des États-Unis en jetant le cannabis qu'ils ont en leur possession.

Ces mesures ne seront pas infaillibles, mais elles vont aider ceux qui méconnaissent véritablement la loi ou vont motiver les gens à s'y conformer. En déployant tous ces efforts, le Canada montrera aussi aux États-Unis qu'il tient vraiment à prévenir le détournement de cannabis vers le sud. Si vous choisissez d'adopter le projet de loi, le gouvernement du Canada devra continuer de travailler en coopération avec le gouvernement des États-Unis pour échanger sur les pratiques qui fonctionnent et celles qui ne fonctionnent pas pour prévenir le détournement à la frontière lorsque le cannabis sera légal.

Certaines personnes réussiront à faire passer du cannabis légal à la frontière. C'est déjà le cas, et ce le sera encore une fois le cannabis légalisé. C'est la tâche du comité et du gouvernement d'agir de bonne foi afin de réduire au minimum la quantité de cannabis qui passe la frontière. La prohibition n'élimine pas le détournement, mais la sensibilisation et la coopération permettent de le limiter.

Je vous remercie du temps que vous m'avez accordé et, mesdames et messieurs les sénateurs, je serai heureux de répondre à vos questions.

[*Français*]

Le vice-président : Merci beaucoup, monsieur Hudak, de votre présentation.

[*Traduction*]

Monsieur Kerlikowske, vous m'entendez?

Gil Kerlikowske, ancien commissaire, Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis, à titre personnel : Je vous entends, oui, effectivement.

Le vice-président : Monsieur Kerlikowske, c'est maintenant à vous de nous présenter votre exposé.

M. Kerlikowske : Merci. On m'a demandé de répondre à des questions au sujet de mon ancien mandat en tant que commissaire du Service des douanes et de la protection des frontières sur la question de la marijuana, mais j'ai aussi été chef de police à Seattle pendant neuf ans.

I think that the concern about large amounts of marijuana entering the United States from Canada is not one that is of particular concern today and will not be one of particular concern with legalization in Canada.

With the fact that 10 states within the United States have legalized marijuana and also the fact that there is so much homegrown marijuana, I think the days of what was called "B.C. bud" and others coming into the United States in larger amounts are very much behind us.

I believe the concern for Canada will be this: people crossing the land border and inadvertently having cannabis in the vehicle. You can imagine some situations in which perhaps parents are in a vehicle, they have marijuana legally but they were not particularly interested in telling their young children or their teenaged children about the marijuana, and they inadvertently forgot about it. Now how do they dispose of it if, in fact, they remember that they have it in the vehicle? How do they dispose of it before approaching that border checkpoint in the United States?

I think the opposite could also be true with teenagers in a vehicle at the age of 18, I believe, as the law states, having the marijuana in the vehicle but not having been particularly enthused about telling their parents. And now they are approaching that checkpoint and that drug has to be disposed of before they get to that border checkpoint.

So I think the previous testimony that would be important is this educational campaign and this information and these warning signs that would be quite important, and the fact that pre-clearance exists in 10 airports in Canada so that you clear United States customs before you ever leave Canada. Those warnings and that information are going to be particularly important.

All that being said, there is certainly the potential for some type of detention or apprehension of someone who inadvertently has that. We've seen, for example, with the number of firearms that are allowed to be legally possessed in the United States, the number of firearms that are confiscated at our airports every year by people who forget that they have a firearm in their baggage. You can only suspect what may occur with small amounts of marijuana.

[*Translation*]

The Deputy Chair: Thank you very much, Mr. Kerlikowske. I agree with your point of view entirely, given that I am a former police officer myself.

Selon moi, la possibilité que de grandes quantités de marijuana entrent aux États-Unis en provenance du Canada n'est pas particulièrement préoccupante aujourd'hui et elle ne le sera pas non plus une fois le cannabis légalisé au Canada.

Puisque que 10 États des États-Unis ont légalisé la marijuana et qu'il y a tant de marijuana cultivée à la maison, je crois que les jours de ce qu'on appelait le « B.C. bud » et d'autres produits qui entraient aux États-Unis en grande quantité sont derrière nous.

Je crois que la préoccupation, pour le Canada, sera la suivante : le fait que les gens traversent la frontière dans un véhicule où ils ont laissé, par inadvertance, du cannabis. On peut imaginer certaines situations où, par exemple, des parents sont dans le véhicule, ils ont de la marijuana achetée légalement, mais ils ne veulent pas vraiment le dire à leurs jeunes enfants ou leurs adolescents, et ils l'oublient par inadvertance. Et là, de quelle façon peuvent-ils s'en débarrasser si, en fait, ils ont oublié qu'il y en avait dans le véhicule? De quelle façon peuvent-ils s'en débarrasser avant d'approcher le poste frontalier des États-Unis?

Je crois que la situation contraire pourrait aussi s'appliquer aux adolescents dans un véhicule. Des jeunes âgés de 18 ans, si je ne m'abuse, comme la loi le prévoit, qui ont de la marijuana dans le véhicule, mais qui n'ont pas vraiment le goût de le dire à leurs parents. Et maintenant qu'ils approchent du poste frontalier, ils doivent se débarrasser du cannabis avant d'arriver au poste frontalier.

Par conséquent, je crois que ce qui a été dit dans le témoignage précédent, sur l'importance d'une campagne d'éducation et de communication de cette information et la pose de panneaux d'avertissement sera très important. Mentionnons aussi qu'il y a un système de prédédouanement dans 10 aéroports canadiens, alors on passe les douanes américaines avant même de quitter le Canada. Ces avertissements et cette information seront tout particulièrement importants.

Cela dit, il y a assurément un risque que certaines personnes à qui une telle situation arrive par inadvertance seront détenues ou arrêtées. Nous avons vu, par exemple, en raison du nombre d'armes à feu que les gens peuvent posséder légalement aux États-Unis, qu'un certain nombre d'armes à feu sont confisquées dans nos aéroports chaque année à des gens qui oublient l'arme dans leurs bagages. On ne peut qu'imaginer ce qui se produira avec de petites quantités de marijuana.

[*Français*]

Le vice-président : Merci beaucoup, monsieur Kerlikowske. Je suis tout à fait d'accord avec votre point de vue, étant donné que je suis moi-même un ancien policier.

[*English*]

We are brothers of the badge, and I understand your opinion and your situation.

Senator Jaffer: Thank you to both of you for being here and helping us with this legislation. We very much value the relationship we have with the United States and want it to continue for a very long time.

I will give you a summary of where my question is coming from to both of you. From my understanding, it is still illegal federally in the U.S. under the Controlled Substances Act, meaning that U.S. border agents will still have to block Canadian travellers who admit to having consumed cannabis.

Even if Canadians go into states where cannabis is legal, my understanding is that at points of entry under U.S. federal jurisdiction, the federal ban would apply over any state exemptions. I am from British Columbia, and I understand that in the past people who have admitted to consuming cannabis at U.S. points of entry have been denied entry. These people are then forced to apply for waivers that cost hundreds of dollars each time they wish to enter the U.S.

If Bill C-45 legalizes the use of cannabis in Canada, will the U.S. amend its policy in a way that will protect Canadians from being barred from the U.S. for consuming cannabis?

I would like to ask both of you this question, and I would like to start with Mr. Hudak.

Mr. Hudak: It is obviously unclear whether the federal government in the U.S. will move forward with such a reform. My guess, however, is that there would be significant pressure, given a new legalization regime in Canada, to amend those policies in ways that allow Canadians entry into the U.S. while still speaking honestly with U.S. border agents.

It would be an extraordinary moment in a country that now has states that have legalized cannabis, which include about 20 per cent of the American population, to say to a friendly neighbour, no, we won't reform our laws to reflect the reality of their own. In fact, you could understand a border agent refusing to admit a Canadian to the United States who is obviously intoxicated from cannabis. I don't think Canadian or American officials would disagree over that. But simply not to admit an individual for having admitted to using cannabis is a hard policy to justify, I think, given the current American political environment. Obviously, though, I think pressure from your

[*Traduction*]

Nous appartenons à la même communauté de policiers, et je comprends votre avis et votre situation.

La sénatrice Jaffer : Merci à vous deux d'être là et de nous aider à étudier le projet de loi. Nous sommes très reconnaissants de la relation que nous avons avec les États-Unis et nous voulons la maintenir pendant encore très longtemps.

Je vais vous expliquer rapidement l'origine de la question que je veux vous poser à tous les deux. D'après ce que j'ai compris, le cannabis est encore illégal à l'échelon fédéral aux États-Unis au titre de la Controlled Substances Act, ce qui signifie que les agents frontaliers américains devront encore interdire d'entrée les voyageurs canadiens qui admettent avoir consommé du cannabis.

Même si les Canadiens se rendent dans des États où le cannabis est légal, si j'ai bien compris, au point d'entrée, qui relève de la compétence fédérale américaine, l'interdiction fédérale s'appliquera, peu importe les exemptions des États. Je viens de Colombie-Britannique, et je sais que, dans le passé, des gens ayant admis avoir consommé du cannabis aux points d'entrée américains se sont vu refuser l'accès. Ces gens doivent ensuite présenter des demandes pour obtenir une exemption, et cela coûte des centaines de dollars chaque fois qu'ils veulent aller aux États-Unis.

Si le projet de loi C-45 légalise la consommation du cannabis au Canada, est-ce que les États-Unis modifieront leurs politiques de manière à protéger les Canadiens, à les empêcher d'être interdits de territoire aux États-Unis pour avoir consommé du cannabis?

C'est une question que je vous pose à tous les deux, et j'aimerais commencer par M. Hudak.

M. Hudak : On ne peut évidemment pas savoir si le gouvernement fédéral aux États-Unis procédera à une telle réforme. Cependant, j'imagine qu'il y aurait beaucoup de pression, vu le nouveau régime de légalisation au Canada, pour qu'on modifie ces politiques de façon à permettre aux Canadiens d'entrer aux États-Unis tout en leur permettant d'être honnêtes lorsqu'ils parlent avec les agents frontaliers américains.

Ce serait une situation extraordinaire si un pays qui compte maintenant des États ayant légalisé le cannabis, lesquels comptent pour environ 20 p. 100 de la population américaine, dit à un pays ami voisin, non, nous n'allons pas réformer nos lois pour refléter la réalité chez vous. En fait, on pourrait comprendre qu'un agent frontalier refuse d'admettre aux États-Unis un Canadien qui est de toute évidence intoxiqué après avoir consommé du cannabis. Je ne crois pas que les représentants canadiens ou américains verront là un problème. Cependant, refuser d'admettre une personne simplement parce qu'elle a avoué avoir consommé du cannabis est une politique très

embassy in the United States and pressure within the State Department in the United States, once the personnel in the State Department is sorted out, could be quite fruitful.

Senator Jaffer: Commissioner, I would also like you to answer that question, but I think Canadians have to be respectful and, until things are resolved, not take cannabis across the border or not have it in the vehicle. I'm not talking about that. I'm talking about being truthful that, yes, I have consumed cannabis previously. My understanding is that for that you can be banned from going to the U.S., and I would like your opinion.

Mr. Kerlikowske: During the three years that I headed Customs and Border Protection, with over 25,000 Customs and Border Protection officers, the issue of someone being asked about having used or consumed marijuana never, ever reached a point of concern.

There are issues, of course, with addiction. I'm thinking of and talking about addiction to drugs such as opioids, heroin, et cetera, but the marijuana issue never came up. I would very much agree with the last bit of information: I would seriously doubt that for a Canadian admitting to having smoked or used marijuana in some form — medicinal, edible or recreational — under the new law there would be a bar, particularly if you have those serious negotiations with the State Department and those members.

Senator Jaffer: Commissioner, I have another question. As you and I are neighbours — I'm from Vancouver and you are from Seattle — one of the things that comes from the people I represent is the issue of profiling, especially racial profiling and this issue. From your extensive experience, is this something we should be concerned about, or are people who talk to me just being overly concerned about the issue of racial profiling and cannabis, especially once this legislation goes through?

Mr. Kerlikowske: Our data in the United States is very clear that, actually, Caucasians use marijuana at higher percentages and in larger numbers than, in fact, people of colour or minorities.

I don't see any entanglement between racial profiling and cannabis, but certainly we're both familiar with concerns and complaints that have been raised in the past regarding racial profiling upon entering the United States based upon the colour of one's skin.

difficile à justifier, selon moi, vu l'environnement politique américain actuel. Bien sûr, cependant, je crois que les pressions de votre ambassade aux États-Unis et les pressions au sein du département d'État des États-Unis, une fois la question du personnel du département d'État réglée, pourraient être très fructueuses.

La sénatrice Jaffer : Monsieur le commissaire, j'aimerais aussi que vous répondiez à ma question, mais je crois que les Canadiens doivent faire preuve de respect et, jusqu'à ce que cette question soit réglée, s'assurent de ne pas traverser la frontière avec du cannabis et de ne pas en avoir dans leur véhicule. Ce n'est pas ce dont je parle. Je parle d'être franc et d'avouer que oui, j'ai déjà consommé du cannabis. D'après ce que je sais, pour cette simple raison, on peut être interdit de territoire aux États-Unis, et j'aimerais savoir ce que vous en pensez.

M. Kerlikowske : Pendant les trois années durant lesquelles j'ai dirigé le Service des douanes et de la protection des frontières, qui compte plus de 25 000 agents des douanes et de la protection des frontières, le fait qu'on ait demandé à quelqu'un s'il avait déjà consommé de la marijuana n'est jamais, jamais devenu une préoccupation.

Il y a des problèmes, bien sûr, liés à la toxicomanie. Je parle ici de la dépendance à des drogues comme les opioïdes, l'héroïne et tout le reste, mais l'enjeu de la marijuana n'a jamais été soulevé. Je suis, tout à fait, d'accord avec ce qui vient d'être dit : je doute sérieusement qu'on interdise de territoire un Canadien qui admet avoir déjà fumé ou consommé de la marijuana d'une façon ou d'une autre — à des fins médicales, sous forme de produit comestible ou à des fins récréatives — au titre de la nouvelle loi, particulièrement si vous participez aux sérieuses négociations dont il a été question avec le département d'État et ces membres.

La sénatrice Jaffer : Commissaire, j'ai une autre question. Puisque vous et moi sommes voisins — je suis de Vancouver, et vous, de Seattle — l'une des choses dont les gens que je représente me parlent, c'est la question du profilage, surtout le profilage racial, et cet enjeu. D'après votre grande expérience, est-ce quelque chose qui devrait nous préoccuper ou est-ce que les gens qui me parlent sont tout simplement trop craintifs lorsqu'il est question de profilage racial et de consommation de cannabis, surtout lorsque le projet de loi sera adopté?

M. Kerlikowske : Nos données aux États-Unis sont très claires. On sait qu'un plus grand pourcentage de Blancs consomment de la marijuana. Ils sont en fait plus nombreux à en consommer que les personnes de couleur ou les membres des minorités visibles.

Je ne vois pas de lien entre le profilage racial et le cannabis, mais nous sommes tous les deux au fait des préoccupations et des plaintes qui ont été soulevées dans le passé concernant le profilage racial à la frontière américaine en raison de la couleur de la peau.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: My question goes to Mr. Kerlikowske and is about organized crime. As a former Seattle police chief, you have surely had to deal with cross-border trafficking. Marijuana smuggling is often tied in with other kinds of smuggling, such as tobacco or firearms. We know that the trade between Canada and the United States is quite substantial, the proof being that most of the firearms seized in Canada are illegal firearms that often come from your country.

What will be the impact of the legalization of marijuana on organized crime? One of the Liberal government's objectives is to get rid of organized crime by legalizing an illegal substance. Will organized crime maintain its operations in marijuana trafficking, or in other kinds of smuggling? Trafficking is often interconnected.

[*English*]

Mr. Kerlikowske: There was no translation. Could I get the question in English?

Senator Boisvenu: I will speak in English for you. I know that your experience is extensive, and you should have experience about organized crime. We know that those who are involved in marijuana production and distribution illegally are most of the time also involved in other kinds of trafficking, such as tobacco and firearms.

As the government wants to legalize marijuana to take out organized crime in the production and selling of marijuana, what do you think about that? Will organized crime still be involved in marijuana, firearms and tobacco, or will this bill eliminate organized crime?

Mr. Kerlikowske: Senator, I can only speak from the knowledge of the two states in the United States that I am most familiar with — certainly Colorado and then my own state of Washington — for legalizing marijuana. It was often proffered that by legalizing marijuana you would eliminate the black market and reduce crime involved in marijuana distribution and sales.

I would tell you that the chiefs of police of the large cities — for instance, Denver and Seattle — would tell you that the black market still exists and that although the sales of marijuana through the legal methods are high, there is still plenty of black market.

Whether or not there is the involvement of the organized crime groups that are also involved in firearms and different types of drugs other than cannabis, or including cannabis, I just am not that familiar with the situation in Canada.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Ma question s'adresse à M. Kerlikowske et porte sur le crime organisé. En tant qu'ancien chef de police de Seattle, vous avez sûrement dû faire face au trafic interfrontalier. La contrebande de marijuana est souvent liée à d'autres types de contrebande, soit le tabac ou les armes à feu. On sait que, entre le Canada et les États-Unis, ce trafic est assez important, la preuve étant que la majorité des armes saisies au Canada sont des armes illégales qui proviennent souvent de votre pays.

Quels seront les impacts de la légalisation de la marijuana sur le crime organisé? Un des objectifs du gouvernement libéral est de se débarrasser du crime organisé en légalisant une matière illégale. Le crime organisé maintiendra-t-il ses opérations en matière de trafic de marijuana ou de autre type de contrebande? Il s'agit de trafics qui sont souvent interreliés.

[*Traduction*]

M. Kerlikowske : Je n'ai pas entendu l'interprétation. Pouvez-vous me poser la question en anglais?

Le sénateur Boisvenu : Je vous parlerai dans votre langue. Je sais que vous avez une longue expérience et vous avez, j'en suis sûr, une expérience au sujet du crime organisé. Nous savons que ceux qui participent à la production et à la distribution illégale de la marijuana sont la plupart du temps impliqués aussi dans d'autres genres de trafic, comme le tabac et les armes à feu.

Puisque le gouvernement veut légaliser la marijuana pour enlever des mains du crime organisé la production et la vente de cette drogue, que pensez-vous de tout ça? Est-ce que le crime organisé restera présent dans les marchés de la marijuana, des armes à feu et du tabac, ou est-ce que le projet de loi permettra d'éliminer le crime organisé?

M. Kerlikowske : Monsieur le sénateur, je ne peux vous parler qu'à la lumière de mes connaissances liées à deux États aux États-Unis, les deux que je connais le plus, soit, bien sûr, le Colorado, et aussi mon État, Washington, où la marijuana a été légalisée. Il a souvent été dit que, en légalisant la marijuana, on pourrait éliminer le marché noir et réduire la participation du crime organisé dans la distribution et la vente de la marijuana.

Je peux vous dire que les chefs de police des grandes villes — par exemple, Denver et Seattle — vous diront que le marché noir existe encore et que, même si les ventes de marijuana grâce aux méthodes légales sont élevées, il reste encore pas mal d'activité sur le marché noir.

Pour ce qui est de savoir si les organisations criminalisées qui participent au trafic des armes à feu et de différents types de drogues, à part le cannabis ou y compris le cannabis... Je ne connais tout simplement pas la situation au Canada.

Senator Boisvenu: I have had some communication with a transport company, and we know that between Canada and the United States there are a lot of trucks on the highways. They are a bit upset about their drivers who can smoke or who can carry marijuana if it's legal in the United States. What will be the impact on truck drivers, on that industry? Also, will the time to cross the border be longer, or what will be the impact?

Mr. Kerlikowske: As for the impact on the transport companies, I don't know of a transport company that wants any of their drivers who drive those large rigs to be involved in any type of marijuana use — legal, recreational or carrying marijuana — particularly if it's going to make that truck subject to greater inspection.

I think we are both familiar with the fact that when someone is detained or drugs are found, oftentimes if no arrest is made, in the future, either that company or that particular individual operating that vehicle will be subject to increased scrutiny, which is going to take a greater amount of time.

The owners and operators of those transport vehicles should be advised through your discussions with them, and through the public relations work that will go on as a part of this, to be extra careful to make sure that their employees and their personnel are not engaged in any type of marijuana use or marijuana transport.

Senator Boisvenu: With regard to Canadian tourists who cross the border to the United States — we know that there are a lot of Canadians who go to the United States; it's such a nice place there — what will be the impact for the citizens that cross the border?

I know at the border we are asked questions such as "Do you have food? Do you have money? Do you have firearms?" Now, I think, they're going to have another question: "Do you have marijuana on you?"

What will be the impact for the citizens when they cross the border to the United States? Will the time be longer? Is there a risk of having an investigation of their cars? What will be the impact as Canada legalizes marijuana?

Mr. Kerlikowske: If one additional question is asked along with the other prohibited items about things coming into the United States, just as CBSA asks people from the United States about prohibited items, I would not foresee that as slowing down the process.

The difficulty will come whether or not Customs and Border Protection increases or adds additional drug-detection dogs at different ports of entry because there can always be, within a vehicle, residue or something that could end up alerting the dog.

Le sénateur Boisvenu : J'ai discuté avec une entreprise de transport, et nous savons qu'il y a beaucoup de camions sur la route qui font l'aller-retour entre le Canada et les États-Unis. Ces gens sont un peu en colère au sujet de leurs camionneurs, qui peuvent fumer ou transporter de la marijuana si c'est légal aux États-Unis. Quelle sera l'incidence sur les camionneurs ou cette industrie? Aussi, est-ce qu'il faudra plus de temps pour traverser la frontière? Quel sera l'impact?

M. Kerlikowske : Pour ce qui est de l'incidence sur les entreprises de transport, je ne connais pas une entreprise de transport qui accepte que ses camionneurs, qui conduisent de gros camions, consomment de la marijuana d'une façon ou d'une autre, que ce soit légalement ou à des fins récréatives, ou en transportent, particulièrement si cela ferait en sorte que le camion fera l'objet d'une inspection plus approfondie.

Je crois que nous savons tous les deux que, lorsque quelqu'un est détenu ou qu'on trouve de la drogue, souvent, même s'il n'y a pas d'arrestation, à l'avenir, l'entreprise ou la personne précise qui conduit le véhicule fera l'objet d'un examen plus poussé, ce qui signifie une plus grande perte de temps.

Les propriétaires et les exploitants de ces véhicules de transport devraient être informés par vous, dans le cadre de discussions, et grâce au travail de relations publiques qui accompagnera le tout, qu'ils doivent être extrêmement prudents et qu'ils doivent s'assurer que leurs employés et leur personnel ne consomment pas ou ne transportent pas de la marijuana.

Le sénateur Boisvenu : En ce qui a trait aux touristes canadiens qui traversent la frontière vers les États-Unis — nous savons qu'il y a beaucoup de Canadiens qui vont aux États-Unis, c'est un si bel endroit —, quelle sera l'incidence pour les citoyens qui traversent la frontière?

Je sais que, à la frontière, on nous pose des questions comme : « Avez-vous de la nourriture? Avez-vous de l'argent? Avez-vous des armes à feu? » Et maintenant je me dis, il faudra une autre question : « Avez-vous de la marijuana en votre possession? »

Quelle sera l'incidence sur les citoyens qui traversent la frontière vers les États-Unis? Les délais seront-ils plus longs? Y a-t-il un risque de fouille des véhicules? Quelle sera l'incidence lorsque le Canada légalisera la marijuana?

M. Kerlikowske : S'il faut seulement poser une question de plus au sujet des articles interdits aux États-Unis, tout comme l'ASFC pose des questions aux Américains au sujet des articles interdits au Canada, je ne prévois pas que cela ralentira le processus.

Là où il pourrait y avoir un problème, c'est si le Service des douanes et de la protection des frontières met davantage l'accent sur les équipes de chiens détecteurs de drogue ou ajoute des équipes dans différents points d'entrée, parce qu'il peut toujours y avoir, dans un véhicule, des résidus ou quelque chose qui peut

That means that that vehicle and those passengers are going to be subject to increased scrutiny.

But overall, my general perception right now would be that this proposed change in Canadian law would not increase the wait times at our borders.

Senator Boisvenu: Thank you, sir.

Senator McIntyre: Thank you, gentlemen, for your presentations. I have a question for both of you.

First of all, Mr.Kerlikowske, my understanding is you were a former commissioner of U.S. Customs and Border Protection under President Obama and also a drug policy adviser to the former president.

Now, we know there has been a change of administration in the United States, and my question is this: What are the U.S. administration's views on Bill C-45, the legalization of marijuana? To the best of your knowledge, have those views been shared with the Canadian government?

Mr. Kerlikowske: Well, this issue, during the time that I served President Obama, was not really on the table at the clarity and the height in Canada that it is today.

In my recommendation and briefing of President Obama when the states of Washington and Colorado were considering legalizing recreational marijuana, there was a lengthy discussion with the Attorney General, the Vice President and others on what the role of the United States should be. I think it was clear then that because federal law in the enforcement of drugs also includes state law — for instance, in immigration, immigration is in the sole purview of the federal United States government, but in the drug laws, there is the Controlled Substances Act, which also includes states having their own laws. I think that made it a bit more difficult.

As far as Canada goes, this issue was not really a subject of discussion, and particularly small amounts of marijuana by adults was not a subject of a great deal of discussion at Customs and Border Protection during the three years I served as commissioner.

Senator McIntyre: Where do you think the Trump administration stands on this issue? Can you give us your views on that?

Mr. Kerlikowske: I can only tell you what I read and what the open-source information is. The Attorney General has taken a very hard line on a variety of marijuana federal enforcement

alerter le chien, cela signifie que ce véhicule et ces passagers feront l'objet d'un examen plus poussé.

Cependant, de façon générale, de ce que je vois, actuellement, les changements proposés à la loi canadienne n'augmenteront pas les délais d'attente à nos frontières.

Le sénateur Boisvenu : Merci, monsieur.

Le sénateur McIntyre : Merci, messieurs, de vos exposés. J'ai une question pour vous deux.

Premièrement, monsieur Kerlikowske, j'ai cru comprendre que vous étiez le commissaire du Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis sous la présidence d'Obama et vous étiez aussi conseiller en matière de politique sur la drogue de l'ancien président.

Maintenant, nous savons qu'il y a eu un changement d'administration aux États-Unis, et ma question est la suivante : quels sont les points de vue de l'administration américaine sur le projet de loi C-45, sur la légalisation de la marijuana? À votre connaissance, est-ce que ces points de vue ont été communiqués au gouvernement canadien?

M. Kerlikowske : Eh bien, ce dossier, lorsque j'étais au service du président Obama, n'était pas vraiment clair et d'actualité au Canada comme il l'est aujourd'hui.

Dans ma recommandation et mes séances d'information à l'intention du président Obama, lorsque les États de Washington et du Colorado ont envisagé de légaliser la marijuana consommée à des fins récréatives, il y a eu une longue discussion avec le procureur général, le vice-président et d'autres intervenants sur le rôle que devaient jouer les États-Unis. Je crois avoir été clair à ce moment-là : puisque la loi fédérale liée à la répression des drogues inclut aussi les lois des États... Par exemple, pour ce qui est de l'immigration, l'immigration est une compétence qui revient purement au gouvernement fédéral des États-Unis, mais pour ce qui est des lois contre la drogue, il y a la Controlled Substances Act, qui prévoit aussi le fait que les États peuvent adopter leurs propres lois. Je crois que cela rendait le dossier un petit peu plus complexe.

Pour ce qui est du Canada, cette question n'a pas vraiment fait l'objet de discussions et, tout particulièrement, la possession de petites quantités de marijuana par des adultes n'a pas fait l'objet de beaucoup de discussions au sein du Service des douanes et de la protection des frontières durant les trois ans où j'ai été commissaire.

Le sénateur McIntyre : Selon vous, que pense l'administration Trump de ce dossier? Pouvez-vous nous faire part de votre point de vue à ce sujet?

M. Kerlikowske : Je peux seulement vous parler de ce que j'ai lu et de ce que contiennent les renseignements publics. Le procureur général a adopté la ligne dure sur une diversité

issues, much different than the previous administration under Deputy Attorney General Jim Cole and under Attorney General Eric Holder.

So I am loath to predict where this could come about. Also, remember that Customs and Border Protection is a separate organization within the Department of Homeland Security, reporting to its own secretary, and of course the Attorney General and the Department of Justice are in another part of the government, so I think some of that will have to be ironed out. Maybe my colleague will be able to fill that in a little bit better than I can.

Senator McIntyre: Thank you, sir.

Mr. Hudak, I understand that you're the deputy director of the Brookings Institution. I further understand that you've written extensively about marijuana law.

You've argued that attitudes and norms on marijuana are changing, and you believe that "trial and error" in reforming marijuana laws is essential to build good public policy on this issue. I was wondering if you could elaborate a bit on that, please.

Mr. Hudak: Sure. Thank you for your question. What we have seen in the United States is a real patchwork of laws regarding cannabis. In large part, to the senator's point earlier, it remains illegal under federal law in all circumstances with no grey area.

States have been left to their own devices to reform what they see as an ineffective drug war that was waged for about 100 years in the U.S. Through that process there have been reforms, first for medical cannabis and then later for adult-use recreational cannabis.

In that process, each reform often is a little bit different than the others that exist and a bit different than the previous ones. So what you have seen in the U.S. is exactly what your question noted, a process of trial and error. There are things that have worked. There are things that have not worked and have required future reforms or re-regulation.

In the states that have been most successful — that is, they have been able to set up a safe, fairly effective system that has not contributed to the types of social effects like public health and public safety effects in widespread ways that were initial concerns — the states that have avoided that have done so because they have been proactive and responsive to the realities of their system.

d'enjeux liés à la répression de la marijuana à l'échelon fédéral, des positions très différentes de celles de l'administration précédente sous le sous-procureur général, Jim Cole, et le procureur général, Eric Holder.

J'hésite donc à prédire ce qui pourrait survenir. De plus, n'oubliez pas que le Service des douanes et de la protection des frontières est une organisation distincte au sein du département de la Sécurité intérieure, qui relève de son propre secrétaire, et, bien sûr, du procureur général, et bien sûr, le procureur général et le département de la Justice relèvent d'un autre composant du gouvernement, alors je crois qu'il y aura certaines difficultés à résoudre. Mon collègue pourra peut-être vous en dire un peu plus à ce sujet que moi.

Le sénateur McIntyre : Merci, monsieur.

Monsieur Hudak, si j'ai bien compris vous êtes directeur adjoint de la Brookings Institution. Je crois aussi savoir que vous avez beaucoup écrit au sujet de la loi sur la marijuana.

Vous avez dit que les attitudes et les normes au sujet de la marijuana changent, et que, selon vous, une méthode d'« essais et erreurs » dans le cadre de la réforme des lois sur la marijuana est essentielle pour mettre en place une bonne politique publique dans ce dossier. Pouvez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet, s'il vous plaît?

M. Hudak : Bien sûr. Merci de la question. Ce que nous avons vu aux États-Unis, c'est un ensemble de lois disparates au sujet du cannabis. De façon générale, pour revenir sur le point soulevé par le sénateur, tantôt, le cannabis reste illégal au titre de la loi fédérale, et ce, dans toutes les circonstances. Il n'y a pas de zone grise.

Les États ont été laissés à eux-mêmes pour réformer ce qu'ils considèrent comme une guerre inefficace contre la drogue, une guerre menée depuis environ 100 ans aux États-Unis. Grâce à ce processus, il y a eu des réformes, dans un premier temps pour le cannabis thérapeutique, puis, plus tard, en ce qui concerne le cannabis consommé par les adultes à des fins récréatives.

Dans ce processus, chaque réforme est souvent un peu différente des autres en place et, un peu, différente des réformes précédentes. Et par conséquent, ce qu'on a constaté aux États-Unis, c'est exactement ce que vous avez soulevé dans votre question, un processus d'essais et d'erreurs. Il y a des choses qui ont fonctionné, d'autres pas, et qui ont requis une réforme plus poussée ou de nouveaux règlements.

Dans les États qui ont eu le plus de succès — c'est-à-dire ceux qui ont été en mesure de mettre en place un système sécuritaire et assez efficace qui n'a pas contribué aux types de répercussions sociales, comme des répercussions sur la santé publique et la sécurité publique, de façon aussi massive qu'on aurait pu le craindre initialement —, les États qui ont évité de telles

It's important to note that, like any area of public policy, cannabis reform is one that drafters and designers do not get right on the first try. They don't get everything right on the first try, rather. Part of that process, too, is understanding how this new law will operate in the environment, both the policy and the political environment that it will operate in.

Canada will be the first large nation in the world to legalize cannabis. There will be certain outcomes that could not be foreseen, but it is incumbent upon the government then either to allow ministries the flexibility to regulate in areas that can make that law responsive to those realities or to have Parliament step in and be willing not to throw the baby out with the bathwater but to go in with a scalpel and fix what needs to be fixed while letting alone the parts of that system that are operational and functional.

Senator Oh: Thank you both witnesses for being here.

My question for both is the $10,000 limit for crossing the border on both sides. Cannabis has always dealt in cash up here, and according to my friends in Seattle, all cannabis there was still a cash transaction.

We also have home cultivation in Canada. With the home cultivation, every house is allowed to have four marijuana plants, so eventually there will be lots of cannabis available. Some of this will find a way into the United States, or vice versa.

How is this border crossing of the $10,000? Eventually it's going to be more since it's dealing in cash.

Mr. Hudak: I think there are plenty of policy reasons why that $10,000 limit should be increased based on inflation, based on relations generally, and cannabis should not necessarily be the motivator for that.

I will say that if you are growing four plants in your home, under Canadian law, you are probably charging way too much for your cannabis if you're getting $10,000 for it, or you have a really uninformed purchaser. Either you would have to horde harvest after harvest after harvest of those four plants or you're growing more than your four plants or you don't have to worry about hitting that $10,000 limit.

So I don't think cannabis necessarily would put upward pressure on the need to reform that part of policy.

situations ont réussi parce qu'ils ont agi de façon proactive et adaptée aux réalités de leur système.

Il est important de souligner que, comme c'est le cas dans tout domaine de politique publique, la réforme du cannabis en est une où les rédacteurs et les concepteurs ne réussissent pas à bien faire les choses dès le départ. Je devrais plutôt dire qu'ils ne peuvent pas tout réussir du premier coup. Un des éléments du processus, aussi, c'est de comprendre de quelle façon la loi sera appliquée dans l'environnement, tant l'environnement stratégique que l'environnement politique.

Le Canada sera le premier grand pays du monde à légaliser le cannabis. Il y aura assurément certains résultats qui n'ont pas été prévus, mais il reviendra au gouvernement de donner aux ministères la marge de manœuvre nécessaire pour réglementer certains domaines, afin que la loi tienne compte de ces réalités ou de demander au Parlement d'intervenir sans jeter le bébé avec l'eau du bain, mais, plutôt, de corriger de façon chirurgicale ce qui doit l'être, sans toucher aux autres composantes du système qui fonctionnent bien et sont appropriées.

Le sénateur Oh : Je remercie les deux témoins d'être avec nous aujourd'hui.

Ma question s'adresse à vous deux et concerne la limite de 10 000 $ à ne pas dépasser à la frontière. Ici, les ventes de cannabis ont toujours fait l'objet de transactions en espèces, et d'après mes connaissances à Seattle, c'est toujours le cas là-bas également.

Au Canada, il y a aussi la culture à des fins personnelles. Les dispositions sur la culture à des fins personnelles permettent à chaque ménage d'avoir quatre plants de marijuana, et c'est pourquoi l'on peut s'attendre à ce que l'offre de cannabis soit forte, et certains produits se retrouveront aux États-Unis et vice-versa.

Qu'en est-il de la limite de 10 000 $ à la frontière? Éventuellement, celle-ci devra augmenter vu qu'il s'agit principalement de transactions en espèces.

M. Hudak : Je crois que de nombreux éléments stratégiques justifient une augmentation de la limite de 10 000 $; il y a notamment l'inflation et les relations en général, et le cannabis ne devrait pas nécessairement constituer la principale motivation.

Je dirais que, en vertu de la loi canadienne, si vous cultivez quatre plants chez vous, vous demandez probablement beaucoup trop cher pour votre cannabis s'il vous rapporte 10 000 $, ou votre acheteur est très mal informé. Soit vous avez conservé un nombre phénoménal de récoltes de ces quatre plans ou vous cultivez plus que les quatre plants autorisés. Autrement dit, vous n'avez pas à craindre d'atteindre la limite de 10 000 $.

Par conséquent, je ne crois pas que le cannabis exige une refonte de cette partie de la politique.

Senator Oh: Commissioner?

Mr. Kerlikowske: And I don't believe that there will be any close relationship between the $10,000 and the legalization of small amounts of marijuana for adults in Canada.

Senator Oh: Thank you.

Senator Dean: I'd like to follow up, Mr. Hudak, on your comments about what we've regarded here as a precautionary approach to potential legalization and reform of cannabis.

The expert task force that advised the government on its approach talked a lot about the precautionary approach, about trial and error, acknowledging that without stepping forward it's kind of hard to predict what will happen.

One of the examples of that approach that was recommended was that as much benchmarking as possible should be done on the current status before any reforms kick in. So we now have Statistics Canada surveying on use by age, types of use, how cannabis is consumed and price, as it's aligned to illicit market prices. Health Canada is running its own surveys. University research departments are being funded by the government to benchmark and assess, in real time, the actual use and issues associated with that.

Are these the kinds of indicators of a precautionary approach that your kind of research and work would suggest are appropriate? How does that description of preparedness here sit with you?

Mr. Hudak: I think Canada's approach in terms of developing early pre-legalization benchmarks is absolutely the best example set forth throughout the world. That includes other countries, but it also includes American states. For that, the government should be quite proud of the work that they've done.

One of the real challenges that exist in the U.S. is trying to figure out social public health, public safety and other effects of legalization. Unfortunately, too often those data are politicized rather than analyzed, and the problem is that often you are comparing apples to oranges because something is happening post-legalization in the way that data are collected or even in the way that data are defined. So being able to create those pre-legalization benchmarks is essential to understand the effects of the system.

Governor John Hickenlooper of Colorado, when he is asked about this, whether it's by media or by other states or other foreign government officials, says one of his top recommendations is to begin collecting data now the way that you believe you will want to collect data then so that you can better understand the impact. For him, he's usually talking about a state, but for you it's for Canada. I think the areas that these data are being collected in Canada are on point.

Le sénateur Oh : Monsieur le commissaire?

M. Kerlikowske : Je ne crois pas qu'il y a une corrélation étroite entre la limite de 10 000 $ et la légalisation de petites quantités de marijuana pour les adultes au Canada.

Le sénateur Oh : Merci.

Le sénateur Dean : J'aimerais revenir, monsieur Hudak, sur vos commentaires concernant ce que nous considérons ici comme un examen prudent de la légalisation potentielle du cannabis et de la réforme des lois connexes.

Le groupe d'experts qui a conseillé le gouvernement quant à son approche a mis l'accent sur l'approche préventive, ainsi que les essais et erreurs, car il est bien difficile de prédire ce qui se passera sans aller de l'avant.

L'approche recommandée consistait notamment à évaluer le plus possible la situation actuelle avant de procéder à toute réforme. Maintenant, Statistique Canada enquête sur la consommation par âge, les types de consommation et le prix du cannabis comparativement aux prix sur le marché illicite. Santé Canada mène ses propres enquêtes. Le gouvernement finance des départements de recherche universitaires pour mesurer et évaluer en temps réel la consommation et les problèmes connexes.

S'agit-il d'indicateurs d'une approche préventive qui seraient appropriés, selon vos recherches et vos travaux? Que pensez-vous de cette préparation?

M. Hudak : Je crois que l'approche du Canada, qui consiste à élaborer des points de repère avant la légalisation, est la meilleure dans le monde, et d'autres pays l'ont également adoptée, ainsi que des États américains. Sur ce point, le gouvernement devrait être très fier de son travail.

Aux États-Unis, un des grands problèmes est de déterminer les répercussions de la légalisation sur la société, la santé publique et la sécurité publique, entre autres. Malheureusement, ces données sont politisées au lieu d'être analysées, et il arrive souvent que l'on compare des pommes à des oranges en raison de la façon dont les données sont recueillies ou même définies après la légalisation. Il est donc essentiel d'établir ces mesures avant la légalisation afin de comprendre les effets du système.

Lorsque les médias ou des représentants d'autres États ou de gouvernements étrangers lui posent des questions à ce sujet, le gouverneur John Hickenlooper, du Colorado, recommande de commencer à recueillir des données maintenant de la façon dont on voudra recueillir les données plus tard afin de mieux comprendre les répercussions. Dans son cas, il parle d'un seul État, mais pour vous, il s'agit du Canada. Je crois que les

Mr. Kerlikowske can tell you that for a police department, for instance, effective policing involves analyzing and understanding data; and when state or municipal or county officials are not collecting data in a way that is effective, it complicates the ability of law enforcement to do their jobs, in the same way that it complicates the ability of public health officials or other administrators throughout the government to do their jobs.

So, again, I applaud this country for the work they've done in this area. It will surely be imperfect. You will find later that there are needs that require different data collection. But in terms of preparedness, no one has come close to what this government has done in that area.

Senator Richards: My question is about the policing in Colorado, Oregon and other states that have legalized it. Are they having a more difficult time now with drug-impaired driving and a combination of alcohol and drug? Is it being policed well, or are they finding more problems?

Secondary to that, has the black market slowed in these states, or is it every bit as much as it was earlier?

Mr. Kerlikowske: Let me mention a couple of things. One is that the State of Washington and the medical examiner's office for the state have produced some very concerning data regarding fatal accidents and the number of people who tested for marijuana.

That being said, we have very stringent blood alcohol levels to test for alcohol. The ability to test for driving under the influence of drugs is still in great need of additional research and also additional technology that can help do that. There is no particular standard that tells you that a person at a certain time is under the influence of marijuana. You can certainly tell that the person had used marijuana, but within what period? It depends on whether the test was done using saliva or whether the test was done using drugs.

So I would say that's an issue.

Our former president, George H. W. Bush, a long time ago said something like nothing is ever as bad as it seems and nothing is ever as good as it seems. So for the people who talked about legalization, reducing the black market or ending the black market, essentially talking about this as if it was prohibition, that has not been eliminated, the drug driving.

éléments visés par les données recueillies au Canada sont appropriés.

M. Kerlikowske peut vous dire que, pour un service de police, à titre d'exemple, l'efficacité des opérations policières repose sur l'analyse et la compréhension des données et que, si les représentants de l'État, de la municipalité ou du comté ne recueillent pas de données de manière efficace, le travail des agents d'application de la loi se complique, et c'est la même chose pour les responsables de la santé publique et les autres administrateurs du gouvernement.

Encore une fois, je félicite le Canada pour ce qu'il a réalisé dans ce domaine. Bien sûr, il n'y a rien de parfait. Vous constaterez plus tard que certains besoins doivent faire l'objet d'une collecte de données différente. Pour ce qui est de la préparation, personne n'en a accompli autant que ce gouvernement jusqu'à maintenant.

Le sénateur Richards : Ma question touche les services de police au Colorado, en Oregon et dans les autres États qui ont légalisé le cannabis. Ont-ils davantage de problèmes maintenant avec la conduite avec facultés affaiblies par la drogue et la combinaison d'alcool et de drogues? Est-ce que cette situation se gère bien ou les problèmes ont-ils augmenté?

Deuxième point, le marché noir a-t-il ralenti dans ces États, ou la situation demeure-t-elle inchangée?

M. Kerlikowske : Je vais vous donner quelques informations. Premièrement, l'État de Washington et le bureau du médecin légiste en chef de l'État ont publié des données très préoccupantes sur les accidents mortels et le nombre de personnes dont la consommation de marijuana a été confirmée au dépistage.

Cela dit, nous disposons d'outils rigoureux pour vérifier le taux d'alcool dans le sang. Par contre, la capacité de repérer les conducteurs sous l'effet de la drogue manque cruellement de recherche et d'outils technologiques. Aucune norme particulière ne permet de confirmer qu'une personne est sous l'effet de la marijuana à un moment donné. Vous pouvez certainement voir qu'une personne a consommé de la marijuana, mais à quel moment? Cela dépend si le test a été effectué avec de la salive ou des médicaments.

Je dirais que cela fait partie des problèmes.

Notre ancien président George H. W. Bush a dit il y a longtemps quelque chose comme : « Rien n'est aussi mauvais qu'il en a l'air, et rien n'est aussi bon qu'il en a l'air. » Il a été question de légalisation, de réduction ou d'élimination du marché noir, comme si nous étions toujours en période de prohibition, mais la conduite sous l'effet des drogues n'a jamais été éliminée.

But let me jump back to the collection of data. I think the collection is important. Both Colorado and Washington have surveyed students. There's a great deal of information about this. But in Washington state, $4.7 million a day of marijuana, both recreational and medicinal, is sold. In the state of Colorado last year they collected an additional $200 million.

I think a great test for Canada will be that if you have collected all of this pre-data, and then, as some time goes by, you see disturbing or concerning problems, will the country be willing to say that it's going to have to put in stricter or sterner measures that might in fact then reduce revenue that's collected? I don't see Colorado or the State of Washington, regardless of what data shows, turning around and saying, "Well, we're going to reject that amount of money that we made."

Also, what are the costs that are not counted? We know about things like driving under the influence of drugs, but what are the costs that are not counted such as the additional number of people who call a 1-800 number and say, "I need help with a drug," meaning marijuana, or, "I need rehab or therapy," et cetera? There are a lot of additional costs that are very difficult, one, to capture, and two, to put in perspective, as Mr. Hudak mentioned.

[*Translation*]

The Deputy Chair: If I may, before we move to the second round of questions, I would like to ask our guests two questions myself.

Mr. Kerlikowske, Canada and the United States have worked very hard to improve the flow across our borders, including with the NEXUS and TSA PreCheck programs.

However, for any given reason, someone can cross the border with a NEXUS card and the sniffer dog can smell marijuana if that person used it two days before. You are a police officer, so you know that marijuana has a strong smell and that it can get right into people's clothes. Do you believe that crossing the border smelling of marijuana could affect the NEXUS and TSA PreCheck programs? You could have your NEXUS card confiscated.

[*English*]

Mr. Kerlikowske: I think the test would be if the canine alerts to the marijuana, then the search of the person and the search of the baggage. If no marijuana is produced — and in fact marijuana, recreational marijuana for small amounts is legal in Canada — I don't see that having an adverse effect or impact on the person as in having their NEXUS card or their pre-clearance being revoked.

Laissez-moi revenir à la collecte de données. Je crois que c'est un élément important. Les États du Colorado et de Washington ont mené un sondage auprès des étudiants, et une grande quantité d'information en découle. Dans l'État de Washington, les ventes de marijuana à des fins récréatives et médicales s'élèvent à 4,7 millions de dollars par jour. L'année dernière, dans l'État du Colorado, on a recueilli 200 millions de dollars supplémentaires.

Selon moi, ce qui sera difficile pour le Canada c'est de voir se dessiner des problèmes inquiétants ou préoccupants après avoir recueilli des données avant la légalisation. À ce moment-là, le pays sera-t-il prêt à imposer des mesures plus strictes qui pourraient réduire ces revenus? Peu importe ce que révèlent les données, j'ai de la difficulté à imaginer l'État du Colorado ou de Washington revenir sur ses pas et rejeter les revenus qu'il a générés.

Et qu'en est-il des coûts qui ne sont pas pris en considération? Nous connaissons les chiffres liés à la conduite avec facultés affaiblies par la drogue, mais qu'en est-il des coûts qui ne sont pas pris en considération, comme le nombre supplémentaire de personnes qui téléphonent à une ligne d'aide pour parler de leurs problèmes avec la marijuana ou manifester un besoin de réhabilitation ou de thérapie, par exemple? Il y a beaucoup de coûts supplémentaires qui sont très difficiles à recueillir et à mettre en contexte, comme M. Hudak l'a mentionné.

[*Français*]

Le vice-président : Si vous me le permettez, avant de passer à la deuxième ronde de questions, j'aimerais moi-même poser deux questions à nos invités.

Monsieur Kerlikowske, le Canada et les États-Unis ont travaillé très fort pour améliorer la fluidité aux frontières, entre autres à l'aide des programmes NEXUS et TSA PreCheck.

Toutefois, pour une raison donnée, quelqu'un peut traverser la frontière avec une carte NEXUS et le chien renifleur peut sentir l'odeur de la marijuana si la personne en a fait l'utilisation deux jours auparavant. Vous êtes policier, alors vous savez que la marijuana sent fort et qu'elle peut rester imprégnée dans les vêtements. Croyez-vous que cela peut affecter les programmes NEXUS et TSA PreCheck de traverser la frontière alors que vous sentez la marijuana? On pourrait aussi vous confisquer votre carte NEXUS.

[*Traduction*]

M. Kerlikowske : Je crois que le critère s'appliquerait si le chien renifle la marijuana et que l'on procède à une fouille de la personne et de ses bagages. En l'absence de marijuana — et, en fait, les petites quantités de marijuana à des fins récréatives sont légales au Canada —, je ne crois pas qu'il pourrait y avoir des conséquences graves pour la personne, comme voir sa carte NEXUS confisquée ou son précontrôle annulé.

[*Translation*]

The Deputy Chair: Maybe not now, but when people go to renew their NEXUS membership, will they not be more tentative about doing so?

[*English*]

Mr. Kerlikowske: Again, I could only tell you that I'm not sure that that actually would occur because no violation, no seizure of marijuana was actually made; therefore, I think it would be difficult to enact that and to enforce that, based upon the fact that they were detained to be searched. Remember, people can be put into secondary upon entering the United States for a variety of reasons. But if there's no violation and if there is no seizure, the mere fact that they went into secondary for additional inspection should not have an adverse impact. That would be my prediction at this point in time.

[*Translation*]

The Deputy Chair: Here is my last question.

Border services officers sometimes can ask a lot of questions and sometimes very few. That is their privilege. Freely and legally, they could ask Canadians a new question: whether they use marijuana. Could that have any consequences?

[*English*]

Mr. Kerlikowske: I would think that the asking the question of possession is one thing: Do you possess anything? We'd ask about the firearms, about the amount of currency, et cetera. But asking if they've consumed marijuana, in this day and age in our two countries, I would not see that as a particularly efficient use of very finite resources in Customs and Border Protection, and I would doubt very seriously that leadership would say it is an efficient and useful tool to ask people whether they've consumed marijuana.

Senator McIntyre: Mr. Kerlikowske, you may have answered this question already in answer to a question raised by Senator Dagenais, but I'll ask it anyway.

Recently both Canada and the United States passed an act regarding the pre-clearance of goods and persons. The act is entitled Preclearance Act, 2016: An Act respecting the pre-clearance of persons and goods in Canada and the United States.

My question is this: If adopted, what impact, if any, would the legalization of marijuana have on this act?

[*Français*]

Le vice-président : Peut-être pas maintenant, mais lorsque la personne voudra renouveler son adhésion à NEXUS, les gens ne seront-ils pas plus frileux pour renouveler l'adhésion?

[*Traduction*]

M. Kerlikowske : Encore une fois, je ne crois pas que cela se produirait, car il n'y a eu aucune violation et aucune saisie de marijuana. Par conséquent, il serait difficile d'appliquer cela puisqu'ils étaient détenus pour être fouillés. N'oubliez pas qu'une personne peut faire l'objet d'une inspection secondaire à son arrivée aux États-Unis pour diverses raisons. S'il n'y a aucune violation et que rien n'a été saisi, le simple fait de subir une inspection secondaire ne devrait pas avoir de conséquences graves. C'est du moins mon opinion pour le moment.

[*Français*]

Le vice-président : Voici ma dernière question.

Les agents des services frontaliers posent parfois beaucoup ou très peu de questions. C'est leur privilège. Librement et légalement, ils pourraient poser une nouvelle question aux Canadiens, à savoir s'ils sont des consommateurs de marijuana. Est-ce que cela pourrait avoir des conséquences?

[*Traduction*]

M. Kerlikowske : Je crois que c'est une chose que de s'interroger sur la possession : avez-vous quoi que ce soit en votre possession? Nous voulons savoir si vous possédez des armes à feu, des devises, et cetera. Cependant, demander s'ils ont consommé de la marijuana au point où nous en sommes dans nos deux pays? Cela ne constituerait pas une utilisation efficace des ressources très limitées du Service des douanes et de la protection des frontières, et je doute sérieusement que la direction estime qu'il est efficace et utile de demander aux personnes si elles ont consommé de la marijuana.

Le sénateur McIntyre : Monsieur Kerlikowske, vous avez peut-être répondu à cette question au moment de répondre à celle du sénateur Dagenais, mais je vais la poser quand même.

Récemment, le Canada et les États-Unis ont adopté une loi concernant le précontrôle des biens et des personnes. La loi s'intitule Loi sur le précontrôle (2016) : Loi relative au précontrôle de personnes et de biens au Canada et aux États-Unis.

Ma question est la suivante : si nous procédons à la légalisation de la marijuana, quelles seront ses conséquences sur cette loi?

Mr. Kerlikowske: Senator McIntyre, I apologize. I actually have been out of office well over a year and am just not familiar with that. I'm sorry.

Senator Oh: Getting back to smoking and driving and public safety, what happens if you drink and smoke at the same time? What is the concern for public safety?

Mr. Hudak: The commingling of alcohol and cannabis is extraordinarily dangerous for a driver. We do know that the likelihood of a car accident happening after consuming an intoxicating amount of alcohol is significant. It is lower for cannabis than it is for alcohol, but it is still higher than if an individual is sober.

When people commingle cannabis and alcohol, the effects are not as predictive in terms of that individual's behaviour. For example, if you consume cannabis, you typically have similar outcomes each time that you consume cannabis, with some variation, of course. If you consume alcohol, you typically are similar under similar levels of alcohol intoxication. Commingling is a real problem. It is something that people certainly engage in.

There is evidence that for some users you will substitute rather than complement cannabis for alcohol, that is, instead of consuming alcohol you will consume cannabis if you want to get intoxicated. But certainly the commingling is something law enforcement takes seriously. Individuals are being stopped for intoxication of both substances. Typically in the U.S., it is much easier to convict a person of driving under the influence of alcohol than of driving under the influence of cannabis, for the reason that Mr. Kerlikowske said earlier: It is very difficult to tie specific levels of active cannabinoid metabolites in the blood to a certain level of intoxication, whereas it is much easier for alcohol. But commingling is certainly a concern that Canadian law enforcement will also have to prepare themselves for.

Senator Oh: Commissioner, any comments?

Mr. Kerlikowske: He's exactly right. The commingling of the substances or the use of either one to a point of intoxication has dangerous effects.

A very positive thing for American law enforcement is that the federal Canadian government has people with an incredible amount of expertise in these leadership positions, specifically my former colleagues Toronto Chief Bill Blair and OPP Commissioner Gwen Boniface. American law enforcement has tremendous personal and professional respect for both of those individuals, so having them involved intimately, with their

M. Kerlikowske : Je suis désolé, monsieur le sénateur McIntyre. Je ne suis plus en poste depuis plus d'un an, et je ne connais pas cette loi. Je m'en excuse.

Le sénateur Oh : J'aimerais revenir à la question de la consommation, de la conduite et de la sécurité publique. Qu'arrive-t-il si l'on consomme de l'alcool et de la marijuana en même temps? Quelles sont les préoccupations pour la santé publique?

M. Hudak : Le mélange d'alcool et de cannabis est extrêmement dangereux pour un conducteur. Nous savons que la probabilité d'un accident automobile attribuable à la consommation d'une quantité intoxicante d'alcool est importante. Elle est moins élevée dans le cas de la consommation de cannabis, mais elle est toujours plus importante que si le conducteur est sobre.

Lorsqu'une personne mélange le cannabis et l'alcool, les effets sur son comportement ne sont pas aussi prévisibles. Par exemple, une personne qui consomme du cannabis obtiendra des effets similaires chaque fois qu'elle en consomme, avec certaines petites différences, évidemment. Si une personne consomme de l'alcool, son comportement demeure généralement le même, selon son niveau d'intoxication. Les mélanges sont un véritable problème et sont populaires.

Il a été démontré que certains consommateurs remplacent l'alcool par du cannabis, c'est-à-dire ils consomment du cannabis au lieu de l'alcool pour s'intoxiquer. Par contre, les organismes d'exécution de la loi prennent les mélanges d'alcool et de cannabis très au sérieux. Certains se font arrêter pour intoxication aux deux substances. Aux États-Unis, il est beaucoup plus facile de condamner une personne pour conduite sous l'effet de l'alcool que de la conduite sous l'effet du cannabis pour la raison que M. Kerlikowske a mentionnée précédemment : il est très difficile d'associer un niveau de métabolites cannabinoïdes actifs dans le sang à un niveau précis d'intoxication, alors que c'est beaucoup plus facile avec l'alcool. Les organismes d'exécution de la loi devront certainement se préparer à faire face au problème des mélanges.

Le sénateur Oh : Monsieur le commissaire, avez-vous des commentaires?

M. Kerlikowske : Il a tout à fait raison. Le mélange des substances ou même l'utilisation d'une seule d'entre elles jusqu'à l'ivresse a des effets dangereux.

Une très bonne chose pour les organismes américains chargés de l'exécution de la loi est que le gouvernement fédéral du Canada dispose d'experts extrêmement compétents dans des positions de leadership. Je pense en particulier à mes anciens collègues, Bill Blair, chef du service de police de Toronto, et Gwen Boniface, commissaire de la Police provinciale de l'Ontario. Les organismes américains d'exécution de la loi ont énormément de respect — autant au niveau personnel que

knowledge and experience, is a great step forward and is helpful during times that are a bit uncertain.

Senator Richards: This is a bit of an observation. When I was growing up in the 1960s and 1970s, alcohol and marijuana were never separated, really; they were pretty much a companion drug. That's where the real problem of drinking and driving or drugging and driving comes in. I don't know how to assess that, but I just thought I'd throw it out there.

Mr. Kerlikowske: Senator Richards, having grown up in that same era, the marijuana that existed at that time was significantly less powerful regarding the THC level than the marijuana that is grown and produced today. As the saying goes in the United States, it's not your grandfather's marijuana. It's an extremely powerful and active substance.

Mr. Hudak: I take your point to be a powerful one that people certainly do commingle. For some people, alcohol and cannabis go together.

The difference today versus what was happening in the 1960s and 1970s is that cannabis, when it is sold, is oftentimes curated. It is not just picked up at a party. It is not just something you get from a friend. But the cannabis industry creates an experience around this. It is in their interest to get you to use cannabis rather than other substances. So there are real efforts within the industry to try to win people over as a cannabis user as opposed to an alcohol user. As part of marketing that experience, the cannabis industry has taken steps to try to make individuals consistent, not just in their use, but in the experience that they're getting out of that use. Alcohol commingling can dampen or harm that for the industry, and it's something, while it is not certainly true for everyone, that some people are responsive to as consumers.

[*Translation*]

The Deputy Chair: Mr. Hudak, to add to what you have just said, we know that, for some, marijuana is the gateway to harder drugs.

Do you have access to any data in American states where marijuana use is legal, that would show us an increase in the use of stronger drugs?

professionnel — pour ces deux personnes. C'est pourquoi c'est une excellente chose qu'ils participent de si près au processus, avec leurs connaissances et leur expertise. Cela nous aidera à naviguer dans ces eaux un peu troubles.

Le sénateur Richards : J'ai une petite observation à faire. Quand j'étais jeune pendant les années 1960 et 1970, l'alcool et le cannabis n'étaient jamais pris séparément, honnêtement. C'était pour ainsi dire des substances qui venaient ensemble. Le véritable problème de la conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ou par la drogue tient à cela. Je ne sais pas comment on peut vérifier cela, mais je me suis dit que je devais le mentionner.

M. Kerlikowske : Sénateur Richards, j'ai aussi grandi à la même époque, et le niveau de THC qu'il y avait dans le cannabis dans ce temps-là était beaucoup moins élevé que celui du cannabis cultivé de nos jours. Comme on le dit aux États-Unis, on est loin du cannabis de nos grands-parents. C'est une substance active très puissante.

M. Hudak : Je comprends ce que vous dites, et vous avez tout à fait raison de dire que les gens mélangent les substances. Pour certaines personnes, l'alcool et le cannabis vont de pair.

Si on compare la situation actuelle à ce qui se passait dans les années 1960 et 1970 par rapport au cannabis, la différence est que l'industrie du cannabis d'aujourd'hui est beaucoup plus organisée. Ce n'est pas seulement quelque chose qu'on trouve dans une soirée ou qu'un ami vous donne. L'industrie du cannabis veut créer toute une expérience autour de cette substance. C'est dans son intérêt que vous consommiez du cannabis et non d'autres substances. L'industrie déploie énormément d'efforts pour inciter les gens à consommer du cannabis au lieu de l'alcool. L'industrie du cannabis veut commercialiser ce genre d'expérience, et elle a pris des mesures pour que les gens consomment seulement cette substance et pour que leur expérience quand ils en consomment ne varie pas. Le mélange avec de l'alcool va contre les efforts de l'industrie et peut même y nuire. Même si ce n'est pas vrai pour tous, évidemment, il y a des consommateurs qui réagissent à ce genre de choses.

[*Français*]

Le vice-président : Monsieur Hudak, en complément à ce que vous venez de dire, on sait que, pour certains consommateurs, la marijuana est la porte d'entrée vers des drogues plus dures.

Avez-vous eu accès à des données, dans les États américains où la consommation de la marijuana est légale, qui nous permettraient de constater une augmentation de consommateurs de drogues plus fortes?

[*English*]

Mr. Hudak: There is certainly a relationship. Individuals who use stronger drugs oftentimes have used cannabis at some point in their lives. However, most cannabis consumers never use harder drugs. When you look at usage rates in the United States for cannabis versus stronger drugs, those usage rates differ dramatically. So we do know that what is often called the gateway effect, that is, that a user of cannabis is then somehow chemically induced into using harder drugs through addiction or some other process, has been disproven.

However, we also know that typically that gateway effect runs through the source from which an individual gets cannabis. For an average drug dealer, cannabis has a low profit yield. Other products have higher profit yield. So it is the incentive of that drug dealer to graduate a cannabis user from cannabis to heroin or methamphetamines or something like that. There's nothing chemical or biological about cannabis that would predispose people to using a harder drug, and the fact that the vast majority of cannabis users ultimately do not use harder drugs demonstrates that.

In a legalized market, when you are selling cannabis in a dispensary or shop, and only selling cannabis in that shop, that will help ameliorate quite a bit of that gateway effect, if the gateway effect does run through a dealer who is incentivized to graduate an individual to harder drugs.

[*Translation*]

The Deputy Chair: Mr. Kerlikowske, Mr. Hudak, thank you for your testimony. It will be very useful as we examine the issue of legalization of marijuana in Canada.

We now welcome Len Saunders, an attorney at law with The Immigration Law Firm.

[*English*]

Welcome to the committee, Mr. Saunders. I am sure you have a presentation. We will hear your presentation, after which you will receive questions from senators. Thank you so much.

Len Saunders, Attorney at Law, The Immigration Law Firm, as an individual: Thank you, senator. Let me just quickly explain my background, who I am, what I do and why I think my testimony here today is going to be helpful to fellow Canadians when marijuana is legalized in Canada.

[*Traduction*]

M. Hudak : Il y a bien évidemment un lien. Les gens qui consomment des drogues dures ont souvent déjà consommé du cannabis, à un moment ou à un autre de leur vie. Cependant, la plupart des consommateurs de cannabis n'ont jamais pris de drogues dures. Si on prend les taux de consommation rapportés aux États-Unis pour le cannabis en comparaison des drogues dures, on voit que ceux-ci sont très différents. Nous pouvons donc conclure que la théorie selon laquelle le cannabis est une drogue d'introduction qui fait que la personne qui en consomme est incitée chimiquement à prendre des drogues plus dures — à cause de l'accoutumance ou d'un autre processus du genre — est fausse.

Cependant, nous savons également que cet effet de passerelle existe habituellement à cause de la personne qui vend le cannabis. Pour le trafiquant de drogue moyen, il n'y a pas beaucoup de profit à faire avec ce produit. D'autres substances sont beaucoup plus rentables. Le trafiquant de drogue a donc intérêt à inciter une personne qui consomme du cannabis à essayer l'héroïne ou de la métamphétamine ou d'autres drogues du genre. Il n'y a rien de chimique ou de biologique dans le cannabis qui rend une personne prédisposée à consommer des drogues dures. Le fait que la grande majorité des consommateurs de cannabis ne prennent jamais de drogues dures en est la preuve.

Une fois que le marché sera légalisé et qu'il y aura des dispensaires ou des magasins de cannabis — du cannabis et rien d'autre —, l'effet de passerelle sera largement éliminé puisque c'est le trafiquant de drogue qui a avantage à ce que le consommateur commence à prendre des drogues dures.

[*Français*]

Le vice-président : Messieurs Kerlikowske et Hudak, je vous remercie de vos témoignages, qui seront très utiles dans le cadre de la légalisation de la marijuana au Canada.

Nous accueillons maintenant Len Saunders, avocat à The Immigration Law Firm.

[*Traduction*]

Maître Saunders, bienvenue à notre comité. Je tiens pour acquis que vous avez un exposé à nous présenter. Vous pouvez y aller, et ensuite les sénateurs auront des questions pour vous. Merci beaucoup.

Len Saunders, avocat, The Immigration Law Firm, à titre personnel : Merci, monsieur le sénateur. Je vais commencer par vous parler rapidement de mon parcours professionnel, de moi, de mon travail, et de la raison pour laquelle je crois que mon témoignage ici aujourd'hui sera utile pour les Canadiens une fois que le cannabis sera légalisé au Canada.

I am actually a Canadian myself, even though I practise U.S. immigration law. I have been licensed for almost 20 years. I have been practising at the Blaine port of entry, which is in northern Washington state, just south of Vancouver, for 15 years. When I first started practising 15 years ago, right after 9/11, I would maybe see, once or twice a year, a situation where someone admitted to smoking marijuana and was denied entry to the U.S.

Marijuana was legalized in Washington state about five years ago. Washington was one of the very first states, along with Colorado, where it was legalized. Until recently, it was the only border state that legalized marijuana.

Three blocks north of my office, where the U.S. border is, I started seeing more cases of admission to marijuana usage. It went from one or two cases a year to probably one or two cases a month where someone would call me and say that basically at some point during an attempted entry to the U.S., the question would come up whether the person had used marijuana either recently or in the past, which could go back 40 years.

Now, I see one or two cases a week where people call me and say, "I was just recently denied entry coming to the U.S." Most of these people are not coming to the U.S. to buy marijuana, which is legal in Washington state. They are coming to vacation and to do business. For me right now it's a booming business, which is unfortunate because I look at myself and I think I should be helping people immigrate to the U.S. and get work visas, not spend thousands of dollars after being interrogated at ports of entry, admitting innocently to smoking marijuana — and these are usually not just quick questions.

Canadians are taken into secondary inspection. They're basically read a series of questions, which U.S. Customs and Border Protection has fine-tuned over the years to get the person to admit that they understand that marijuana is illegal in the United States and it is also illegal in Canada. So it doesn't matter where they smoke it. They're basically turned around, told to go back to Canada and told they are inadmissible for life. This is a lifetime ban.

I was fairly optimistic with the Obama administration with regard to the legalization of marijuana federally, like what apparently is going to happen in Canada. With the new Trump administration, I can't see it being legalized federally in the United States in the foreseeable future.

À dire vrai, je suis moi-même Canadien, même si je pratique le droit de l'immigration aux États-Unis. Je suis avocat agréé depuis presque 20 ans maintenant. Je travaille depuis 15 ans au point d'entrée de Blaine, dans le Nord de l'État de Washington, juste au sud de Vancouver. À mes débuts il y a 15 ans, juste après le 11 septembre, il m'arrivait de voir peut-être un ou deux cas par année où une personne se voyait refuser l'accès aux États-Unis parce qu'elle avait admis avoir déjà fumé du cannabis.

Le cannabis a été légalisé dans l'État de Washington il y a environ cinq ans. Washington a été l'un des premiers États, avec le Colorado, à légaliser cette substance. Jusqu'à tout récemment, il s'agissait du seul État voisin du Canada où le cannabis était légal.

La frontière américaine se trouve trois immeubles au nord de mon bureau, et j'ai commencé à voir de plus en plus de cas où les personnes admettaient avoir consommé du cannabis. Nous sommes passés d'un ou deux cas par année à probablement un ou deux cas par mois : les gens m'appellent pour me dire, essentiellement, qu'à un moment ou à un autre alors qu'ils essayaient de franchir la frontière vers les États-Unis, le douanier leur a demandé s'ils avaient déjà consommé du cannabis récemment ou dans le passé, même si cela fait 40 ans.

Maintenant, une ou deux fois par semaine, des gens m'appellent pour me dire : « On vient de me refuser l'accès aux États-Unis. » La plupart de ces personnes ne viennent pas aux États-Unis pour acheter du cannabis, même si c'est légal dans l'État de Washington. Ils viennent y passer leurs vacances ou pour un voyage d'affaires. De mon côté, les affaires sont prospères, mais je me dis que ce n'est pas une bonne chose, parce que je devrais être en train d'aider les gens à immigrer aux États-Unis et à obtenir un permis de travail. Au lieu de cela, les gens doivent dépenser des milliers de dollars parce qu'ils ont naïvement répondu qu'ils avaient consommé du cannabis à l'une des questions qu'on leur posait au point d'entrée… Et il ne s'agit généralement pas de questions courtes.

Les Canadiens doivent alors subir une inspection secondaire. En résumé, on leur lit une série de questions que le Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis a peaufinées au fil des années pour faire admettre à la personne interrogée qu'elle comprend que le cannabis est illégal aux États-Unis et au Canada. Donc, l'endroit où la substance a été consommée n'a pas d'importance. On renvoie ensuite ces gens chez eux au Canada et ils sont interdits de territoire à vie. Ces personnes ne pourront plus jamais aller aux États-Unis.

J'avais bon espoir que l'administration Obama légalise le cannabis dans tout le pays, comme ce qui va apparemment se passer au Canada. Avec la nouvelle administration Trump, je doute que le cannabis soit légalisé à l'échelle fédérale aux États-Unis dans un avenir proche.

People say to me, "Why are these officers asking these questions? Why are they denying entry to Canadians?" They're merely doing their job. Their job is to enforce federal immigration laws. Federally, in the United States, marijuana is illegal.

Most Canadians will drive into Blaine, where I work, and will see two or three marijuana shops with signs that say "Canadians welcome." They take Canadian cash. I think for our local marijuana shop, which is two blocks south of the border, 90 per cent of its clients come from Canada.

Canadians frequently buy marijuana in the U.S. What I see, when it gets legalized in Canada, is that the question is becoming more common at the border. U.S. Customs and Border Protection officers are going to be asking these questions more frequently because they're going to know it is now legal in Canada.

I have read statistics that 40 per cent of Canadians, when it becomes legal in Canada, will buy marijuana. That means that 40 per cent of Canadians technically could be deemed inadmissible to the United States.

When Trump talks about building a wall on the southern border, I see a wall on the northern border for Canadians because of marijuana. Adam contacted me and wanted to know whether there was a thickening of the border. There's a brick wall going up on the northern border for Canadians if they answer truthfully whether they have smoked marijuana.

I have been quoted mostly on the West Coast— CTV News, CBC News and Global News — and this has been going on for years. The eastern media picked up on this a year ago and were shocked to hear that a mere admission to smoking marijuana results in a lifetime ban.

I am trying to warn Canadians. Quite often I'm asked, "What should the person do? Should they lie at the border?" As an attorney, I can't advocate for people to lie. What I tell them is this is not a question that you are bound to answer.

If you have been charged or convicted in the past in Canada for marijuana use, you have to answer yes. If you have marijuana on you, and they ask you, you have to answer yes. But if you smoke marijuana recreationally or buy it recreationally in Canada, you are under no obligation to answer that question at the border.

Les gens me demandent : « Pourquoi est-ce que les agents me posent ces questions? Pourquoi refusent-ils l'entrée aux Canadiens? » Ils ne font que leur travail. Leur devoir est de faire appliquer les lois fédérales en matière d'immigration, et, à l'échelon fédéral, le cannabis est illégal aux États-Unis.

La plupart des Canadiens qui arrivent par voiture à Blaine, où je travaille, peuvent voir deux ou trois boutiques de cannabis avec des affiches disant : « Bienvenue aux Canadiens. » Elles acceptent l'argent canadien. Je crois que 90 p. 100 des clients qui fréquentent la boutique de cannabis locale, située à deux immeubles au sud de la frontière, viennent du Canada.

Les Canadiens achètent souvent du cannabis aux États-Unis. D'après ce que j'en sais, ce genre de questions devient de plus en plus fréquente à la frontière, vu la légalisation prochaine de la substance au Canada. Les agents du Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis vont poser de plus en plus souvent ces questions, parce qu'ils savent que c'est maintenant légal au Canada.

J'ai lu des statistiques selon lesquelles 40 p. 100 des Canadiens disent qu'ils vont acheter du cannabis une fois que ce sera légal au Canada. Cela veut dire que 40 p. 100 des Canadiens, techniquement, pourraient être interdits de territoire aux États-Unis.

Trump a dit qu'il voulait construire un mur le long de la frontière sud des États-Unis, et maintenant, je crois qu'il va y avoir un mur à la frontière nord pour les Canadiens à cause du cannabis. Adam m'a demandé s'il devenait de plus en plus difficile de passer la frontière. Si les Canadiens répondent honnêtement qu'ils ont déjà consommé du cannabis, il pourrait aussi bien y avoir un mur de briques à la frontière nord.

J'ai été cité, entre autres par les médias sur la côte Ouest — CTV News, Radio-Canada et Global News —, parce que cela a cours depuis des années. Sur la côte Est, les médias s'en sont rendu compte il y a un an, et ils ont été très étonnés d'apprendre que l'on pouvait être interdit de territoire à vie simplement parce qu'on avait admis avoir déjà consommé du cannabis.

C'est pourquoi je veux sensibiliser les Canadiens. Souvent, on me demande : « Qu'est-ce qu'une personne dans cette situation devrait faire? Devrait-elle mentir au douanier? » En tant qu'avocat, je ne peux pas conseiller à quelqu'un de mentir. Ce que je peux dire, c'est que les gens ne sont pas tenus de répondre à cette question.

Si vous avez déjà été accusé ou déclaré coupable dans le passé au Canada d'avoir consommé du cannabis, alors vous devez répondre oui. Si vous avez du cannabis sur vous et que le douanier vous pose la question, vous devez répondre oui. Cependant, si vous consommez du cannabis ou achetez du cannabis à des fins récréatives au Canada, vous n'êtes pas tenu de répondre à la question.

But what they do is they interrogate you. They tell you that if you don't tell them the truth, they're going to do a drug test on you. They can't do that. They tell you they're going to do a lie-detector test. They can't do that. They tell you they will hold you indefinitely or possibly arrest you for not telling the truth. They can't do that. I see this intimidation. People eventually break down and they admit to it. So these people become a client for life.

Cependant, vous allez devoir subir un interrogatoire. On va vous dire que si vous ne dites pas la vérité, vous allez devoir subir un test de dépistage de drogue, mais ce n'est pas quelque chose que les douaniers sont habilités à faire. On va vous dire que vous allez devoir passer le test du détecteur de mensonges, mais cela ne leur est pas permis non plus. On va vous dire que vous allez rester en détention indéfiniment et que vous allez même peut-être être arrêtés parce que vous refusez de dire la vérité. Ils ne peuvent pas faire ça non plus. Selon moi, c'est de l'intimidation, les gens finissent par craquer et passer aux aveux. C'est comme ça qu'ils deviennent des clients à vie.

A great example— I have asked for his permission to tell you his story— is Ross Rebagliati. I'm sure everyone in this room knows who he is. I got a call from Ross just over a year ago. I'm in my late forties, so I watched him win the gold medal 20 years ago in Nagano. When he called me, he said he needed a waiver. I said, "Ross, you have never been convicted of marijuana possession." He said that shortly after the Olympics, when he went on the "Jay Leno Show," he admitted to Jay Leno he had smoked marijuana.

Un excellent exemple que je pourrais donner — et j'ai demandé sa permission pour raconter son histoire — c'est celui de Ross Rebagliati. Je suis sûr que tout le monde ici présent sait de qui il s'agit. J'ai reçu un appel de Ross il y a plus d'un an. J'approche de la cinquantaine, alors je l'ai vu gagner sa médaille d'or il y a 20 ans à Nagano. Il m'a appelé pour me dire qu'il avait besoin d'une dispense. Je lui ai répondu : « Ross, vous n'avez jamais été reconnu coupable de possession de cannabis. » Il m'a dit que, peu de temps après les Jeux olympiques, il avait admis pendant son passage au *Jay Leno Show* qu'il avait déjà fumé du cannabis.

So Ross has needed a waiver for the last 20 years. So there's his fee payment, US$585. That's getting chose to C$1,000. That's what waiver approval looks like. After paying almost US $600, this is his waiver. It is good for five years.

En conséquence, Ross a eu besoin d'une dispense pour les 20 dernières années. Cela lui coûte 585 $ américains, près de 1 000 $ canadiens. Voilà ce qu'il faut pour faire approuver une dispense. Après avoir payé près de 600 $ américains, il obtient sa dispense, qui est valable pour cinq ans.

Most Canadians, when they get a waiver approved after admitting to smoking marijuana, will get a one-year waiver, and then a two-year waiver and maybe a three-year and a five-year waiver. He got a five-year waiver because his issue happened 20 years ago.

La plupart des Canadiens qui doivent obtenir une dispense parce qu'ils ont admis avoir consommé du cannabis en auront une qui expire après un an, deux ans, peut-être trois ans ou cinq ans. Ross a obtenu une dispense de cinq ans parce que ce qu'il a fait remonte à 20 ans.

So Ross is a great example of someone in the system. He will be in the system requiring a waiver for the rest of his life because he admitted to using marijuana on the "Jay Leno Show." That's just the tip of the iceberg on these cases.

Ross est un exemple parfait de quelqu'un qui est pris dans ce système. Il va devoir obtenir une dispense pour le restant de ses jours parce qu'il a admis avoir consommé du cannabis pendant son passage au *Jay Leno Show*. Et ça, ce n'est que la pointe de l'iceberg.

I'm probably filing 200 to 250 waivers a year for Canadians right now. That's just little me in Blaine. I'm a sole practitioner. I'm not at a huge law firm. So you take all the attorneys across the country, either in the U.S. or in Canada who are U.S. immigration attorneys, and there are thousands of Canadians in this situation. So my concern is that, yes, it gets legalized, but what are the cross-border implications?

Je traite probablement entre 200 et 250 demandes de dispense par année pour des Canadiens, actuellement. Et ça, ce n'est que moi à Blaine. Je suis un avocat exerçant seul. Je ne fais pas partie d'un gros cabinet d'avocats. Si vous prenez tous les avocats du pays, aux États-Unis ou au Canada qui sont spécialisés en immigration aux États-Unis, il doit y avoir des milliers de Canadiens dans cette situation. Donc, ce qui me préoccupe avec la légalisation, ce sont les conséquences à la frontière.

Here is another example. An individual went to apply for an E-1 visa. E-1 visas are Treaty Traders. You are selling your goods or services. A Canadian citizen selling his consulting services to the marijuana industry in the United States, not only was he denied his visa, his investor visa, he was deemed

Voici un autre exemple. Une personne a présenté une demande de visa E1. Les visas E1 servent de négociateurs de traités. Vous vendez vos biens ou vos services. Un citoyen canadien qui vend ses services de consultation à l'industrie de la marijuana aux États-Unis s'est non seulement vu refuser son visa, son visa pour

inadmissible for life as someone who is aiding and abetting the illegal drug industry.

So any Canadian who wants to get involved either in Canada or in the U.S. in the marijuana industry, once again, will have a lifetime ban. That is the U.S. Department of State doing that. So we have examples for CBP at the border, Homeland Security and the State Department. The same law, federal government.

I would love to take any questions.

[*Translation*]

The Deputy Chair: Thank you very much, Mr. Saunders. Thank you for your presentation. The first question will come from our deputy chair, Senator Jaffer.

[*English*]

Senator Jaffer: Thank you for being here, Mr. Saunders. I follow what you do carefully. We are neighbours as well with your law office in Blaine.

What you say is very different from what our parliamentary secretary is saying. In your presentation, you spoke a little about this. The challenge many people have is about being honest. You want to be honest with authorities.

Your position on whether to disclose cannabis usage differs significantly from our Parliamentary Secretary to the Minister of Public Safety. Unlike the parliamentary secretary, you believe that disclosing past marijuana usage at the port of entry is dangerous and it could have you barred for life.

You gave examples. Of course, if you have just smoked marijuana, that is different. But if I understood you correctly, recreational use some time ago doesn't have to be mentioned. You have also said that if U.S. officials ask Canadians about their past marijuana use, they are not obligated to answer.

Would a Canadian suffer consequences for withdrawing their application for entry at the port of entry if they refuse to answer?

Mr. Saunders: The worst thing that can happen, if you don't answer the question, is you can be denied entry. I tell clients you could try back the next day, a week later or a month later. Chances are you will probably get a different officer who won't ask the same question.

What most people have to understand is not every officer asks this question. It is discretionary. But if you are asked this question, I have always told clients, "You are under no

investisseur, mais il a été jugé interdit de territoire à vie comme personne qui aide et encourage l'industrie des drogues illégales.

Donc, tout Canadien qui veut participer, au Canada ou aux États-Unis, à l'industrie de la marijuana se verra imposer, encore une fois, une interdiction à vie. C'est le département d'État des États-Unis qui l'impose. Donc, nous avons des exemples pour le SDPF à la frontière, le département de la Sécurité intérieure. La même loi, le gouvernement fédéral.

Je serais ravi de répondre à vos questions.

[*Français*]

Le vice-président : Merci beaucoup, monsieur Saunders. Nous vous remercions de votre présentation. La première question sera posée par la vice-présidente, la sénatrice Jaffer.

[*Traduction*]

La sénatrice Jaffer : Je vous remercie d'être ici, maître Saunders. Je suis avec attention ce que vous faites. Nous sommes aussi voisins de votre cabinet d'avocats à Blaine.

Ce que vous dites est très différent de ce que notre secrétaire parlementaire dit. Dans votre exposé, vous en avez parlé un peu : pour de nombreuses personnes, la difficulté tient au fait d'être honnête. Vous voulez être honnête avec les autorités.

Votre avis par rapport à la question de savoir si l'on doit divulguer la consommation de cannabis diffère grandement de celui de notre secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique. Contrairement au secrétaire parlementaire, vous estimez que la divulgation de la consommation passée de marijuana au point d'entrée est dangereuse et pourrait vous valoir une interdiction à vie.

Vous avez fourni des exemples. Bien sûr, si vous venez de fumer de la marijuana, c'est différent. Si je vous ai bien compris, la consommation récente à des fins récréatives n'a pas à être mentionnée. Vous avez aussi dit que si des agents des États-Unis posent des questions à des Canadiens au sujet de leur consommation passée de marijuana, ceux-ci ne sont pas obligés d'y répondre.

Un Canadien subirait-il des conséquences pour avoir retiré sa demande d'entrée au point d'entrée s'il refuse de répondre?

M. Saunders : La pire chose qui puisse arriver, si vous ne répondez pas à la question, c'est qu'on vous refuse l'entrée. Je dis à mes clients qu'ils pourraient réessayer le lendemain, une semaine ou un mois plus tard. Les probabilités sont qu'ils vont probablement tomber sur un agent différent qui ne posera pas la même question.

Ce que la plupart des gens doivent comprendre, c'est que ce ne sont pas tous les agents qui posent la question. C'est discrétionnaire. Mais si on vous pose la question, j'ai toujours dit

obligation to say yes. It is not a question that is required to be answered at a port of entry."

You are not lying if you say nothing. If you have been charged or convicted of an offence, yes. If you are found in possession of marijuana, yes. But if it's just a random question, I tell clients the worst thing that could happen if you say nothing is just a simple denied entry.

Senator Jaffer: I have had people come to me and say they want to withdraw their leave and come back the next day at another border. As you know, there are a number of places you can cross the border to Washington from my province of B.C. But sometimes it's marked in the computer and they can't go back.

Mr. Saunders: When you get denied entry, usually what happens is there's a "lookout pot" put on you. CBP will put a lookout on your profile. Chances are, whether you go to the same port of entry or a different one, you will be sent inside. But most officers don't ask this question, and most officers aren't going to follow through on a second entry. Some do.

Senator Jaffer: I have so many questions. I will ask one more question now on pre-clearance. You mentioned going to the border. What if you are asked these questions at pre-clearance?

Mr. Saunders: The new law allowing Americans more powers at pre-clearance actually concerns me. The reason it concerns me is that it is a slippery slope allowing the Americans more and more rights in Canada. It allows the Americans to interrogate individuals indefinitely. It allows the Americans to carry weapons at airports. It allows the Americans to give expedited removals — five-year bars — which they can't do now. I have turned the table and asked would Canadian officers be allowed to do that in the United States? I don't think ever.

Right now what I tell clients is if they are at pre-flight clearance and they run into any problems, there's an RCMP officer sitting there, right beside secondary. At any point, you can withdraw your application and say, "I want to speak to that RCMP officer," and you can leave. If this happens at the border, you cannot leave. They will tell you that you can withdraw your application for entry; that's not correct. They will hold you, but not indefinitely, until they get you to admit to what they want. Right now at pre-flight clearance there are fewer powers.

à mes clients : « Vous n'êtes pas tenu de dire "oui". Ce n'est pas une question à laquelle vous devez répondre à un point d'entrée. »

Vous ne mentez pas si vous ne dites rien. Si vous avez fait l'objet d'une accusation ou d'une condamnation pour une infraction, oui. Si on vous trouve en possession de marijuana, oui. Mais si c'est juste une question posée au hasard, je dis aux clients que la pire chose qui puisse arriver, c'est simplement qu'on leur refuse l'entrée.

La sénatrice Jaffer : Des personnes sont venues me voir et m'ont dit qu'elles souhaitaient annuler leur départ et retourner le lendemain à un autre poste frontalier. Comme vous le savez, de ma province, la Colombie-Britannique, vous pouvez traverser la frontière en direction de Washington à un certain nombre d'endroits. Mais parfois, c'est noté dans l'ordinateur, et les personnes ne peuvent plus retourner.

M. Saunders : Lorsqu'on vous refuse l'entrée, ce qui se produit habituellement, c'est qu'on inscrit dans votre profil un « avis de surveillance de marijuana ». Le SDPF va afficher sur votre profil un avis de surveillance. Il est très probable que, si vous allez au même point d'entrée ou à un point d'entrée différent, on vous enverra à l'intérieur. Mais la plupart des agents ne posent pas cette question et la plupart d'entre eux ne vont pas donner suite à une deuxième entrée. Certains le font.

La sénatrice Jaffer : J'ai tant de questions à poser. Je vais poser tout de suite une question de plus sur le précontrôle. Vous avez parlé d'aller à la frontière. Qu'arrive-t-il si on vous pose ces questions durant le précontrôle?

M. Saunders : La nouvelle loi qui confère plus de pouvoirs aux Américains au moment du précontrôle me préoccupe, en réalité. La raison, c'est que c'est un terrain glissant qui confère aux Américains de plus en plus de droits au Canada. Cela permet aux Américains d'interroger des personnes indéfiniment. Cela leur permet de transporter des armes dans des aéroports. Cela permet aux Américains d'accorder des renvois accélérés — des interdictions de cinq ans — ce qu'ils ne peuvent pas faire maintenant. J'ai inversé la situation et j'ai demandé si les agents canadiens seraient autorisés à faire cela aux États-Unis. Je ne crois pas que ce serait jamais possible.

En ce moment, ce que je dis aux clients, c'est que s'ils se trouvent au contrôle douanier préalable et qu'ils rencontrent des problèmes, un agent de la GRC se trouve tout près, juste à côté du poste d'inspection secondaire. À tout moment, vous pouvez retirer votre demande et dire : « Je veux parler à cet agent de la GRC », et vous pouvez partir. Si cela se produit à la frontière, vous ne pouvez pas partir. Ils vous diront que vous pouvez retirer votre demande d'entrée; ce n'est pas exact. Ils vont vous retenir, mais pas indéfiniment, jusqu'à ce qu'ils vous fassent avouer ce qu'ils veulent. En ce moment, au moment du contrôle douanier préalable, les pouvoirs ne sont pas aussi nombreux.

Senator Jaffer: When the pre-clearance bill was being discussed here, I was very much against it. Unfortunately I couldn't see it through. I was against it because in that bill it says that the RCMP officer may not be sitting in that corner.

Mr. Saunders: I agree with you.

Senator Jaffer: Also, if the RCMP officer is not available, then the American authorities can still continue with the questioning.

Mr. Saunders: Exactly.

Senator Jaffer: So what you are saying is very comforting.

Mr. Saunders: But it's too late. Because my office is so close to Vancouver I don't fly out of Seattle, I fly out of Vancouver. My office is 20 minutes away from the Vancouver airport, even though it's in the U.S. Every time I go through pre-flight clearance I take comfort knowing that there's an RCMP officer sitting there for my clients in the future. I like that.

[*Translation*]

The Deputy Chair: Mr. Saunders, as you said, marijuana will be produced by companies that of course employ hundreds or thousands of people. As I understand it, those workers could have difficulty going through customs for their holidays, for example, because they work for a marijuana producer.

My concern is about the expedited border clearance programs, such as NEXUS. Participants in programs like those go through Canadian and American customs and often, even though they have "trusted traveller" status in Canada, that status is not recognized in the United States. Situations like that occur frequently.

Can you clarify that for us?

[*English*]

Mr. Saunders: Let me first address, from the last hour's session with the former CBP commissioner, NEXUS and marijuana. If you admit to smoking marijuana, you will lose your NEXUS card for life. If they smell marijuana on you, you will lose your NEXUS card for life. If you admit to it, you will lose it for life. That includes anything related to marijuana or working in the industry. When he mentioned that they have other issues to deal with, that has been my comment, and that's what they should be doing. But what's actually happening is if anyone has any involvement with marijuana or the smell on their car or their

La sénatrice Jaffer : Lorsqu'on a abordé ici le projet de loi sur le précontrôle, j'y étais vraiment opposée. Malheureusement, je ne pouvais pas imaginer le voir adopté. J'étais contre parce que, dans le projet de loi, on dit que l'agent de la GRC pourrait ne pas se trouver dans ce coin.

M. Saunders : Je suis d'accord avec vous.

La sénatrice Jaffer : De plus, si l'agent de la GRC n'est pas disponible, les autorités américaines peuvent poursuivre l'interrogatoire.

M. Saunders : Tout à fait.

La sénatrice Jaffer : Ce que vous dites est donc très rassurant.

M. Saunders : Mais c'est trop tard. Comme mon bureau est très proche de Vancouver, je prends l'avion non pas à Seattle, mais bien à Vancouver. Mon bureau se trouve à 20 minutes de l'aéroport de Vancouver, même s'il est aux États-Unis. Chaque fois que je passe par le contrôle douanier préalable, je suis rassuré de savoir qu'un agent de la GRC se trouve là, pour mes clients dans l'avenir. J'aime ça.

[*Français*]

Le vice-président : Monsieur Saunders, comme vous l'avez dit, la marijuana sera produite par des compagnies qui, bien entendu, emploient des centaines ou des milliers de personnes. Si je comprends bien, ces travailleurs pourraient avoir de la difficulté à traverser les douanes, pour leurs vacances, par exemple, parce qu'ils travaillent pour un producteur de marijuana.

Ce qui m'inquiète, ce sont les programmes de fluidité aux frontières, entre autres NEXUS. Les participants à de tels programmes passent par les douanes canadiennes et américaines, et souvent, même s'ils reçoivent l'autorisation du Canada en tant que « voyageurs dignes de confiance », cette autorisation leur sera refusée aux États-Unis. Ce sont des situations qui se produisent souvent.

Pouvez-vous nous apporter des précisions à ce sujet?

[*Traduction*]

M. Saunders : Selon la séance de la dernière heure avec l'ancien commissaire du SDPF, permettez-moi d'abord de parler de NEXUS et de la marijuana. Si vous avouez avoir fumé de la marijuana, vous allez perdre votre carte NEXUS à vie. Si on trouve que vous sentez la marijuana, vous perdrez votre carte NEXUS à vie. Si vous avouez en avoir fumé, vous la perdrez à vie. Cela comprend tout ce qui est lié à la marijuana ou au travail dans l'industrie. Lorsqu'il a parlé du fait qu'ils ont d'autres questions qui les occupent, c'était mon commentaire, et c'est ce qu'ils devraient faire. Mais ce qui se passe en réalité, c'est que, si une personne est impliquée de quelque façon que ce soit avec

person, they will lose their NEXUS card like that, and there's no way of getting it back.

With regard to people who work in the industry, my concern has been Canadians investing in the marijuana industry in the United States or supplying greenhouses or land that they've purchased. I've told people you can't do that because it's illegal federally. In Canada, when it gets legalized, my feeling is anyone involved in that industry is subject to being denied entry into the United States.

I'm a member of what's called the American Immigration Lawyers Association, and I'm heavily involved in the Washington state and the Canadian chapters. The Blaine port of entry is the biggest port of entry west of Detroit. It is the third busiest on the northern border. It is a large port of entry. We had a meeting there with about 20 immigration officers and attorneys, and I brought this question up at the very end of the meeting: When marijuana is legalized in Canada, will you still be enforcing federal laws with people involved in that industry? And they said yes.

I frequently get these questions from people who want to invest in the industry or have invested in Canada. I tell them you're subject to possibly being denied entry if that question comes up. What do you do for a living? What kind of business are you going down to invest in or possibly having meetings with producers? Anything related to marijuana at the ports of entry is the kiss of death.

Senator McIntyre: Thank you, Mr. Saunders, for your presentation. As you've indicated, you are an immigration lawyer practising in Washington state. You have represented Canadians arrested or denied entry into the United States for marijuana possession or for admitting marijuana use. Therefore, you are in a good position to answer some of our questions.

You may have covered some of this ground before, but despite cannabis being legal for medicinal and/or recreational purposes in some U.S. states, it remains illegal, as you've indicated, under U.S. federal legislation. Cannabis is legal in a number of U.S. states, such as Alaska and Washington, which have land borders with Canada.

I am interested in the situation regarding land borders. In your opinion, would Americans from those states be allowed to cross the Canadian border with cannabis bought legally in the United States? I want you to stick to the land border situation.

la marijuana ou si l'on sent de la marijuana dans sa voiture ou sur sa personne, du coup, elle perdra sa carte NEXUS, et il n'y aura aucune façon de la récupérer.

En ce qui concerne les gens qui travaillent dans l'industrie, mon inquiétude concerne les Canadiens qui investissent dans l'industrie de la marijuana aux États-Unis ou qui approvisionnent des serres ou des terres qu'ils ont achetées. J'ai dit à des gens qu'ils ne pouvaient pas faire cela, parce que c'est illégal au pays. Au Canada, lorsque cela sera légalisé, j'ai l'impression que quiconque est mêlé à cette industrie se verra refuser l'entrée aux États-Unis.

Je suis membre de ce qu'on appelle l'American Immigration Lawyers Association et je m'investis énormément dans l'État de Washington et les sections canadiennes. Le point d'entrée de Blaine est le plus grand point d'entrée à l'ouest de Detroit, et il vient au troisième rang pour ce qui est de l'achalandage sur la frontière du nord. C'est un grand point d'entrée. Nous nous sommes réunis là-bas avec environ 20 agents d'immigration et avocats, et j'ai soulevé la question suivante à la toute fin de la réunion : lorsque la marijuana sera légalisée au Canada, allez-vous tout de même appliquer les lois fédérales auprès des personnes qui participent à cette industrie? Et ils ont dit oui.

Des gens qui veulent investir dans l'industrie ou ont investi au Canada me posent souvent ces questions. Je leur dis qu'ils s'exposent à un refus possible d'entrée si cette question leur est posée. Que faites-vous dans la vie? Dans quel genre d'entreprise allez-vous investir ici ou tiendrez-vous des rencontres avec des producteurs? Tout ce qui est lié à la marijuana aux points d'entrée est fatal.

Le sénateur McIntyre : Merci, maître Saunders, de votre exposé. Comme vous l'avez mentionné, vous êtes un avocat spécialisé en droit de l'immigration qui exerce des activités dans l'État de Washington. Vous avez représenté des Canadiens arrêtés ou qui se sont vu refuser l'entrée aux États-Unis pour possession de marijuana ou pour avoir avoué en avoir consommé. Par conséquent, vous êtes bien placé pour répondre à certaines de nos questions.

Vous en avez peut-être déjà parlé, mais même si le cannabis est légal pour des fins médicales ou récréatives dans certains États des États-Unis, il demeure illégal, comme vous l'avez indiqué, en vertu de la législation fédérale américaine. Le cannabis est légal dans un certain nombre d'États des États-Unis, comme l'Alaska et Washington, qui ont des frontières terrestres avec le Canada.

Je m'intéresse à la situation touchant les frontières terrestres. À votre avis, les Américains de ces États seraient-ils autorisés à traverser la frontière canadienne avec du cannabis acheté légalement aux États-Unis? J'aimerais que vous vous en teniez à la situation des frontières terrestres.

Mr. Saunders: Can Americans cross back and forth?

Senator McIntyre: Yes.

Mr. Saunders: I'm also an American citizen; even though I was born in Canada, I'm a naturalized American. I could purchase marijuana in Washington state and take it into Canada once it becomes legalized here, with no repercussions. If I were to bring it back into Washington state, where it is legal, it would be seized. It would be seized, but because it's not illegal in the State of Washington they would just destroy it unless it were over 30 grams of marijuana. If it were over 30 grams, then I would be prosecuted federally. Colorado is not a border state and you technically can't take it between states, but I'm assuming people do.

It's interesting because our local marijuana retailer in Blaine thinks that when marijuana gets legalized in Canada it's not going to slow down his business; it's going to make it busier for him because he thinks, just like gas, milk, cheese and eggs, it will still be cheaper in the U.S. to buy it. So he expects many Canadians to come down, purchase it and then legally take it back to Canada.

Senator McIntyre: I want to clarify this with you: Assuming marijuana is legalized in Canada, how do you think this is going to work with the U.S. land borders with Canada? Do you think that there will be no problem at the pre-clearance, for example?

Mr. Saunders: No, it's going to be worse.

Senator McIntyre: It's going to be worse?

Mr. Saunders: I think it's going to be way worse. I think the Americans are going to be asking these questions more because they know you can buy it legally in Canada. And the example was made with the last panel. What happens if someone leaves it in their car by accident and it's found?

Let's say I was living in Vancouver and one of my kids bought it legally. They're in their early twenties and they leave it in their vehicle or a friend borrows your car. If it's found in your vehicle entering the U.S., all it takes is reason to believe. You don't have to make an admission to be deemed inadmissible to the U.S. Reason to believe you are involved with illegal drugs is all that it takes for reason to believe. I'm sure a lot of Canadians will have it in their vehicles because they won't be walking to the local marijuana shop. They will leave it in their back seat or glove compartment, and if it's found at the ports of entry it's going to create lifetime bars, just like admitting to it.

M. Saunders : Les Américains peuvent-ils traverser la frontière régulièrement?

Le sénateur McIntyre : Oui.

M. Saunders : Je suis aussi citoyen américain; même si je suis né au Canada, j'ai acquis la nationalité américaine. Je pourrais acheter de la marijuana dans l'État de Washington et l'apporter au Canada une fois qu'elle sera légalisée ici, sans qu'il y ait de répercussions. Si je devais la rapporter dans l'État de Washington, où c'est légal, on me la confisquerait. On me la confisquerait, mais puisque ce n'est pas illégal dans l'État de Washington, on la détruirait simplement, à moins qu'il y ait plus de 30 grammes de marijuana. S'il y avait plus de 30 grammes, je ferais l'objet de poursuites fédérales. Le Colorado n'est pas un État frontalier, et techniquement, vous ne pouvez transporter de la marijuana d'un État à l'autre, mais je présume que des gens le font.

C'est intéressant, parce que notre détaillant local de marijuana à Blaine croit que lorsque la marijuana sera légalisée au Canada, cela ne va pas ralentir ses affaires; il estime que ça va l'occuper davantage; il croit que, tout comme l'essence, le lait, le fromage et les œufs, ce sera moins cher de l'acheter aux États-Unis. Il s'attend donc à ce que de nombreux Canadiens aillent vers le Sud, l'achètent puis la rapportent légalement au Canada.

Le sénateur McIntyre : J'aimerais clarifier quelque chose avec vous : supposons que la marijuana est légalisée au Canada; à votre avis, comment cela va-t-il fonctionner avec les frontières terrestres américaines et le Canada? Pensez-vous qu'il n'y aura aucun problème au moment du précontrôle, par exemple?

M. Saunders : Non, les choses seront pires.

Le sénateur McIntyre : Les choses seront pires?

M. Saunders : Je pense que ce sera bien pire. Je pense que les Américains vont poser ces questions encore plus souvent, parce qu'ils savent que vous pouvez en acheter légalement au Canada. Et l'exemple a été donné dans le dernier groupe de témoins. Que se passe-t-il si quelqu'un l'oublie par accident dans sa voiture et qu'on la découvre?

Disons que je vis à Vancouver et qu'un de mes enfants l'achète légalement. Il est au début de la vingtaine et la laisse dans son véhicule ou bien un ami emprunte votre voiture. Si on la découvre dans votre voiture qui arrive aux États-Unis, tout ce qu'il faut, c'est une raison de croire. Vous n'avez pas besoin de faire un aveu pour être jugé interdit de territoire aux États-Unis. La raison de croire que vous vous livrez à des activités illégales liées à des drogues est tout ce qu'il faut. Je suis sûr que beaucoup de Canadiens en auront dans leur véhicule, parce qu'ils ne se rendront pas à pied jusqu'au magasin local de marijuana. Ils vont la laisser sur le siège arrière ou dans le compartiment à gants, et si on la trouve aux points d'entrée, cela va créer des interdictions à vie, tout juste comme si vous aviez fait un aveu.

Unfortunately, the ramifications for legalizing marijuana in Canada are the consequences for Canadians entering the U.S.

Senator McIntyre: In your opinion, the United States will continue to deny entry to Canadians who admit to having smoked marijuana or having marijuana in their possession, even if cannabis becomes legal in Canada?

Mr. Saunders: Absolutely 100 per cent.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: You are explaining the unanticipated impacts, especially on young people, who often indulge in careless behaviour.

My first question is general in nature. In your experience with young people who have experienced problems with American customs, by legalizing marijuana, has the Canadian government underestimated the impact on the public and on tourists crossing the American border?

[*English*]

Mr. Saunders: Absolutely. That is my concern. You mentioned young people. The typical person I see getting denied entry is not a business traveller in a suit and tie. It is a younger Canadian, in their late teens or early twenties, who basically is going down to a concert in Seattle or going on a road trip with their friends. I see it every day. Young Canadians are calling me and saying, "I was intimidated by these border officers. I figured that if I told the truth, nothing bad would happen."

I see that increasing substantially when marijuana is legalized in Canada because I honestly don't see anyone putting out the warning signs. I was in India on a case in September. Even though I live in the U.S., I follow the Canadian news extensively. Ralph Goodale, I think his press secretary, was asked on a Sunday morning Ottawa news show if a Canadian is stopped at a port of entry and asked whether they have used marijuana when it becomes legalized what should they say? He said you need to tell the truth. Nothing will happen other than being denied entry.

I called the media when I was in India and said, "You need to follow up on this. He's not telling the whole truth here. Yes, that person will be denied entry, but they will receive a lifetime ban. It is a financial issue too."

Malheureusement, la légalisation de la marijuana au Canada aura des conséquences pour les Canadiens qui vont aux États-Unis.

Le sénateur McIntyre : À votre avis, les États-Unis vont-ils continuer à interdire l'entrée aux Canadiens qui admettent avoir fumé de la marijuana ou avoir de la marijuana en leur possession, même si le cannabis devient légal au Canada?

M. Saunders : Absolument certain à 100 p. 100.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Vous nous éclairez sur des impacts insoupçonnés, surtout en ce qui concerne les jeunes qui ont souvent des comportements insouciants.

Ma première question est d'ordre général. Selon votre expérience avec des jeunes qui ont éprouvé des problèmes avec les douanes américaines, en légalisant la marijuana, le gouvernement canadien a-t-il sous-estimé son impact sur sa population et sur les touristes qui traversent la frontière américaine?

[*Traduction*]

M. Saunders : Absolument. Et c'est ce qui me préoccupe. Vous avez parlé des jeunes. En général, la personne qui, selon moi, se verra refuser l'entrée, ce n'est pas un homme d'affaires qui porte un complet et une cravate. C'est un jeune Canadien dans la vingtaine, qui se rend, en général, pour assister à un concert à Seattle ou qui prend la route pour le plaisir avec ses amis. J'en vois tous les jours. Je reçois des appels de jeunes Canadiens qui me disent : « Les agents des frontières américaines m'ont intimidé. Je pensais que si je disais la vérité, il ne m'arriverait rien de mal. »

Je crois que le nombre de ces cas va augmenter de façon marquée lorsque la marijuana sera légale au Canada, étant donné que, à parler franchement, je n'ai vu personne faire de mise en garde à ce sujet. J'étais en Inde pour affaires, en septembre. Même si je vis aux États-Unis, je suis de très près les actualités canadiennes. Pendant une émission d'information d'Ottawa, un dimanche matin, on a demandé à Ralph Goodale ou peut-être à son attaché de presse ce que devra répondre un Canadien qui se présente à un point d'entrée et se fait demander s'il a déjà consommé de la marijuana, quand la marijuana sera devenue légale. Il a dit qu'il faut dire la vérité. Il ne se passera rien, mais l'entrée lui sera refusée.

J'étais en Inde et j'ai téléphoné aux médias pour leur dire : « Vous allez devoir faire un suivi. Il n'a pas dit toute la vérité. Oui, ce voyageur se verra refuser l'entrée aux États-Unis, mais il se verra aussi imposer une interdiction à vie. Il y a des répercussions financières, aussi. »

[*Translation*]

Senator Boisvenu: In the current bill, one clause really floored me, if I may use that expression. We are going to allow young people from 12 to 17 to possess 5 grams of dried marijuana or 25 grams of fresh marijuana. We know that kids often travel with their parents during the summer, to go to Old Orchard or somewhere by the sea. Those kids may carelessly have a joint or two with them. Canadian law will allow that.

What will be the impact on the parents when they cross into the States and American customs officers find their minor children in possession of marijuana without them even being aware? In Canada, it will be legal to have a certain amount of marijuana.

[*English*]

Mr. Saunders: If you are a minor for immigration purposes — that is, under the age of 18 — and you admit to smoking marijuana or they find it on you, that's not a lifetime ban. You have to be an adult for immigration purposes. If the person is under the age of 18 there are no long-term consequences. For the parents, they could say where did the money come from? The money came from the parents. So the parents are now aiding and abetting someone who is purchasing illegal drugs for immigration purposes.

It is not very hard to go from the minor to the parents by making these inferences.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: So, there can be repercussions for the parents?

[*English*]

Mr. Saunders: Absolutely.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: A survey, done in Canada, I believe, found that 40 per cent of people admit to having used marijuana. Is that correct?

[*English*]

Mr. Saunders: No. I read somewhere about a year ago that when it becomes legalized in Canada, the estimates are that roughly 40 per cent of Canadians will purchase marijuana. That was something I read about a year ago. In my mind, that means potentially 40 per cent of Canadians could be deemed inadmissible to the United States.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Dans le projet de loi actuel, il y a un article qui « m'a jeté à terre ». C'est une expression francophone, je m'en excuse. Nous allons permettre à des jeunes de 12 à 17 ans de posséder 5 grammes de marijuana sèche ou 25 grammes de marijuana fraîche. Nous savons que les jeunes voyagent souvent avec leurs parents pendant l'été, soit pour aller à Old Orchard ou au bord des plages. Ces jeunes peuvent avoir un joint ou deux avec eux par insouciance. La loi canadienne le leur permettra.

Quel sera l'impact sur les parents qui traversent la ligne américaine lorsque les douaniers américains s'apercevront que leur jeune mineur a en sa possession de la marijuana alors qu'ils n'étaient même pas au courant? Au Canada, ce sera légal d'avoir une certaine quantité de marijuana.

[*Traduction*]

M. Saunders : Si vous êtes mineur, aux fins de l'immigration — c'est-à-dire si vous avez moins de 18 ans —, et que vous reconnaissez avoir déjà consommé de la marijuana ou si les agents en trouvent en votre possession, vous ne ferez pas l'objet d'une interdiction à vie. Aux fins de l'immigration, il faut être adulte. Pour une personne de moins de 18 ans, il n'y a aucune conséquence à long terme. Mais les parents pourraient se voir demander d'où venait l'argent. L'argent venait des parents. Donc, aujourd'hui, aux fins de l'immigration, les parents aident et encouragent les gens qui achètent des drogues illégales.

Il n'est pas difficile de faire le lien entre la personne mineure et ses parents pour en tirer ces conclusions.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Donc, cela peut avoir des répercussions sur les parents?

[*Traduction*]

M. Saunders : Absolument.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Selon un sondage, réalisé au Canada, je crois, 40 p. 100 des gens admettent consommer de la marijuana? Est-ce exact?

[*Traduction*]

M. Saunders : Non. J'ai lu quelque part, il y a à peu près un an, que, quand la marijuana deviendra légale au Canada, environ 40 p. 100 des Canadiens en achèteront. J'ai lu ça il y a à peu près un an. Selon moi, cela pourrait signifier que 40 p. 100 des Canadiens seraient considérés comme interdits de territoire aux États-Unis.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: So, compared to the current situation, where it is estimated that 30 per cent of young people from 18 to 35 use it, it is an increase of 25 per cent, in theory. That is quite a significant increase.

[*English*]

Mr. Saunders: I guess so, but I'm not good at guessing here.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: Would it have been preferable to decriminalize, rather than legalize, marijuana, observe the medium-term effects, and look at legalization later?

[*English*]

Mr. Saunders: My personal opinion, living in Washington state, which has now had legal marijuana sales for five or six years, is that I honestly think the Canadian government has done everything right here, the way they have legalized it from the federal government down. That's the way the Americans should have done it.

My concern is there's been no public awareness or information on the ramifications for Canadians entering the United States when it becomes legalized.

I'm not criticizing the Canadian government. From what I have seen, they have done the right thing. They have taken the right steps, doing it nationwide. Unlike this patchwork effect in the U.S. which makes people, okay, in this state you can do it, in that state you can't, but the federal government says ultimately no.

I'm still doing lots of waivers. Most of my waivers used to be for people with criminal convictions. That is, old marijuana possession convictions, even minor amounts. I think decriminalizing it is smart. For someone being caught with a minor amount of marijuana 30 years ago and having to pay that fee of $585 and attorney's fees if they wanted to hire a lawyer didn't make sense.

Hopefully, with it being decriminalized and being legalized for recreational use, these issues won't come up for border crossings unless people admit to it.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Donc, par rapport à la situation actuelle où on estime qu'il y a 30 p. 100 des jeunes de 18 à 35 ans qui en consomment, c'est une augmentation théorique de 25 p. 100. C'est une augmentation assez importante.

[*Traduction*]

M. Saunders : Je crois, mais je n'irais pas jusqu'à l'affirmer.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Est-ce qu'il aurait été préférable, plutôt que de légaliser la marijuana, de la décriminaliser et regarder les effets à moyen terme pour ensuite envisager une légalisation?

[*Traduction*]

M. Saunders : Personnellement, et je vis dans l'État de Washington, où la vente de marijuana est légale depuis cinq ou six ans, je crois, honnêtement, que le gouvernement canadien a bien fait les choses en décidant d'imposer la légalisation. C'est ce que les Américains auraient dû faire.

Ce qui me préoccupe, c'est qu'il n'y a pas de campagne de sensibilisation ou d'information du public concernant les conséquences de la légalisation de la marijuana pour les Canadiens qui veulent aller aux États-Unis.

Je ne critique pas le gouvernement canadien. Selon ce que j'en sais, il a fait ce qu'il convenait de faire. Il a pris les bonnes mesures en choisissant d'agir à l'échelle nationale. Ce n'est pas ainsi que ça se passe aux États-Unis, où c'est un véritable pêle-mêle : dans un État, c'est légal, dans un autre, ça ne l'est pas, mais, au bout du compte, le gouvernement fédéral est contre.

Je m'occupe encore beaucoup des dispenses temporaires d'interdiction. Dans la plupart des cas, elles concernent des personnes qui ont un casier judiciaire. C'est-à-dire des personnes qui ont été, il y a longtemps, condamnées pour possession de marijuana, même pour de petites quantités. Je crois que la décriminalisation est une bonne idée. Une personne qui s'est fait arrêter il y a 30 ans pour possession d'une petite quantité de marijuana devait payer l'amende de 585 $ et les honoraires d'un avocat, si elle en voulait un; cela n'avait aucun sens.

Il est permis d'espérer que, quand la possession sera décriminalisée et que la consommation de marijuana à des fins récréatives sera légale, ces problèmes ne se présenteront plus, à la frontière, sauf si vous avouez en avoir consommé.

[*Translation*]

The Deputy Chair: You say that the government has done good work in preparing for legalization. However, by not being concerned for what will happen on the long border between Canada and the United States, do you believe that it would have been preferable to take some time to study the impact of legislation?

You are telling us that legalization is perhaps the right thing to do, but we have not paid enough attention to the impact, including when crossing the borders. I would like to hear your comments on that.

[*English*]

Mr. Saunders: This is why I have tried to be so public by going to the news and telling reporters of the stories. Ross Rebagliati's story was in the news. Jessica Goldstein's story was in the news, as was Matthew Harvey's and Alan Ranta's. I can go on and on. These are clients who have said you can tell my story in front of the news because I don't want other Canadians to be caught in this situation. I have hundreds, if not thousands, of other clients who don't want to go public because they're embarrassed by this. They're embarrassed by what happened at the port of entry.

These are not just young snowboarders, these are older people. Recently, a Canadian snowboarder was going down to her winter residence in Arizona in the fall and they got her to admit that she had smoked marijuana in 1982. What was the benefit of that? She was denied entry. She was so angry she sold her house. She said she's not going to contribute to the U.S. economy anymore. A lot of people say that.

But it then comes down to the fact that people need to travel to the United States for recreation, such as Disneyland with their families. They need to go to weddings and so forth. It is interesting because not only do I see Canadians being denied entry into the U.S. but I see a lot of Americans being denied entry into Canada. Because my office is so close to the border, every day I see one or two Americans who come into my office and they have been denied normally because of a DUI. They come into my office, and they're angry that the Canadian government has denied them entry. I look at it and I go, what's worse? Being denied entry into the U.S. because you admitted to smoking marijuana or being denied entry into Canada because you have driven intoxicated? That is way worse. The Canadian government gets it when it comes to admissibility issues; the Americans don't.

[*Français*]

Le vice-président : Vous dites que le gouvernement a fait du bon travail dans sa préparation en ce qui concerne la légalisation. Par contre, en ne vous souciant pas de ce qui se passera aux frontières canadienne et américaine qui s'étendent sur une longue distance, croyez-vous qu'il aurait été préférable de prendre le temps d'étudier les impacts de la légalisation?

Vous nous dites que la légalisation est peut-être correcte, mais on n'avons pas assez accordé d'attention aux impacts, entre autres sur le passage aux frontières. J'aimerais entendre votre point de vue à ce sujet.

[*Traduction*]

M. Saunders : C'est pour cette raison que j'ai essayé de sensibiliser le public en m'adressant aux émissions d'information et en racontant ces anecdotes aux journalistes. L'histoire de Ross Rebagliati a fait les manchettes. Celle de Jessica Goldstein aussi, comme celles de Matthew Harvey et d'Alan Ranta. J'en connais d'innombrables exemples. Mes clients m'ont autorisé à raconter leur histoire devant les médias parce qu'ils ne veulent pas que d'autres Canadiens se retrouvent dans la même situation. J'ai des centaines, voire des milliers de clients qui ne veulent pas que leur nom soit rendu public parce que la situation les gêne. Ils sont gênés de ce qui leur est arrivé au point d'entrée.

Cela ne concerne pas seulement des jeunes qui font de la planche à neige; cela concerne également des gens plus âgés. Il est arrivé récemment à une Canadienne, qui fait de la planche à neige, de vouloir se rendre à sa résidence d'hiver en Arizona, en automne; elle a dû admettre qu'elle avait déjà fumé de la marijuana en 1982. En quoi est-ce utile de le savoir? On lui a refusé l'entrée. Elle était tellement en colère qu'elle a vendu sa maison. Elle a déclaré qu'elle n'allait plus contribuer à l'économie des États-Unis. Bien des gens disent la même chose.

Mais il ne faut pas oublier que, dans les faits, les gens doivent faire des voyages d'agrément aux États-Unis, par exemple pour aller à Disneyland avec leur famille. Ils doivent se rendre assister à un mariage, des choses comme cela. C'est intéressant : je vois des Canadiens qui se voient refuser l'entrée aux États-Unis, mais je vois aussi beaucoup d'Américains qui se voient refuser l'entrée au Canada. C'est que mon bureau est situé très près de la frontière, et je reçois tous les jours un ou deux Américains qui se sont vu refuser l'entrée au Canada, en général à cause d'une accusation de conduite avec facultés affaiblies. Ils se présentent à mon bureau et sont fâchés que le gouvernement canadien leur refuse l'entrée. Mais je leur demande : qu'est-ce qui est le pire? Refuser l'entrée aux États-Unis à une personne qui admet avoir consommé de la marijuana ou refuser l'entrée au Canada à une personne qui a conduit en état d'ébriété? Le deuxième cas est bien pire. Le gouvernement canadien a bien compris les questions touchant l'admissibilité, mais pas les Américains.

Even the commissioner who was speaking earlier, I don't think he sees what happens on the front lines. I'm on the front lines. I'm there every day, crossing back and forth over the border, to see clients in Canada, to go to the border to file waivers. I'm the one who sees how the policies are actually working. They're not working in favour of Canadians right now. Regardless of what the Americans tell you, I beg to differ.

Senator McPhedran: Mr. Saunders, welcome. It is good to have you here. I have to say, I wish we had had you here when we were discussing Bill C-23, the Preclearance Act, 2016. It sailed through this committee and the Senate, and most of those who spoke about it, including key witnesses here, referenced convenience, essentially, for business people in suits and for those in Canada lucky enough to go on vacation and own homes in warm places.

While I'm sure that convenience is now secured for those folks, what I would like to do is come back to Senator Jaffer's questions and explore with you a little more the seriousness of the impact between Bill C-23 being adopted and Bill C-45. So bear with me; I have a couple of parts to my question.

I would like to remind you that we're talking about the impact of Bill C-23 being Canadian lawmakers giving away Charter rights of Canadians. That's what happened with Bill C-23. You have made some reference to it, but I want to go into a little more detail because of the impact of Bill C-23 and Bill C-45, particularly on young Canadians. I'm very concerned. I think this is going to be an avalanche that is going to limit lifelong opportunities for many young Canadians.

We are not just talking, in a pre-clearance situation, of being able to no longer walk away. That's true. It is also true that an American border guard can strip-search a Canadian on Canadian land even when the Canadian guards say, "No, that's not necessary."

The protections you have been describing that you have seen in your practice all these years are gone.

Mr. Saunders: Until recently, if I thought there was a potential issue with someone entering the United States in the Lower Mainland of Vancouver, I would send them to the airport because I knew, always, that there was a way for that person to extract themselves from that interrogation. People would say to me, "But you are on U.S. soil when you are there." I say no, you are not. That's Canada; that is Canadian soil. Those officers have no weapons on them, and they have limited authority under U.S. immigration law because they're in Canada.

Je ne crois pas que le commissaire qui a fait un témoignage, plus tôt, voit ce qui se passe aux premières lignes. Je suis aux premières lignes. Je suis là tous les jours. Je traverse la frontière plusieurs fois dans les deux sens, pour voir des clients au Canada, pour déposer des demandes de dispense temporaire à la frontière. Je suis le premier à voir comment les politiques fonctionnent dans la réalité. Elles ne sont pas favorables aux Canadiens, pour le moment. Peu importe ce que les Américains vous diront, je ne suis pas d'accord.

La sénatrice McPhedran : Bienvenue, maître Saunders. C'est un plaisir de vous recevoir. Je dois avouer que j'aurais bien aimé que vous soyez présent lorsque nous avons étudié le projet de loi C-23, la Loi sur le précontrôle, en 2016. L'étude a été menée rondement par notre comité et par le Sénat, et la plupart des intervenants, y compris les témoins clés que nous avons convoqués, ont surtout parlé de la commodité qu'elle offrait aux gens d'affaires, ceux en veston-cravate, et pour les Canadiens qui ont la chance de pouvoir prendre des vacances ou d'avoir une maison là où il fait chaud.

Je suis convaincue que ces gens-là profitent maintenant de toute cette commodité, mais j'aimerais revenir sur les questions posées par la sénatrice Jaffer et examiner un peu plus sérieusement, avec vous, les liens entre l'adoption du projet de loi C-23 et le projet de loi C-45. Je vous demande d'être patient; ma question comprend deux ou trois parties.

J'aimerais vous rappeler qu'il s'agit des répercussions du projet de loi C-23 par lequel les législateurs canadiens privent les Canadiens de certains des droits que leur confère la Charte. C'est ce que le projet de loi C-23 a fait. Vous en avez parlé, mais j'aimerais en parler un peu plus longuement étant donné les répercussions du projet de loi C-23 et celles du projet de loi C-45 sur les jeunes Canadiens, en particulier. Cela m'inquiète beaucoup. Je crois que cela déclenchera une avalanche en privant de nombreux jeunes Canadiens de débouchés, et cela, pour toujours.

Nous ne parlons pas seulement, quand il s'agit du précontrôle, du fait qu'il ne sera plus possible de repartir. C'est vrai. Il est vrai également qu'un agent des frontières américain peut soumettre un Canadien à une fouille à nu, en sol canadien, même si l'agent frontalier canadien juge que cela n'est pas nécessaire.

Les mesures de protection que vous avez décrites et avec lesquelles vous travaillez depuis toutes ces années ont disparu.

M. Saunders : Jusqu'à tout récemment, quand je craignais qu'une personne voulant entrer aux États-Unis à partir de la vallée du bas Fraser, à Vancouver, puisse avoir des problèmes, je lui disais d'aller à l'aéroport parce que je savais qu'elle pouvait toujours, de cette façon, se soustraire à un interrogatoire. Les gens me disaient : « Mais on est en sol américain, là-bas. » Je répondais que ce n'était pas vrai. On est au Canada, on est en sol canadien. Ces agents ne portent pas d'arme et ils n'ont que des

That now is stopping. That's my concern.

Senator McPhedran: Let me also ask whether in your practice you would have, perhaps, an additional level of concern in racialized situations.

Mr. Saunders: What do you mean by "racialized"?

Senator McPhedran: Those who are trying to obtain entry to the United States and are visibly or in some way can be identified as not looking like you.

Mr. Saunders: I don't see that so much. What I see is the profiling of someone who — the whole marijuana thing, that is the profiling. In my practice, I honestly don't see racial profiling at the border. I'm happy to say that.

You have to remember that a lot of the officers are themselves immigrants, like me, but they're also visible minorities. They have hired a lot of Sikh officers, especially in the Vancouver area, or at least northern Washington state, Muslim officers, and Chinese, so they can speak the language.

I don't see so much profiling. What I see is that the techniques or the powers they can use at the border have now moved inland into Canada, and that's my concern.

Senator McPhedran: The last part of my question refers to Part 2 of Bill C-45. This is where you can get a ticket for a minor cannabis offence. Those provisions are in Part 2 of Bill C-45.

Do you have any concerns about receiving a ticket for a minor cannabis-related offence impacting admissibility to the United States?

Mr. Saunders: As I was saying earlier, if you are under the age of 18, possession of marijuana or admitting to using it are not grounds of inadmissibility. The only time a minor can be denied entry to the U.S. is if they have been convicted of trafficking. Let's say they're at their high school, and they're a minor, and they sell marijuana to someone and get convicted of trafficking. That is considered an aggravated felony. That's a ground of inadmissibility.

But it doesn't take an officer to see that in the system, because when you get a Canadian pardon or any time you have been arrested, you have an FPS number. It's always in the system there. New stuff shows up because Americans have access, once

pouvoirs limités, selon les lois américaines sur l'immigration, parce qu'ils se trouvent au Canada.

Ça ne sera plus possible désormais. C'est ça qui me préoccupe.

La sénatrice McPhedran : Permettez-moi de vous demander si vous n'êtes pas un peu plus occupé, dans votre pratique, par les problèmes de racialisation.

M. Saunders : Qu'entendez-vous par « racialisation »?

La sénatrice McPhedran : Je parle des gens qui essaient d'entrer aux États-Unis et qui, visiblement ou d'une autre façon, ne vous ressemblent pas.

M. Saunders : Je ne vois pas beaucoup de ce type de clients. Mais je vois bien qu'il y a du profilage, à cause de la marijuana, ce profilage-là. Dans ma pratique, honnêtement, je ne vois pas de profilage racial à la frontière. Je suis heureux de pouvoir le dire.

Il ne faut pas oublier qu'un bon nombre d'agents sont eux-mêmes des immigrants, tout comme moi, et appartiennent également à une minorité visible. Ils ont embauché un grand nombre d'agents sikhs, surtout à Vancouver ou, du moins, dans le Nord de l'État de Washington, et aussi des agents musulmans et chinois, qui peuvent communiquer dans leur langue.

Je ne vois pas beaucoup de profilage. Je vois par contre que les techniques et les pouvoirs dont ils peuvent se servir à la frontière sont maintenant exercés en sol canadien, et ça m'inquiète.

La sénatrice McPhedran : La dernière partie de ma question concerne la partie 2 du projet de loi C-45. Il s'agit des dispositions sur les contraventions qui peuvent être infligées pour la possession de petites quantités de cannabis. Les dispositions se trouvent dans la partie 2 du projet de loi C-45.

Est-ce que vous êtes inquiet de la possibilité qu'une personne qui a reçu une contravention pour possession d'une petite quantité de cannabis ait de la difficulté à entrer aux États-Unis?

M. Saunders : Comme je le disais plus tôt, les personnes de moins de 18 ans ne pourront pas être interdites de territoire pour possession de marijuana ou parce qu'elles ont reconnu en consommer. La seule raison pour laquelle une personne mineure pourrait se voir refuser l'entrée aux États-Unis, c'est si elle a été condamnée pour trafic. Disons qu'elle a vendu de la marijuana à quelqu'un lorsqu'elle était mineure, à l'école secondaire, et qu'elle a été reconnue coupable de trafic. C'est un acte délictueux avec circonstances aggravantes. C'est un motif d'interdiction de territoire.

Mais il n'est pas nécessaire d'être un agent pour voir cette information dans le système, étant donné qu'un Canadien qui obtient son pardon ou qui se fait arrêter, peu importe à quel moment, aura un numéro dans le fichier des empreintes digitales.

again, to Canadian databases. It doesn't take a lot for an officer to say, "You were 16 years old. You were ticketed for marijuana possession." Now the individual is 19 or 20. They could say, "Do you use it now?" It doesn't take that jump very far for the person to say, "Yes," and then now they receive that lifetime ban.

Senator McPhedran: With legalization under Bill C-45 or not, would you stand by the concerns you articulated about the inadmissibility and the kind of questioning that's going on now and the problems that you are seeing now? Legalization is not going to take away those problems, but are we hearing from you that it is actually going to exacerbate the situation significantly?

Mr. Saunders: I could not get a direct answer from any CBP officer— senior, junior, anybody— on whether someone who bought marijuana legally in Canada when it becomes legalized, or has smoked it when it becomes legalized, would be deemed inadmissible to the United States. It wasn't until two weeks ago that I had two senior officers at the Blaine port of entry say they will be deemed inadmissible. That's the first time I got a straight answer on that question. And I have been asking that question for probably four or five years.

Senator Dean: What I'm hearing, Mr.Saunders, is that this issue has been going on for a number of years in an accelerating way, this issue about what people say and the results of that at borders.

It clearly wasn't treated by potential cannabis reforms in Canada, although that might add to a direction that we're already on in terms of border experiences. I sense that what you are saying is that we need to provide Canadians who are crossing the border with better advice on the nature of that border experience and the implications of the way that they might answer some questions.

Second, I'm hearing you say clearly that in a broader perspective, you think the Government of Canada has the policy prescription right in terms of cannabis legalization and reforms. I presume that that is because the additional harms that might result incrementally, over and above those that you have discussed, have to be counterbalanced against what we know about the harms of cannabis use in the country, the impact of criminalization — you would know about this as well — and the many problems associated with the massive illegal market.

Ça restera toujours dans le système. De nouvelles informations sont constamment accessibles puisque, je le répète, les Américains ont accès aux bases de données du Canada. Ça ne prend pas grand-chose pour qu'un agent dise : « Vous étiez âgé de 16 ans et vous avez reçu une contravention pour possession de marijuana. » Aujourd'hui, la personne est âgée de 19 ou 20 ans. L'agent peut lui demander si elle en consomme toujours. Il n'y a ensuite qu'un pas à faire, si elle répond par l'affirmative, pour lui infliger ensuite une interdiction à vie.

La sénatrice McPhedran : Que la marijuana soit légalisée ou non, en vertu du projet de loi C-45, resterez-vous préoccupé, comme vous l'avez dit déjà, par les problèmes d'interdiction de territoire et les interrogatoires qui se font actuellement et par les autres problèmes que vous observez aujourd'hui? La légalisation ne va pas effacer ces problèmes, mais est-ce que nous vous avons bien compris? Vous dites qu'en fait, elle va plutôt empirer et de beaucoup la situation?

M. Saunders : Je n'ai pas pu obtenir de réponse directe d'un agent des frontières — un simple agent ou un responsable, personne — à la question de savoir si une personne qui achète de la marijuana ou qui en consomme, lorsque la marijuana sera légale, sera considérée comme interdite de territoire aux États-Unis. C'est seulement il y a deux semaines que j'ai obtenu une réponse de deux agents principaux du point d'entrée de Blaine; ils m'ont dit qu'à leur avis, la personne serait jugée interdite de territoire. C'est la première fois que j'obtenais une réponse directe à cette question. Et cela doit bien faire quatre ou cinq ans que je la pose.

Le sénateur Dean : Si je comprends bien, maître Saunders, cela fait plusieurs années que le problème se pose, le problème des répercussions de ce que les gens disent à la frontière, et il a tendance à prendre de plus en plus d'importance.

Il est évident que les réformes potentielles touchant le cannabis au Canada n'ont pas abordé cette question, mais cela pourrait exacerber ce que nous vivons à la frontière. Je crois que ce que vous voulez dire, c'est qu'il faut que nous donnions aux Canadiens qui traversent la frontière des conseils plus éclairés sur la nature de l'expérience frontalière et sur les répercussions des réponses qu'ils vont fournir à certaines questions.

Ensuite, je vous ai bien compris lorsque vous avez dit que, de manière générale, vous estimez que le gouvernement du Canada a pris la bonne voie dans sa réforme et dans sa loi sur le cannabis. J'imagine que c'est parce que les méfaits supplémentaires que cela entraînera certainement, en plus des problèmes dont vous nous avez parlé, doivent être évalués par rapport à ce que nous savons des méfaits de la consommation du cannabis au pays, les répercussions de la criminalisation — vous êtes certainement au courant — et les nombreux problèmes liés à l'immense marché illicite.

In terms of relative risk, it goes back, I think, to Senator McPhedran's question. I take from your testimony that you think the policy prescription is right in terms of legalization and strict regulation of cannabis in Canada, but we certainly need to be more aware, and we certainly need to be communicating much more effectively to Canadians approaching and crossing the border their rights and responsibilities, and their access to support from RCMP officers.

Have I summarized this correctly?

Mr. Saunders: Exactly. From my experience, I live in a state that has had legalized marijuana for five years. There has not been a big social epidemic of druggies and stuff. You can buy it two blocks from my office.

What I want the Canadian government to do is one of two things: I want them to tell Canadians that they could have serious implications entering the United States once it becomes legalized. Also, you need to get a direct answer from the U.S. government on what they're doing, because they give wishy-washy answers on this issue. They will tell you, "Oh, we're studying it," or they're doing this or that.

Their officers are asking these questions, and they are creating lifetime bans.

The commissioner who spoke earlier, I don't think he realized, like when he talked about NEXUS and not losing your card; I would love it if it was like that. I have had hundreds of people call me over the years who have lost their cards just because a dog has smelled marijuana in their car. That's all it takes.

I would love the American government to get back to you with a straight answer. I don't know who would give it to you, but a straight answer. If a Canadian citizen admits to smoking marijuana at the border, what will you do? Because they're violating U.S. immigration laws.

Senator Dean: Thank you.

Senator Oh: I will just follow up on an earlier question. Has any U.S. officer or congressional representative cautioned Canada on its plan of legalizing marijuana?

Mr. Saunders: Has cautioned who?

En ce qui concerne le risque relatif, cela nous ramène à la question de la sénatrice McPhedran, je crois. Je retiens de votre témoignage que vous estimez que le gouvernement a pris la bonne orientation stratégique en légalisant et en réglementant de façon stricte le marché du cannabis au Canada, mais que nous devons absolument être davantage sensibilisés et, à coup sûr, que nous devons communiquer beaucoup plus efficacement avec les Canadiens qui s'apprêtent à franchir la frontière pour les mettre au courant de leurs droits et de leurs responsabilités et du fait qu'ils peuvent demander l'aide des agents de la GRC.

Ai-je bien résumé votre pensée?

M. Saunders : Exactement. Selon mon expérience, et je vis dans un État où la marijuana est légalisée depuis cinq ans… Il n'y a pas eu de grande épidémie de toxicomanie, et tout ça, dans la société. On peut en acheter à deux coins de rue de mon bureau.

Ce que j'aimerais, c'est que le gouvernement canadien fasse une ou deux choses : je voudrais qu'il dise aux Canadiens qu'ils pourraient avoir de graves problèmes s'ils cherchent à entrer aux États-Unis une fois que la marijuana sera légale. Il doit également demander une réponse franche au gouvernement américain quant à ce que ce dernier prévoit faire, parce qu'il ne donne aujourd'hui que des réponses vagues à cette question. Il dit par exemple qu'il est en train d'étudier la question ou qu'il a pris une mesure ou une autre.

Les agents américains posent ces questions, et ils imposent des interdictions à vie.

Le commissaire qui a témoigné plus tôt, je ne crois pas qu'il avait compris. Il a par exemple parlé de la carte NEXUS en disant qu'on n'allait pas la perdre. J'aimerais bien que ça se passe comme ça. J'ai reçu au fil des ans des appels de centaines de personnes qui venaient de se faire retirer leur carte tout simplement parce qu'un chien avait senti l'odeur de la marijuana dans leur voiture. C'est tout ce que ça prend.

J'aimerais beaucoup que le gouvernement américain vous donne une réponse franche. Je ne sais pas qui pourrait vous en donner une, mais il faudrait une réponse franche. Si un citoyen canadien qui admet avoir fumé de la marijuana se présente à la frontière, que feront les Américains? Parce que le citoyen canadien viole les lois américaines sur l'immigration.

Le sénateur Dean : Merci.

Le sénateur Oh : J'aimerais revenir rapidement sur une question qui a déjà été posée. Est-ce qu'un représentant officiel des États-Unis ou du Congrès a déjà mis en garde le Canada quant à son projet de légaliser la marijuana?

M. Saunders : Mis en garde qui?

Senator Oh: Has a U.S. official representative or congressional representative cautioned the Canadian government on the impact on legalization of marijuana?

Mr. Saunders: About six months ago, I saw a coalition of Democratic senators or Congress members who sent a letter to Jeff Sessions cautioning about the implications of denying foreigners — not just Canadians but foreigners — access to the United States based upon admission to smoking marijuana.

I have seen it happen; you don't have to be Canadian. You could be a German citizen seeking entry. Let's say you fly into Colorado and they ask these questions. So these senators or Congress members brought it up to the Attorney General, but I don't think any action was taken.

People aren't seeing it because they're not on the front lines. I'm on the front lines. I'm seeing this every day. When I tell people they have a lifetime bar, they're like, "But it's legal in Washington state; but it's going to be legal in Canada." The problem is there's this thin line between the state and the province, and this is going to happen in Eastern Canada, Niagara Falls, Buffalo and Detroit. What I have been seeing as a snowball effect on the West Coast is going to start happening here — guaranteed.

Senator Oh: Do you think that for our government, the complete lack of extensive public education on border crossings — these are important issues, affecting, as you say, all ages of Canadian citizens?

Mr. Saunders: Absolutely. It will affect everybody, whether they are business people investing in the industry or just anyone who is buying marijuana recreationally.

Let me give you an example: Prime Minister Trudeau. He's not admissible. He's admitted to smoking marijuana as an MP. How can he travel to the U.S.? I asked some officers that. Because he travels on a diplomatic passport. The second that Prime Minister Trudeau is no longer Prime Minister or no longer travelling on a diplomatic passport, he is inadmissible to the United States. That's a great example.

Senator Oh: To take it one step further, if Canadians travel to Indonesia, Malaysia, some of the Southeast Asian countries, anything — marijuana — anything, you get hanged over there.

Mr. Saunders: But it is legalized here and in many states. That's why people find it ironic when they are given a lifetime ban.

Le sénateur Oh : Est-ce qu'un représentant officiel des États-Unis ou du Congrès a déjà mis en garde le gouvernement canadien quant aux répercussions de la légalisation de la marijuana?

M. Saunders : Il y a environ six mois, je sais qu'une coalition de sénateurs du Parti démocrate et de membres du Congrès ont envoyé une lettre à Jeff Sessions pour le mettre en garde à propos de ce qui se passerait si les États-Unis refusaient l'entrée aux étrangers — non pas seulement les Canadiens, tous les étrangers — qui reconnaissent avoir fumé de la marijuana.

J'ai déjà vu la situation se produire, et il ne s'agit pas des seuls Canadiens. Cela peut arriver à un citoyen allemand qui veut entrer aux États-Unis. Disons que vous prenez l'avion pour le Colorado et qu'ils vous posent ces questions. Donc, les sénateurs ou les membres du Congrès ont posé la question au procureur général, mais je crois qu'aucune mesure n'a été prise.

Les gens ne se rendent pas compte parce qu'ils ne se trouvent pas aux premières lignes. Je suis aux premières lignes. Je vois ça arriver tous les jours. Quand j'annonce à quelqu'un qu'il est interdit de territoire pour la vie, sa réaction est la suivante : « Mais c'est légal dans l'État de Washington, et ça va être légal au Canada. » Le problème, c'est cette mince ligne qui sépare l'État et la province; ça va aussi se produire dans l'Est du Canada, à Niagara Falls, à Buffalo et à Detroit. L'effet boule de neige que j'ai observé sur la côte Ouest va se reproduire ici, je vous le garantis.

Le sénateur Oh : Pensez-vous que, pour notre gouvernement, l'absence complète de grands programmes d'éducation publique sur le passage de la frontière constitue un enjeu important qui touche, comme vous le dites, des citoyens canadiens de toutes les tranches d'âge?

M. Saunders : Absolument. Cela concerne tout le monde, les gens d'affaires qui investissent dans le secteur et le quidam qui achète de la marijuana à des fins récréatives.

Permettez-moi de vous donner un exemple, celui du premier ministre Trudeau. Il est interdit de territoire. Il a reconnu avoir fumé de la marijuana lorsqu'il était député. Comment se fait-il qu'il puisse voyager aux États-Unis? J'ai posé la question à quelques agents. C'est parce qu'il a un passeport diplomatique. Dès qu'il ne sera plus premier ministre et qu'il ne disposera plus d'un passeport diplomatique, il sera interdit de territoire aux États-Unis. C'est un bel exemple.

Le sénateur Oh : Nous pouvons aller plus loin encore : un Canadien qui voyage en Indonésie, en Malaisie ou dans certains pays de l'Asie du Sud-Est risque d'être pendu pour des infractions comme celle-là, comme pour la marijuana.

M. Saunders : Mais ici et dans bien des États, c'est un produit légal. C'est pourquoi il y a des gens qui trouvent ironique que cela leur vaille une interdiction à vie.

Senator Oh: When you travel to other parts, overseas, our citizens, young people —

Mr. Saunders: That's not what happens in Canada or many states. That's the problem. Because people have this false sense of security travelling over the border and telling officers that they have used marijuana. That's the problem.

Senator Oh: I'm talking about when you are going abroad.

Mr. Saunders: I understand that.

Senator Oh: You travel to Indonesia. Last year, they hanged six Australians who were in drug trafficking.

Mr. Saunders: But these aren't drug traffickers. These are people who are going to be buying marijuana legally, recreationally, in Canada and then be subject to lifetime bans. That's my concern.

It is interesting because a lot of my waiver clients have criminal convictions and they can travel anywhere else in the world because there's no access to CPIC. The Americans have CPIC, and the Canadians have access to the FBI, going back and forth. And so it is interesting because you think all of these cross-border agreements actually make travel harder because the Americans can see someone who has a marijuana conviction from 1975 because the Canadians, once again, have allowed access to it.

Senator Oh: A lot of the country doesn't recognize that. Legalizing it in Canada doesn't mean you are allowed to use it somewhere else.

[*Translation*]

The Deputy Chair: I am sorry, Senator Oh, but I am going to have to stop you. I believe that Senator Richards has a question, as do four other senators. Please make your questions and answers short. I am sorry, Senator Oh, but we only have five minutes left.

[*English*]

Senator Richards: I have a comment. I don't wear a suit when I go to the States, and I don't have property down there, but I would far rather go through Toronto pre-clearance than Newark, New Jersey, especially when I have a chance of getting into trouble.

What remedy do you suggest for this? What you are saying is rather an awful situation that could happen especially to young kids. It seems like we're going pell-mell through this, and it will

Le sénateur Oh : Quand vous voyagez à l'étranger, les citoyens canadiens, les jeunes...

M. Saunders : Ça ne se passe pas ainsi au Canada ou dans de nombreux autres États. Voilà le problème. Les gens ont ce faux sentiment de sécurité, et quand ils traversent la frontière, ils disent aux agents qu'ils ont déjà consommé de la marijuana. Voilà le problème.

Le sénateur Oh : Je parlais des gens qui vont outre-mer.

M. Saunders : Je comprends.

Le sénateur Oh : Vous vous rendez en Indonésie. L'an dernier, six Australiens ont été pendus parce qu'ils faisaient du trafic de drogue.

M. Saunders : Mais il ne s'agit pas ici de trafiquants de drogue. Il s'agit de gens qui vont acheter de la marijuana à des fins récréatives, tout à fait légalement, au Canada et qui vont après cela faire l'objet d'une interdiction à vie. Voilà ma préoccupation.

C'est intéressant; bon nombre de mes clients qui demandent une dispense temporaire d'interdiction ont un casier judiciaire et peuvent voyager n'importe où ailleurs dans le monde, car les autres pays n'ont pas accès au CIPC. Les Américains ont accès au CIPC, et les Canadiens, au FBI, il y a un échange d'information. Et c'est intéressant aussi de se dire que toutes les ententes transfrontalières actuellement négociées rendent les déplacements plus difficiles, étant donné que les Américains peuvent savoir si un Canadien s'est fait condamner pour une infraction liée à la marijuana en 1975. C'est parce que, je le répète, le Canada l'a permis.

Le sénateur Oh : Une bonne partie du pays l'ignore. Ce n'est pas parce que le produit est légal au Canada qu'il est permis de le consommer ailleurs.

[*Français*]

Le vice-président : Je m'excuse, sénateur Oh, mais je vais être obligé de vous arrêter. Je crois que le sénateur Richards a une question à poser ainsi que quatre autres sénateurs. Je demanderais que vos questions et réponses soient courtes. Je m'excuse, sénateur Oh, mais il ne reste que cinq minutes.

[*Traduction*]

Le sénateur Richards : J'aimerais faire un commentaire. Je ne porte pas de veston-cravate quand je me rends aux États-Unis et je n'y possède aucune propriété; cependant, je préférerais et de loin me présenter au précontrôle à Toronto plutôt qu'à Newark, au New Jersey, surtout si je risquais d'y avoir des problèmes.

Quelle solution suggéreriez-vous? Vous décrivez une situation horrible qui pourrait toucher en particulier les jeunes. J'ai l'impression que nous faisons les choses un peu n'importe

be legalized in a couple of months. A lot of young kids I know in college smoke recreationally, and they're a hundred miles from the border. Do you have any recommendations except warning them about this or talking to the United States congressmen about it?

If it's going to be that dire, then there's going to be a real problem; isn't there?

Mr. Saunders: I agree. And that's why I have been on the news networks numerous times — dozens of times — over the last five years, warning people: This could be you. I feel like I'm the only one.

I shouldn't be warning. I should be hoping for more business, but I'm trying to help fellow Canadians get out of this, saying I understand if you have a criminal conviction you need a waiver, but it is silly to bar someone for life because they have admitted to smoking marijuana.

It is public education, but the Canadian government needs to contact the U.S. government and get a straight answer on this.

Senator Richards: What about people from the Netherlands? It has been legal there for a generation. What problems have they had coming in and out of the States? Are there statistics on that?

Mr. Saunders: I have never seen a case like that because I deal mostly with Canadians.

Senator Richards: Thank you.

Senator Jaffer: From what you have been saying, obviously, our government also has to do a very wide awareness campaign to Canadians that these are the consequences they will face. You would agree with that; right?

Mr. Saunders: Yes.

Senator Jaffer: Besides working with the U.S., which might be more difficult.

Senator McPhedran asked you this, but it is no secret that regarding cannabis American law enforcement is targeted disproportionately to people of colour. According to the American Civil Rights Union, Black people are almost four times as likely to be arrested for marijuana possession as White people despite almost equal usage rates; an earlier witness said that. I'm not trying to say White people, Black people; an earlier witness said that more White people smoked than Black people, but Black people are stopped more.

comment, et la marijuana sera légale dans deux ou trois mois. Je connais beaucoup de jeunes du niveau collégial qui fument pour se détendre, et ils habitent à des centaines de kilomètres de la frontière. Avez-vous d'autres recommandations à faire, outre mettre les gens en garde ou en parler aux membres du Congrès américain?

Si c'est aussi désastreux que ça, ce sera vraiment un problème, n'est-ce pas?

M. Saunders : Je suis d'accord avec vous. Et c'est pour cette raison que je me suis adressé si souvent — une dizaine de fois — aux médias d'information ces cinq dernières années pour mettre les gens en garde : ça pourrait vous arriver à vous. J'ai l'impression d'être le seul à faire ça.

Je ne devrais pas faire ces mises en garde. Je devrais plutôt espérer travailler davantage, mais j'essaie d'aider mes amis du Canada à s'en tirer, en leur disant : je sais bien que, si vous avez un casier judiciaire vous avez besoin d'une dispense, mais c'est ridicule d'interdire à vie l'entrée à quelqu'un qui a reconnu avoir déjà fumé de la marijuana.

C'est une question d'éducation publique, mais le gouvernement du Canada doit prendre contact avec le gouvernement américain pour obtenir une réponse franche sur la question.

Le sénateur Richards : Qu'en est-il des gens des Pays-Bas? Le produit est légal là-bas depuis une génération. Ont-ils de la difficulté à voyager aux États-Unis? Y a-t-il des statistiques à ce sujet?

M. Saunders : Je n'ai jamais eu à traiter un dossier comme celui-là; je m'occupe surtout des Canadiens.

Le sénateur Richards : Merci.

La sénatrice Jaffer : Selon ce que vous dites, il est évident que notre gouvernement devrait également mener une vaste campagne de sensibilisation pour expliquer aux Canadiens à quoi ils devraient s'attendre. Vous êtes d'accord avec ça, n'est-ce pas?

M. Saunders : Oui.

La sénatrice Jaffer : Il faudrait aussi qu'il travaille avec les États-Unis, ce qui pourrait être plus difficile.

La sénatrice McPhedran vous a déjà posé la question, mais ce n'est un secret pour personne : quand il s'agit du cannabis, les organismes américains d'exécution de la loi ciblent de manière disproportionnée les gens de couleur. Selon l'organisme American Civil Rights Union, les Noirs sont près de quatre fois plus souvent arrêtés pour possession de marijuana que les Blancs, même s'ils en consomment proportionnellement autant; c'est un témoin précédent qu'il l'a dit. Je n'essaie pas d'opposer les Blancs et les Noirs; un témoin précédent a dit que les Blancs

I know in your earlier answer you said you did not see it as racial profiling. It may also be because of where you practise.

Mr. Saunders: I don't see any racial profiling at the border with that, and I'm very sensitive on that. Even though I'm Canadian by birth, my mother is from India, my father is from Trinidad, British West Indies. I'm sensitive when someone starts profiling. I do not see that racial profiling at the border with regard to the admission to smoking marijuana.

Senator Jaffer: Besides educational awareness and contacting the U.S., when you reflect on our questioning, if you think of other things the Canadian government should do before this bill comes into place, we would appreciate it if you would let the clerk know.

Mr. Saunders: Those are the two main issues.

Senator Jaffer: Thank you.

Senator McPhedran: I wanted to read into the record a statement made by Minister Goodale on September 19, 2017, before the Standing Committee on Health:

> . . . on the subject of cannabis at the border. It is, of course, currently illegal to bring cannabis into Canada or to take cannabis out of Canada. Going both ways across the border, it's illegal. Under Bill C-45, that would not change. Border officers already examine people and goods entering the country to prevent the smuggling of contraband, including cannabis.

I wanted to be clear that that's a quote from Minister Goodale and just invite any response.

Mr. Saunders: I may be wrong on this, because I'm not an expert on Canadian law, but it was my understanding from what I've read that you can bring a certain amount back into Canada, just like you were buying milk or bread or whatever. I may be wrong on that, but that was my understanding, that you could bring marijuana back into Canada.

Senator McIntyre: My question is on scrutiny. Currently there's a law in force respecting the pre-clearance of persons and goods in Canada and the United States. We know there is close scrutiny on travellers and/or cargo on the part of border officers.

fumaient davantage que les Noirs, mais que les Noirs étaient plus souvent arrêtés.

Je sais que vous avez répondu, plus tôt qu'il n'y avait pas selon ce que vous observez de profilage racial. Mais c'est peut-être à cause du lieu où est situé votre bureau.

M. Saunders : Je n'observe pas de profilage racial à la frontière, pas à ce chapitre-là, et j'y suis très sensible. Je suis Canadien de naissance, mais ma mère est originaire de l'Inde et mon père, de Trinidad, dans les Antilles britanniques. Je suis très sensible à la question du profilage. Je ne vois aucun profilage racial à la frontière quand un voyageur reconnaît avoir déjà fumé de la marijuana.

La sénatrice Jaffer : À part la sensibilisation et la communication avec les États-Unis, lorsque vous réfléchissez à vos questions, si vous pensez à d'autres mesures que le gouvernement canadien devrait prendre avant que le projet de loi entre en vigueur, nous vous serions reconnaissants d'en faire part au greffier.

M. Saunders : Ce sont là les deux principaux problèmes.

La sénatrice Jaffer : Merci.

La sénatrice McPhedran : Je voulais lire officiellement une déclaration faite par le ministre Goodale, le 19 septembre 2017, devant le Comité permanent de la santé :

> [...] parlons du cannabis à la frontière. Évidemment, il est actuellement illégal d'entrer au Canada avec du cannabis ou d'en sortir. Il est illégal de franchir la frontière dans un sens ou dans l'autre. Cette situation ne changerait pas en vertu du projet de loi C-45. Les agents frontaliers procèdent déjà à un examen des personnes et des biens qui entrent au pays, afin de prévenir la contrebande, y compris celle de cannabis.

Je voulais préciser qu'il s'agit d'une citation du ministre Goodale et simplement inviter les témoins à y réagir.

M. Saunders : J'ai peut-être tort à ce sujet, car je ne suis pas expert en droit canadien, mais, selon mon interprétation de mes lectures, on peut en rapporter une certaine quantité au Canada, comme si on achetait du lait, du pain ou quoi que ce soit. Je me trompe peut-être, mais c'est ce que j'avais cru comprendre : qu'on pouvait rapporter de la marijuana au Canada.

Le sénateur McIntyre : Ma question porte sur la rigueur des examens. Actuellement, une loi est en vigueur concernant le précontrôle des personnes et des biens au Canada et aux États-Unis. Nous savons que les voyageurs et/ou les frets font l'objet d'un contrôle rigoureux de la part des agents en poste à la frontière.

My question is this: If Canada legalizes cannabis, would U.S. border officers be directed to scrutinize Canadian travellers and/or cargo more closely than now?

Mr. Saunders: I would imagine so, yes.

Senator McIntyre: Would there be less scrutiny if Canada does not legalize marijuana?

Mr. Saunders: Yes.

[*Translation*]

The Deputy Chair: We have come to the end of our second round of questions. Mr. Saunders, thank you for the information you have given us. I imagine that you will have a lot of work in years to come. Thank you for your presentation.

With the permission of Senator Boniface, the committee chair, I will continue to chair this session.

We will continue with the third group of witnesses: Peter Hill, Associate Vice-President, Programs Branch, Canada Border Services Agency, Kevin Thompson, Director General, North America Strategy Bureau, Global Affairs Canada, and Superintendent Jamie Solesme, Federal Policing, Criminal Operations, Royal Canadian Mounted Police.

Ladies and gentlemen, welcome. Mr. Hill, you have a presentation for us, and then we will move to questions. Go ahead.

[*English*]

Peter Hill, Associate Vice-President, Programs Branch, Canada Border Services Agency: Thank you, Mr. Chair. Good afternoon to all members of the committee.

I'm pleased to be here and to assist the committee in its study of Bill C-45, An Act respecting cannabis and to amend the Controlled Drugs and Substances Act, the Criminal Code and other Acts — the cannabis act — as it relates to Canada's borders.

[*Translation*]

As the committee is aware, the Canada Border Services Agency, or CBSA, administers over 90 acts and regulations at ports of entry on behalf of other federal government departments, provinces and territories.

The CBSA assists Health Canada in administering and enforcing Health Canada acts and regulations that relate to travellers, conveyances, cargo and certain controlled, prohibited,

Voici ma question : si le Canada légalise le cannabis, donnerait-on aux agents en poste à la frontière américaine la directive d'examiner les voyageurs et/ou le fret canadiens de plus près qu'ils ne le font maintenant?

M. Saunders : J'imagine que oui.

Le sénateur McIntyre : Procéderait-on à un examen moins poussé si le Canada ne légalisait pas la marijuana?

M. Saunders : Oui.

[*Français*]

Le vice-président : Nous sommes arrivés à la fin de notre deuxième ronde de questions. Monsieur Saunders, nous vous remercions des informations que vous nous avez transmises. J'imagine que vous aurez beaucoup de travail au cours des années à venir. Je vous remercie de votre présentation.

Avec la permission de la présidente du comité, la sénatrice Boniface, je vais continuer de présider la séance du comité.

Nous allons procéder avec le troisième groupe de témoins que je vous présente à l'instant : Peter Hill, vice-président associé, Direction générale des programmes, Agence des services frontaliers du Canada, Kevin Thompson, directeur général, Direction générale de la stratégie pour l'Amérique du Nord, Affaires mondiales Canada, et Jamie Solesme, surintendante, Opérations criminelles, Gendarmerie royale du Canada.

Madame et messieurs, je vous souhaite la bienvenue. Monsieur Hill, vous avez une présentation à nous faire. Nous allons ensuite procéder à une période de questions. Nous vous écoutons.

[*Traduction*]

Peter Hill, vice-président associé, Direction générale des programmes, Agence des services frontaliers du Canada : Merci, monsieur le président. Bonjour à tous les membres du comité.

Je suis ravi d'être là et de faciliter votre examen du projet de loi C-45, Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois — la Loi sur le cannabis —, en ce qui concerne les frontières du Canada.

[*Français*]

Comme vous le savez, l'Agence des services frontaliers du Canada, l'ASFC voit à l'application de plus de 90 lois et règlements aux points d'entrée pour d'autres ministères fédéraux, ainsi que pour les provinces et les territoires.

L'agence aide Santé Canada à appliquer des lois et des règlements de Santé Canada qui visent les voyageurs, les moyens de transport, le fret et certains produits contrôlés, interdits,

hazardous or regulated goods. This includes the Controlled Drugs and Substances Act.

[*English*]

The act establishes the legislative framework that regulates the possession, import, export, production, assembly, distribution, sale, transport, provision, sending and delivery of controlled substances and precursors that can be used in the manufacture of illegal drugs. All activities are prohibited unless authorized by regulation or exemption. There are various regulations under the act that set out the circumstances under which legitimate activities with controlled substances and precursors are permitted.

Currently, under section 99 of the Customs Act, the Canada Border Services Agency has the authority to inspect goods being imported into Canada. Section 95 compels exporters to report goods leaving the country, subject to certain exceptions. Bill C-45 would put in place a strict framework for controlling the importation and exportation of cannabis specifically under subsections 11(1) and 11(2) of the cannabis act.

Travellers are required under sections 11, 12 and 13 of the Customs Act to present themselves to an officer, answer truthfully the questions posed by the officer, and report goods upon arrival in Canada. Whether declared or undeclared, cannabis may be detained under section 101 of the Customs Act. If unreported, cannabis may be seized under section 110(1). And in either case, the CBSA would notify the RCMP and/or the local police of jurisdiction, who would collect that cannabis on behalf of Health Canada and dispose of it.

Under the Immigration and Refugee Protection Act, which governs the admissibility of foreign nationals and permanent residents into Canada, the CBSA may deny entry to those who attempt to smuggle goods into the country. Additionally, CBSA officers have the authority to arrest persons who attempt to import illicit drugs across the border. None of these authorities would change under the new legislation respecting cannabis.

In summary, the proposed legislation maintains the existing control framework associated with the prohibition of the cross-border movement of cannabis and by moving cannabis-related provisions from the Controlled Drugs and Substances Act into the proposed cannabis act. Travellers, mail, courier and commercial shipments will continue to be examined by the Canada Border Services Agency for cannabis. Enforcement measures will continue to be taken when incidents of non-compliance are detected.

dangereux ou réglementés en vertu de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.

[*Traduction*]

Cette loi établit le cadre législatif qui régit la possession, l'importation, l'exportation, la production, l'assemblage, la distribution, la vente, le transport, la fourniture, l'envoi et la livraison de substances désignées et de précurseurs qui peuvent être utilisés dans la fabrication de drogues illicites. Toutes ces activités sont interdites, sauf si elles sont autorisées en vertu de la réglementation ou si elles font l'objet d'une exemption. Les divers règlements d'application de la loi définissent les circonstances où les activités légitimes associées à des substances désignées et à des précurseurs sont permises.

Actuellement, en vertu de l'article 99 de la Loi sur les douanes, l'Agence des services frontaliers du Canada a le pouvoir d'inspecter des marchandises importées au Canada, tandis que l'article 95 oblige les exportateurs à déclarer les marchandises qui quittent le pays, sous réserve de certaines exceptions. Le projet de loi C-45 mettrait en œuvre un cadre rigoureux pour le contrôle de l'importation et de l'exportation de cannabis, plus particulièrement aux termes des paragraphes 11(1) et 11(2) de la Loi sur le cannabis.

Au titre des articles 11, 12 et 13 de la Loi sur les douanes, les voyageurs sont tenus de se présenter à un agent, de répondre véridiquement aux questions qu'il leur pose et de déclarer les marchandises en leur possession à leur arrivée au Canada. Qu'il ait été déclaré ou pas, le cannabis peut être retenu en application de l'article 101 de la Loi sur les douanes. S'il n'est pas déclaré, il peut être saisi conformément au paragraphe 110(1). Dans tous les cas, l'ASFC avise la GRC et/ou le service de police local, qui prendra possession de ce cannabis au nom de Santé Canada et l'éliminera.

Sous le régime de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, qui régit l'admissibilité des ressortissants étrangers et des résidents permanents au Canada, l'ASFC peut refuser l'entrée aux personnes qui tentent d'introduire des marchandises en contrebande au pays. En outre, les agents des services frontaliers ont le pouvoir d'arrêter les personnes qui tentent de franchir la frontière avec des drogues illicites. Aucun de ces pouvoirs ne changerait sous le régime de la nouvelle Loi sur le cannabis.

En résumé, le projet de loi maintient le cadre de contrôle en vigueur associé à l'interdiction du mouvement transfrontalier de cannabis et transfère les dispositions relatives au cannabis de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances vers la Loi sur le cannabis proposée. L'Agence des services frontaliers du Canada continuera d'examiner les voyageurs, les expéditions par la poste ou par messagerie et les expéditions commerciales afin de déceler la présence de cannabis. On continuera de prendre des mesures d'exécution de la loi lorsque des incidents de non-conformité seront détectés.

The CBSA is a significant partner in the Government of Canada's strategy to protect public health and safety and deter criminal activity related to cannabis. Funding of approximately $40 million over five years is being provided to the Canada Border Services Agency for the implementation of Bill C-45. This funding will allow the agency to carry out specific actions: invest in front-line processing capacity at the border through additional personnel; develop awareness tools and deploy inbound signage at ports of entry to inform travellers of the continued prohibition of the cross-border movement of cannabis; upgrade CBSA IT system reporting and analytical capability regarding the impacts of cannabis legislation on the different activities, modes and business lines that are administered by the CBSA; and finally, enhance the CBSA's capacity to conduct analysis of seized substances.

Mr. Chair, the CBSA remains committed to vigilantly enforcing the applicable legislation regarding cannabis while maintaining the free flow of legitimate travel and trade. As an integral component of the Public Safety portfolio, the CBSA will continue to work closely with the Royal Canadian Mounted Police and with local police of jurisdiction to uphold the laws governing the cross-border movement of cannabis.

[*Translation*]

At this time, I would be pleased, along with my colleagues, to answer any questions the committee may have.

The Deputy Chair: Thank you, Mr. Hill, for your presentation. We will now move to questions. Deputy Chair Senator Mobina Jaffer has the floor.

Senator Jaffer: Thank you, senators, and thank you to the witnesses for their participation today.

[*English*]

I want to thank all of you for keeping our country safe. The work you do is very important.

Mr. Hill, I'm not sure if you were here earlier listening to other witnesses. One Canadian was asked a question at the border. You've talked very comprehensively of what you will do in Canada, but many Canadians go south. In my province we go to the U.S. to buy milk. There's a lot of travel back and forth into the United States.

If you're asked if you smoked cannabis 10 years ago and you say honestly that, yes, you did, then you could be denied for life access to the U.S. Our witnesses said to us Prime Minister

L'ASFC est un partenaire important dans la stratégie du gouvernement du Canada qui vise à protéger la santé et la sécurité publiques et à réprimer l'activité criminelle relative au cannabis. Elle recevra environ 40 millions de dollars sur cinq ans aux fins de la mise en application du projet de loi C-45. Ce financement lui permettra de prendre les mesures particulières suivantes : investir dans la capacité de traitement en première ligne à la frontière grâce à l'ajout de personnel; créer des outils de sensibilisation et installer des affiches dans les bureaux d'entrée afin d'informer les voyageurs du maintien de l'interdiction visant le déplacement transfrontalier de cannabis; moderniser les capacités d'établissement de rapport et d'analyse du système de TI de l'ASFC concernant les effets de la légalisation du cannabis sur la gamme des opérations, des modes et des secteurs d'activités administrés par l'ASFC; et, enfin, renforcer la capacité de l'agence d'analyser les substances saisies.

Monsieur le président, l'ASFC reste déterminée à exécuter avec vigilance les dispositions législatives applicables concernant le cannabis, tout en maintenant la libre circulation des voyageurs et des marchandises légitimes. En tant que partie intégrante du portefeuille de la Sécurité publique, l'agence continuera de travailler en étroite collaboration avec la Gendarmerie royale du Canada et avec les services de police locaux afin de faire respecter les lois régissant le déplacement transfrontalier du cannabis.

[*Français*]

Je serais maintenant ravi, tout comme mes collègues, de répondre à vos questions.

Le vice-président : Je vous remercie, monsieur Hill, de votre présentation. Nous allons maintenant commencer la période des questions. Je donne la parole à la vice-présidente, la sénatrice Mobina Jaffer.

La sénatrice Jaffer : Merci, sénateurs, et merci à nos témoins de leur participation aujourd'hui.

[*Traduction*]

Je veux vous remercier tous d'assurer la sécurité de notre pays. Le travail que vous faites est très important.

Monsieur Hill, je ne suis pas certaine si vous étiez là, plus tôt, pour écouter les autres témoins. Un Canadien s'est fait poser une question à la frontière. Vous avez abordé de façon très complète ce que vous allez faire au Canada, mais de nombreux Canadiens vont vers le sud. Dans ma province, nous allons aux États-Unis pour acheter du lait. Il y a beaucoup d'allées et venues entre les États-Unis et chez nous.

Si on vous demande si vous avez fumé du cannabis il y a 10 ans et que vous répondez honnêtement par l'affirmative, on pourrait vous refuser l'accès à vie aux États-Unis. Notre témoin

Trudeau, when he finishes his term, will also be denied access because he has admitted to smoking cannabis as an MP.

What are you doing, how are you working with the U.S.? I'm not talking about someone you found cannabis on or they've just smoked it and it's in the car, but somebody who smoked 10 years ago and honestly admits they did smoke cannabis 10 years. What are you doing to protect Canadians?

Mr. Hill: Thank you, senator. Canada and the U.S., and in particular the Canada Border Services Agency, enjoy a long-standing track record of collaboration with the United States Customs and Border Protection. That cooperation continues. As an example, we have established a working group of senior officials and subject matter experts, and we are focusing ourselves on ensuring that we share information. In particular, the working group will be looking at communication and outreach activities. We'll be exploring operational scenarios with our U.S. counterparts — scenarios that touch on travellers, commercial processes, immigration enforcement, what happens between ports of entry, the processing of marijuana or cannabis for medical purposes, exploring the activities that would be undertaken at the pre-clearance. We'd also be exploring how the legislation would affect our trusted programs, in particular, NEXUS, our Free and Secure Trade and commercial drivers programs.

Throughout our discussions to date, there's no indication that the United States partner will be changing their posture. They are very interested in understanding the new Canadian legislation, the requirements, the implications and the repercussions associated with failure to comply.

In summary, there appears to be no indication that the U.S. will be changing their posture at the border in terms of their admissibility determination of both people and goods.

Senator Jaffer: Superintendent, I'm very worried about the recent law that passed, the Preclearance Act, Bill C-23. Under Bill C-23, travellers must truthfully answer any question that is asked by the pre-clearance officer. That means Canadians will have to truthfully answer about their cannabis usage despite the fact they do not have to disclose it in normal ports of entry.

What role do you see for you and the RCMP when cannabis is legal here and then at pre-clearance Canadians have to answer whether they had smoked cannabis 5 or 10 years ago and then they are denied access to the U.S.? My bigger question is you

nous a dit que le premier ministre Trudeau — quand son mandat sera terminé — se verra également refuser l'accès parce qu'il a admis avoir fumé du cannabis lorsqu'il était député.

Que faites-vous? Comment travaillez-vous avec les États-Unis? Je ne veux pas parler d'une personne sur qui vous avez trouvé du cannabis ou qui vient tout juste d'en fumer et qui en a dans sa voiture; je parle plutôt d'une personne qui en a fumé il y a 10 ans et qui l'admet honnêtement. Que faites-vous pour protéger les Canadiens?

M. Hill : Merci, madame la sénatrice. Le Canada et les États-Unis et, plus particulièrement, l'Agence des services frontaliers du Canada collaborent depuis longtemps avec le service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis. Cette collaboration se poursuit. Par exemple, nous avons établi un groupe de travail composé de hauts dirigeants et d'experts en la matière, et nous nous concentrons sur le fait de nous assurer que nous échangeons des renseignements. Plus particulièrement, le groupe de travail examinera les activités de communication et de sensibilisation. Nous étudierons des situations opérationnelles hypothétiques avec nos homologues américains, des situations qui concernent les voyageurs, les processus commerciaux, l'exécution de la loi en matière d'immigration, ce qui se passe entre les bureaux d'entrée, le traitement de la marijuana ou du cannabis à des fins médicales et les activités qui sont menées à l'étape du précontrôle. Nous nous pencherons également sur la façon dont les lois influent sur nos programmes pour les voyageurs dignes de confiance, en particulier NEXUS et nos programmes des expéditions rapides et sécuritaires et d'inscription des chauffeurs du secteur commercial.

Tout au long des discussions que nous avons tenues à ce jour, rien n'a indiqué que notre partenaire américain modifiera sa position. Il souhaite vraiment comprendre la nouvelle loi canadienne, les exigences, les conséquences et les répercussions associées au défaut de se conformer.

En résumé, rien ne semble indiquer que les États-Unis modifieront leur position à la frontière en ce qui a trait à leur détermination de l'admissibilité des personnes et des marchandises.

La sénatrice Jaffer : Madame la surintendante, je suis très préoccupée au sujet de la loi récemment adoptée, la Loi sur le précontrôle, soit le projet de loi C-23. Sous le régime de ce projet de loi, les voyageurs doivent répondre véridiquement à toute question qui est posée par le contrôleur. Cela signifie que les Canadiens devront répondre la vérité au sujet de leur consommation de cannabis, malgré le fait qu'ils ne sont pas tenus de dévoiler cette information aux bureaux d'entrée normaux.

Quel rôle envisagez-vous pour vous-même et pour la GRC quand le cannabis sera légal ici, puis qu'au précontrôle, les Canadiens devront répondre quand on leur demandera s'ils ont fumé du cannabis il y a 5 ou 10 ans et qu'ensuite, ils se verront

may not even be there, because from Bill C-23 I understand that from time to time you will not even be at those interviews. What do you see as your role under this legislation?

Jamie Solesme, Superintendent, Federal Policing, Criminal Operations, Royal Canadian Mounted Police: I think that question may be better placed with my colleague Peter Hill.

Senator Jaffer: Okay.

Mr. Hill: The Canada Border Services Agency is responsible for administering the laws as they pertain to many different departments and agencies at ports of entry, so we anticipate continuing to do our job on a daily basis, much as we do it today. Our Border Services officers at all ports of entry are detecting non-compliance and seizing contraband, including cannabis and generally in small quantities on a daily basis today, and we envisage a very similar operational posture going forward.

Senator Jaffer: Mr. Hill, I don't think I'm making myself clear, and I'm getting a little annoyed because you're not answering my question. The best thing to do is to ask the clerk to send you the transcripts of earlier witnesses. As soon as they're available, I'll ask the clerk to send them to you. Please study them. We have to turn this legislation around. Please give us a full answer. I believe your job is also to protect Canadians, but you have not answered my question. I'm not going to pursue it because the chair will cut me off.

I have a question for you, Mr. Thompson. What steps will the government take to ensure that Canadians will have the right to not disclose their previous cannabis usage when undergoing pre-clearance? In particular, does the government intend to ensure that travellers not disclosing their past cannabis usage will not be charged with resisting or willfully obstructing a pre-clearance officer, which can result in up to two years of imprisonment?

Kevin Thompson, Director General, North America Strategy Bureau, Global Affairs Canada: What I can say at this point is that we're working closely, as Mr. Hill has indicated, with various actors within the U.S. administration to identify some of the risk areas and some of the scenarios that may arise when and if this legislation is implemented. So we have a robust dialogue among a variety of departments and organizations within the U.S. government. This is certainly one of the issues that has been raised, and as Mr. Hill has indicated, at this point the administration has not indicated that they are

refuser l'accès aux États-Unis? Ma grande question concerne le fait que la GRC pourrait ne même pas y être, car, d'après mon interprétation du projet de loi C-23, il arrivera qu'aucun de vos agents ne soit même présent à ces entrevues. Qu'estimez-vous être votre rôle sous le régime de ce projet de loi?

Jamie Solesme, surintendante, Opérations criminelles de la Police fédérale, Gendarmerie royale du Canada : Je pense que mon collègue, M. Peter Hill, serait peut-être mieux placé pour répondre à cette question.

La sénatrice Jaffer : D'accord.

M. Hill : L'Agence des services frontaliers du Canada est responsable de l'application des lois qui régissent les divers ministères et organismes aux bureaux d'entrée, alors nous prévoyons continuer à faire notre travail au quotidien, comme nous le faisons aujourd'hui. Tous les jours, nos agents des services frontaliers à tous les bureaux d'entrée détectent des cas de non-conformité et saisissent des articles de contrebande, y compris du cannabis — généralement en petite quantité —, et nous envisageons une posture opérationnelle très semblable pour l'avenir.

La sénatrice Jaffer : Monsieur Hill, je pense que je ne me fais pas bien comprendre et je commence à être un peu agacée, car vous ne répondez pas à ma question. La meilleure chose à faire consiste à demander au greffier de vous envoyer les transcriptions des témoignages qui ont été présentés plus tôt. Dès qu'ils seront disponibles, je vais lui demander de vous les envoyer. Veuillez les étudier. Nous devons régler le cas de ce projet de loi. Veuillez nous donner une réponse complète. Je crois que votre travail consiste également à protéger les Canadiens, mais vous n'avez pas répondu à ma question. Je ne vais pas m'y attarder, car le président va m'interrompre.

J'ai une question à vous poser, monsieur Thompson. Quelles mesures le gouvernement prendra-t-il pour s'assurer que les Canadiens auront le droit de ne pas divulguer leur consommation antérieure de cannabis lorsqu'ils seront soumis à un précontrôle? Plus particulièrement, le gouvernement a-t-il l'intention de veiller à ce que les voyageurs qui ne divulguent pas leur consommation de cannabis passée ne soient pas accusés de résister volontairement à un contrôleur ou d'entraver son travail, accusation qui pourrait se solder par une peine d'incarcération de deux ans?

Kevin Thompson, directeur général, Direction générale de la Stratégie pour l'Amérique du Nord, Affaires mondiales Canada : Pour l'instant, ce que je peux dire, c'est que, comme l'a indiqué M. Hill, nous travaillons en étroite collaboration avec les divers acteurs de l'administration américaine afin de cerner certains des domaines de risque et de prévoir certaines des situations qui pourraient se produire quand le projet de loi sera mis en œuvre; s'il l'est. Alors, nous entretenons un dialogue solide avec une diversité de départements et d'organisations du gouvernement américain. Il s'agit certainement de l'un des

going to fundamentally change their approach to dealing with these issues at the border.

We continue to work very closely with the U.S. administration, and we will continue to probe just these types of scenarios.

Senator Jaffer: Mr. Thompson, thank you for your answer, but you didn't answer me. You just said you're continuing to talk.

You want us to pass this legislation. Your government wants this legislation passed. You are here from Global Affairs, saying you're talking. Our job is to protect Canadians who have used cannabis in the past. They think it's legal in our country, so they go to the border, and because it's legal here, they smoke it. Then they go to the border and they could be barred forever. What are you doing to educate Canadians as to the consequences of what can happen to them at the border?

Mr. Thompson: As I mentioned, we continue to engage with the U.S. administration to identify the potential scenarios that could raise issues at the border. This is one of those issues that we've had discussions with the Americans about, and we will continue to try to elaborate on this particular matter.

If I could just say that every country has a right to establish its own requirements for entry. Canadians, when entering into any other country, have to adhere to the local requirements that are imposed by that foreign country. So we will set in place a communication plan to ensure that Canadians who are travelling to the United States continue to be aware that the laws in relation to the export and the import of cannabis will not be changed by this legislation. Canadians will continue to be aware of the fact that crossing the border with cannabis will continue to be prohibited under this legislation.

[*Translation*]

The Deputy Chair: You say that you are holding panel sessions with your American counterparts, and the issue seems quite straightforward. I believe that Senator Jaffer wanted to know what you had learned regarding what they enforce. Mr. Thompson said that each country has the right to enforce the provisions of their choice. Canadians need to know the truth. It's nice to talk the talk, but we need to be able to know what is going on, because it is not clear to me. For example, many Canadians use NEXUS cards to travel between the United States and Canada because of the very smooth border crossings. They could say that they have previously smoked marijuana, and they will be allowed to cross the border. Eventually, they will have to

problèmes qui ont été soulevés, et, comme l'a mentionné M. Hill, pour l'instant, l'administration n'a pas affirmé qu'elle allait modifier fondamentalement son approche pour ce qui est de régler ces problèmes à la frontière.

Nous continuons de travailler en très étroite collaboration avec l'administration américaine, et nous continuerons d'examiner exactement ces types de situations.

La sénatrice Jaffer : Monsieur Thompson, merci de la réponse, mais vous n'avez pas répondu à ma question. Vous dites seulement que le dialogue se poursuit.

Vous voulez que nous adoptions le projet de loi. Votre gouvernement veut que le projet de loi soit adopté. Vous êtes ici au nom d'Affaires mondiales Canada, vous dites que vous dialoguez. Notre mission est de protéger les Canadiens qui ont consommé du cannabis par le passé. Ils croient que c'est légal dans notre pays, donc ils se rendent à la frontière, et puisque c'est légal ici, ils en fument. Puis, ils traversent la frontière et risquent de se voir interdire l'accès pour toujours. Que faites-vous pour informer les Canadiens de ce qui pourrait leur arriver à la frontière?

M. Thompson : Comme je l'ai mentionné, nous continuons de dialoguer avec l'administration américaine afin de cerner les scénarios potentiels qui pourraient soulever des problèmes à la frontière. C'est l'une des questions dont nous avons discuté avec les Américains, et nous continuerons d'essayer d'étoffer davantage cette question particulière.

J'ajouterais simplement que chaque pays a le droit d'établir ses propres exigences en matière d'entrée. Lorsqu'ils entrent dans un autre pays, les Canadiens doivent se conformer aux exigences locales imposées par le pays étranger. Nous allons donc mettre en place un plan de communication pour nous assurer que les Canadiens qui se rendent aux États-Unis restent sensibilisés au fait que les lois concernant l'exportation et l'importation de cannabis ne changeront pas après l'adoption du projet de loi. Les Canadiens vont demeurer conscients que traverser la frontière en possession de cannabis continuera d'être interdit en vertu de la loi.

[*Français*]

Le vice-président : Vous dites que vous tenez des réunions d'experts avec vos homologues américains, et que l'affaire semble quand même assez simple. Je crois que la sénatrice Jaffer voulait savoir ce que vous aviez appris en ce qui a trait à ce qu'ils vont appliquer eux-mêmes. M. Thompson a dit que chaque pays a le droit d'appliquer les dispositions qu'ils souhaitent. Les Canadiens ont besoin de connaître la vérité. C'est beau de parler pour parler, mais il faudrait être capable de savoir ce qui va se passer, car cela ne me paraît pas clair. À titre d'exemple, bon nombre de Canadiens utilisent la carte NEXUS pour voyager entre les États-Unis et le Canada parce que le passage est très fluide. Ils pourront dire qu'ils ont déjà fumé de la marijuana et

renew their NEXUS cards. You know that both countries conduct their investigations differently. When Canada investigates, it's not an issue. However, the Americans will refuse to renew NEXUS cards. Many Canadians travel with these cards and will lose this privilege, because they will have said during a previous crossing that they had smoked marijuana. The Americans enforce the laws they want to enforce, and they are much stricter when it comes to renewing the TSA PreCheck program. I actually have concrete examples of people telling me this.

Senator Jaffer finds your answers vague. Passing a bill is nice and all, but Canadians need to be aware of the consequences. I find that it is quite easy to pass bills, but we need to inform Canadians of what will happen after this bill comes into effect. Make no mistake: Close collaboration will be paramount.

Our neighbours to the south are quite strict. Some Canadians could lose their rights. I would like to hear your point of view on this issue.

[*English*]

Mr. Hill: Thank you, Mr. Chair. As you've noted, the NEXUS program — really, our flagship program for trusted travellers — is a binational program that we administer in partnership with U.S. Customs and Border Protection. Each country conducts a risk assessment of the applicants and an ongoing and thorough risk assessment of membership to ensure the integrity of the program and to facilitate the travel of our most trusted and frequent travellers.

I'm doing my best to explain where we are in collaboration with United States partners, hence the importance of this working group. We are at the stage of having discussions with our American colleagues to make sure that they fully understand the intent and the provisions of the proposed act. I think they are assessing and understanding exactly those specific details of the new legislation in order for them to then subsequently be able to determine their approach to determining admissibility of people and goods coming into the United States. What I can share with you is that in discussions to date, there is no indication that the U.S. is planning to change their posture.

Mr. Chair, as you know, the Canada Border Services Agency will be introducing a mandatory question for travellers coming into Canada as part of the legislation and as part of our efforts to maintain an absolute prohibition of the importation of cannabis into this country. The question will be: Are you bringing cannabis or any goods containing cannabis into Canada? We will

on les laissera passer. Puis, viendra le temps de renouveler la carte NEXUS. Vous savez que les deux pays mènent des enquêtes de façon différente. Le Canada fera une enquête et il n'y aura pas de problème. Cependant, les Américains refuseront de renouveler la carte NEXUS. De nombreux Canadiens voyagent avec cette carte et perdront ce privilège, parce qu'ils auront dit lors d'un passage précédent qu'ils ont fumé de la marijuana. Les Américains appliquent les lois qu'ils veulent et ils sont beaucoup plus sévères quand vient le temps de renouveler le programme TSA PreCheck. J'ai eu des exemples concrets où l'on me l'a dit d'ailleurs.

La sénatrice Jaffer trouve vos réponses nébuleuses. C'est bien beau de mettre un projet de loi en application, mais les Canadiens doivent être au courant des conséquences. L'adoption d'un projet de loi m'apparaît assez simple, mais il faut informer les Canadiens de ce qui se passera après l'application du projet de loi. Il sera très important de travailler en étroite collaboration, et je n'en doute pas.

Nos voisins du Sud sont assez sévères. Certains Canadiens pourraient perdre des droits. J'aimerais entendre votre point de vue à ce sujet.

[*Traduction*]

M. Hill : Merci, monsieur le président. Comme vous l'avez mentionné, le programme NEXUS — qui est vraiment notre programme phare pour les voyageurs dignes de confiance — est un programme binational que nous gérons en partenariat avec le Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis. Chaque pays effectue une évaluation du risque que posent les demandeurs ainsi qu'une évaluation continue et approfondie du risque lié à la participation au programme afin d'en assurer l'intégrité et de faciliter les déplacements de nos voyageurs les plus dignes de confiance et les plus fréquents.

Je fais de mon mieux pour expliquer notre collaboration avec les partenaires américains, d'où l'importance du groupe de travail. Nous en sommes à l'étape des discussions avec nos collègues américains pour nous assurer qu'ils comprennent pleinement l'intention et les dispositions du projet de loi proposé. Je pense qu'ils comprennent tout à fait les détails de la nouvelle législation et les évaluent pour ensuite être capables de déterminer l'approche à adopter pour juger de l'admissibilité des personnes et des marchandises qui entrent aux États-Unis. Ce que je peux vous dire, c'est que, selon les discussions tenues à ce jour, rien n'indique que les États-Unis prévoient modifier leur position.

Monsieur le président, comme vous le savez, dans le cadre du projet de loi et de ses efforts visant à maintenir l'interdiction absolue d'importer du cannabis au pays, l'Agence des services frontaliers du Canada introduira une question obligatoire à l'intention des voyageurs qui arrivent au Canada. La question sera la suivante : « Apportez-vous du cannabis ou toute marchandise contenant du cannabis au Canada? » Nous poserons

administer this as part of our standard practices at the primary inspection line.

We have no indication that the United States is planning to take a similar step. Every indication is they will continue their current practices.

As you have noted, the United States has zero tolerance when it comes to the importation of cannabis, just as Canada does. We also have zero tolerance for the importation or exportation of cannabis, and the framework that we propose to put in place will maintain that absolute prohibition. There will be exceptions, of course, when a minister provides a permit for the movement of cannabis across the border for scientific or medical purposes or in relation to industrial hemp. Those three are the only exceptions. I hope that answers your question.

Senator Boniface: Thank you very much for coming. I wanted to explore the experience you may have gained from the reverse situation in Washington and the B.C. border. I appreciate that federally it isn't legal in Washington, but certainly at the state level it is. Is there anything we can learn from that experience that would be helpful, or would it be fair to say, for instance, that business continued as usual despite differences between two sides of the border?

I think the emphasis, Mr.Hill, you are trying to make is importing and exporting. Consequently, I am curious as to whether or not there were any adjustments when Washington made the decision that cannabis was legal.

Mr. Hill: Senator, I would be happy to provide a complete answer to that question. I am afraid that I do not have the operational background to properly answer that question. I would be happy to provide further information. However, we have studied and continue to study the history. The agency is well aware that some of the states have legalized marijuana; yet, it remains an illegal activity federally.

So we are learning from the United States and their experience through our working group. We find it helpful, in the exchange of that information, to better understand trends. For example, what happens when you change the legislation in a state that is adjacent to the border? So we intend to learn everything we can from the collaboration with the U.S. and their experience.

Senator Boniface: We would be interested in that. That may tell us a bit about how the discussions have taken place in the past.

la question dans le cadre de nos pratiques courantes à la ligne d'inspection primaire.

Nous n'avons aucune indication selon laquelle les États-Unis planifient adopter une mesure semblable. Tout indique qu'ils vont poursuivre leurs pratiques actuelles.

Comme vous l'avez mentionné, les États-Unis ont une politique de tolérance zéro à l'égard de l'importation de cannabis, au même titre que le Canada. Nous appliquons également une tolérance zéro à l'égard de l'importation ou de l'exportation de cannabis, et le cadre que nous proposons de mettre en place maintiendra cette interdiction absolue. Bien sûr, il y aura des exceptions, à savoir si un ministre délivre un permis pour le passage de cannabis à la frontière à des fins scientifiques ou médicales ou pour une raison concernant le chanvre industriel. Ce sont les trois seules exceptions. J'espère que cela répond à votre question.

La sénatrice Boniface : Merci beaucoup d'être venu. Je voulais en savoir plus quant à l'expérience que vous avez acquise dans la situation inverse à la frontière entre l'État de Washington et la Colombie-Britannique. Je reconnais que, du point de vue fédéral, ce n'est pas légal à Washington, mais à l'échelle de l'État, ce l'est certainement. Y a-t-il quoi que ce soit d'utile que nous pourrions apprendre de cette expérience, ou serait-il juste de dire que, par exemple, les activités se poursuivent de manière habituelle malgré les différences entre les deux côtés de la frontière?

Monsieur Hill, je crois que vous voulez insister sur l'importation et l'exportation. Par conséquent, je suis curieuse de savoir s'il y a eu ou non des rajustements lorsque Washington a pris la décision de légaliser le cannabis.

M. Hill : Madame la sénatrice, je serais heureux de fournir une réponse complète à votre question. J'ai bien peur de ne pas avoir les antécédents opérationnels nécessaires pour répondre adéquatement à cette question. Je me ferais un plaisir de fournir plus de renseignements. Toutefois, nous avons étudié l'histoire. L'agence est bien au courant que certains États ont légalisé la marijuana; pourtant, les activités liées à la marijuana demeurent illégales à l'échelle fédérale.

Nous tirons donc des leçons des États-Unis et de leur expérience par l'entremise de notre groupe de travail. Cet échange d'information nous est utile pour mieux comprendre les tendances. Par exemple, que se passe-t-il quand on modifie la législation dans un État qui est adjacent à la frontière? Nous avons donc l'intention, dans le cadre de cette collaboration, d'en apprendre le plus possible sur l'expérience des États-Unis.

La sénatrice Boniface : Cela nous intéresserait. Nous pourrions en savoir un peu plus quant à la façon dont les discussions se sont déroulées dans le passé.

Senator McIntyre: My question is complementary to a question raised by Senator Jaffer. I thought this was an interesting and excellent question. Basically, it has to do with the impact of marijuana legislation on cross-border trade.

I believe Mr.Thompson can answer this question. I'm interested in the discussions our embassy in Washington has had with the administration in Congress on Bill C-45. What specific discussions have taken place and what has been the response? Have U.S. officials or congressional representatives cautioned Canada on its plan to legalize marijuana? These are the answers that we want.

Mr. Thompson: Thank you, senator. I am not aware of all the instances or discussions that have taken place between officials at our embassy and U.S. administration officials. Certainly, here in Ottawa, we have met on two occasions with the U.S. embassy. In addition to the CBP, Canada Border Services, U.S. Customs and Border Protection working group that Mr.Hill has been referring to, we also have a regular dialogue with the U.S. embassy here in Ottawa.

Certainly, a range of issues have been raised by U.S. officials. We spent a fair bit of time explaining to the U.S. embassy the objectives behind this legislation and seeking to obtain information from them about the practices in now nine U.S. states where recreational marijuana has been legalized.

I would note that of the 11 states that have a land border with Canada, four now have legalized marijuana for recreational use. This is not just a southbound issue; this is an issue that is shared between our two countries.

When you expand the list to include all those states in the United States that have legalized marijuana for medical use, there are now approximately 29 states. In fact, 10 of the 11 states that have a land border with Canada have legalized marijuana on the basis of either recreational use or medical marijuana.

Senator McIntyre: I understand there have been discussions. Have U.S. officials or congressional representatives cautioned Canada about its plan to legalize marijuana? That's what we want to know. Has there been any response from the Trump administration, for example?

Mr. Thompson: The Trump administration is represented here in Ottawa by the U.S. embassy. We have had discussions with the U.S. embassy about potential areas of concern. I would not characterize their comments to us as a caution against

Le sénateur McIntyre : Ma question est complémentaire à celle qu'a soulevée la sénatrice Jaffer. C'était une excellente et intéressante question. Essentiellement, cela concerne l'incidence de la légalisation relative à la marijuana sur le commerce transfrontalier.

Je pense que M. Thompson peut répondre à la question. Je m'intéresse aux discussions qu'a eues notre ambassade à Washington avec l'administration au Congrès au sujet du projet de loi C-45. Quelles discussions y a-t-il eu précisément et quelle a été la réponse? Les responsables américains ou les représentants du Congrès ont-ils mis en garde le Canada relativement à son projet de légalisation de la marijuana? Ce sont les réponses que nous voulons entendre.

M. Thompson : Merci, monsieur le sénateur. Je ne suis pas au courant de toutes les occasions ou de toutes les discussions qu'il y a eu entre les responsables à notre ambassade et les responsables du gouvernement américain. Chose certaine, ici, à Ottawa, nous avons rencontré les représentants de l'ambassade américaine à deux occasions. En plus de l'ASFC et du groupe de travail qui réunit l'Agence des services frontaliers du Canada et le Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis, auquel M. Hill faisait référence, nous entretenons aussi un dialogue régulier avec l'ambassade américaine ici, à Ottawa.

Chose certaine, une série de questions ont été soulevées par les responsables américains. Nous avons passé beaucoup de temps à expliquer les objectifs du projet de loi à l'ambassade américaine et à chercher à obtenir des renseignements de sa part quant aux pratiques adoptées dans les neuf États américains où la marijuana à des fins récréatives a été légalisée.

J'aimerais signaler que, sur les 11 États qui partagent une frontière terrestre avec le Canada, quatre ont maintenant légalisé la marijuana à des fins récréatives. Ce n'est pas un enjeu qui touche le Sud uniquement; c'est un enjeu auquel font face les deux pays.

Si on dresse la liste de tous les États américains qui ont légalisé la marijuana à des fins d'utilisation médicale, on compte maintenant plus ou moins 29 États. En fait, 10 des 11 États qui partagent une frontière terrestre avec le Canada ont légalisé la marijuana soit à des fins récréatives, soit à des fins médicales.

Le sénateur McIntyre : Je crois comprendre qu'il y a eu des discussions. Les responsables américains ou les représentants du Congrès ont-ils mis en garde le Canada relativement à son projet de légalisation de la marijuana? C'est ce que nous voulons savoir. Y a-t-il eu une réponse quelconque de la part de l'administration Trump, par exemple?

M. Thompson : L'administration Trump est représentée ici, à Ottawa, par l'ambassade américaine. Nous avons discuté avec cette dernière des sujets de préoccupation possibles. Je ne qualifierais pas leurs commentaires à notre égard comme une

legalizing marijuana. They want to better understand the legislative framework here in Canada. They want to better understand some of the similarities between what we're proposing here and what numerous states in the United States have proposed. They want to better understand the implications for cross-border trade, and how we can ensure that Americans as well as Canadians don't inadvertently bring cannabis across the border. They want reassurance of Canada's continued commitment to work with the U.S. in a variety of different fora from a law enforcement perspective to focus resources on criminal networks. Those are all things that we discussed.

I would not characterize the questions they are raising as a caution against legalization in Canada.

Senator McIntyre: Is there anything in writing from the U.S. to Canada?

Mr. Thompson: Not that I'm aware of.

Senator McIntyre: Mr.Hill, is there anything in writing?

Mr. Hill: Again, I have seen nothing in writing from the U.S. cautioning Canada.

Senator McIntyre: Is there anything in writing from the RCMP?

Ms. Solesme: No, sir.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: I am increasingly convinced that we should invite Minister Goodale, because some issues aren't related to the administration, which leaves me really wondering. There is hardly any preparation behind this legalization. Police officers tell us that they are not ready, likewise for the municipalities, and we see that Mr. Goodale is not ready. I could ask you dozens of questions, but my concerns are of a political nature. The administration is not responsible for establishing a political stance through discussions with the Americans. Canadians can return from the United States with two bottles of wine, two cartons of cigarettes, and people believe that they will be able to return with two marijuana joints. Legalization is a few months away, and no information campaign has been launched. I am aware that this is not your responsibility. It is the minister's responsibility. We are told that the government is talking with the Americans, but we should not be having talks, we should be taking a stand. Mr. Goodale should be the one appearing before us. Thank you.

mise en garde contre la légalisation de la marijuana. L'ambassade souhaite mieux comprendre le cadre législatif au Canada. Elle veut mieux comprendre les similitudes qu'il y a entre ce que nous proposons ici et ce que de nombreux États aux États-Unis ont proposé. Elle veut mieux comprendre l'incidence sur le commerce transfrontalier, et la façon dont nous allons nous assurer que les Américains et les Canadiens ne franchissent pas la frontière avec du cannabis par inadvertance. Elle veut avoir la garantie que le Canada maintiendra son engagement à travailler avec les États-Unis dans une variété de tribunes différentes du point de vue de l'application de la loi afin de concentrer les ressources sur les réseaux criminels. Ce sont les aspects que nous avons abordés.

Je ne qualifierais pas les questions qu'elle a soulevées de mise en garde relativement à la légalisation au Canada.

Le sénateur McIntyre : Existe-t-il un document écrit par les États-Unis à l'intention du Canada?

M. Thompson : Pas que je sache.

Le sénateur McIntyre : Monsieur Hill, existe-t-il un document écrit?

M. Hill : Encore une fois, je n'ai pas vu de document écrit par les États-Unis mettant en garde le Canada.

Le sénateur McIntyre : Y a-t-il quoi que ce soit par écrit de la part de la GRC?

Mme Solesme : Non, monsieur.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Je suis de plus en plus persuadé qu'il faudrait inviter le ministre Goodale, parce que certaines questions ne relèvent pas de l'administration, ce qui me laisse vraiment songeur. Il s'agit d'une légalisation avec pratiquement aucune préparation. Les policiers nous disent qu'ils ne sont pas prêts, les municipalités non plus, et on s'aperçoit que M. Goodale n'est pas prêt. Je pourrais vous poser des dizaines de questions, mais mes préoccupations sont de nature politique. L'administration n'est pas responsable de discuter avec les Américains pour avoir une position politique. On peut ramener deux bouteilles de vin des États-Unis, on peut ramener deux cartons de cigarettes, et les gens croient qu'ils pourront ramener deux joints de marijuana. On est à quelques mois de la légalisation et aucune campagne d'information n'a été lancée. Je suis conscient que ce n'est pas votre responsabilité. C'est la responsabilité du ministre. On nous dit que le gouvernement est en discussion avec les Américains. Ce ne sont pas des discussions qu'il faut tenir. Il faut prendre position. Celui qui devrait être assis ici c'est M. Goodale. Merci.

[*English*]

Senator Oh: Thank you, witnesses. My question is what has the CBSA done to date to educate Canadians to ensure that they are aware of — their lack of awareness and education on border crossing? Has any education been done to make the public aware of this?

Mr. Hill: Thank you, senator. Yes, the agency has taken steps to make it clear to travellers that the existing prohibition for the importing or exporting of cannabis will remain a criminal offence under the proposed bill. We have taken steps through our website, and we are taking steps as one of the partners in the Government of Canada's effort to develop and implement a more robust communications strategy.

In addition to that strategy, we will be sending clear messages as to what the law states and what the repercussions are for non-compliance. The agency is planning signage, so there will be signage at the ports of entry. We have funding through the budget to have signage at 75 per cent of our major ports in place this summer. We have funding, as well, to have signage at 100 per cent of our priority ports for the spring period of 2019.

These signs are really intended to make sure that travellers understand and do not inadvertently fall into non-compliance with the new legislation.

We're working with our Global Affairs Canada counterparts to ensure that travel advisories are clear and up to date. We're working with our Health Canada partners, as well, to ensure that it is clear when products can be moved across borders for medical purposes or for scientific purposes.

This is being developed and implemented in a phased way to align with the discussions and the progress with respect to the proposed legislation.

Senator Oh: I was told by the car rental industry that if people rent a car and smoke marijuana inside it, they can't get rid of the trace of it. It takes a long time. What would happen if someone rented a car, crossed the border and the dog picks it up? What happens?

Mr. Hill: That scenario, along with numerous other scenarios that one might imagine, would be subject to the standard determination on whether a person is admissible or not. From the perspective of someone coming into Canada, they will be asked a mandatory question. If they declare that they're bringing marijuana into the country, they will automatically be referred to secondary examination, and they will be questioned further, their conveyance will be examined, and if they're found to be bringing

[*Traduction*]

Le sénateur Oh : Je remercie les témoins. Ma question est la suivante : qu'a fait l'ASFC à ce jour pour sensibiliser les Canadiens pour faire en sorte qu'ils soient conscientisés à leur manque de connaissances en matière de passage à la frontière? Y a-t-il eu de la sensibilisation du public à cet égard?

M. Hill : Merci, monsieur le sénateur. Oui, l'agence a pris des mesures pour expliquer clairement aux voyageurs que l'interdiction existante d'importation et d'exportation de cannabis est maintenue, et que ces activités constituent une infraction criminelle en vertu du projet de loi proposé. Nous avons pris des mesures par l'entremise de notre site web, et en tant que partenaires du gouvernement du Canada dans le cadre des efforts visant à élaborer et à mettre en place une stratégie de communication plus vigoureuse.

En plus de cette stratégie, nous enverrons des messages clairs quant aux dispositions de la loi et aux conséquences en cas de non-conformité. L'agence prévoit installer de la signalisation aux points d'entrée. Grâce au financement prévu dans le budget, nous pourrons mettre des panneaux de signalisation dans 75 p. 100 de nos principaux points d'entrée cet été. Nous disposons également du financement nécessaire pour installer de la signalisation dans tous nos points d'entrée prioritaires pour le printemps 2019.

Ces panneaux visent réellement à faire en sorte que les voyageurs comprennent et qu'ils ne se retrouvent pas en situation de non-conformité par inadvertance en vertu de la nouvelle loi.

Nous travaillons avec nos homologues d'Affaires mondiales Canada pour nous assurer que les avis aux voyageurs sont clairs et à jour. Nous travaillons avec nos partenaires de Santé Canada également pour nous assurer que les produits qui peuvent franchir la frontière à des fins d'utilisation médicale ou à des fins scientifiques soient clairement indiqués.

Ces mesures sont élaborées et mises en œuvre de façon progressive, conformément aux discussions et à l'évolution du projet de loi proposé.

Le sénateur Oh : Des gens de l'industrie de la location de voitures m'ont dit que, si une personne loue une voiture et fume de la marijuana à l'intérieur de celle-ci, il n'est pas possible de se débarrasser de l'odeur. Cela prend du temps. Que se passera-t-il si une personne loue une voiture, franchit la frontière et que le chien renifle l'odeur? Que se passe-t-il dans ce cas-là?

M. Hill : Dans le cas de ce scénario, ainsi que de nombreux autres scénarios envisageables, il faudra déterminer de la façon habituelle si une personne est admissible ou non. Dans le cas d'une personne arrivant au Canada, une question obligatoire lui sera posée. Si la personne déclare qu'elle veut entrer au Canada avec du cannabis, elle sera automatiquement renvoyée en vue d'un examen secondaire, et d'autres questions lui seront posées, son moyen de transport sera examiné. S'il s'avère que la

in small quantities or large quantities, then the result will be proportionate in response to that situation.

I can also say that in terms of strengthening the regime, the CBSA is developing an administrative monetary penalty regime. Right now we have the regulatory authority to seize cannabis, but going forward, again we have funding through the budget to develop an additional regulatory regime that envisages penalties of up to $1 million for non-criminal matters. These would be administrative penalties for non-criminal-related scenarios to ensure that the enforcement is effective and streamlined and deals with scenarios such as the one you mentioned with respect to the car rental.

Senator McPhedran: Mr. Hill, I was very taken by the way in which you described the higher level of trust for trusted travellers with NEXUS. I must ask you this question: I have been conducting my own survey, airport by airport, as a long-standing NEXUS cardholder. I have been placed behind one person with a NEXUS card and the rest of his sports team going through the NEXUS line. I have been placed behind one member of a family having a NEXUS card and the whole rest of the family going through the NEXUS line.

I don't understand how this is policy in airport after airport. And then I make sure I ask the officers, "Did I just see what I just saw? Is that what you are told to do here?"

Recently, I received an extension of my card, and there were a number of dos and don'ts in an advisory that came with it, and I see nothing that says that this is the way we would be maintaining our high level of scrutiny. In fact, what I see is a very clear statement that says only the NEXUS cardholder can go through the NEXUS line.

That is absolutely not what is happening in our country, and this relates to trying to establish and maintain a high level of scrutiny at a time when we're going to see a lot of challenges to the system as a result of Bill C-45. I'm wondering if you could comment on that.

Mr. Hill: I would be pleased to respond to confirm that it is the policy. It is the practice, to my knowledge, that NEXUS cardholders have NEXUS privileges, and those who don't have a NEXUS card don't have NEXUS privileges. That extends to family members, and that extends to persons in a vehicle or in a bus.

personne transporte une petite ou une grande quantité de cannabis, les mesures prises seront proportionnelles à la situation.

Je peux aussi dire que, en ce qui concerne le renforcement du régime, l'ASFC travaille à l'élaboration d'un régime de sanctions pécuniaires administratives. À l'heure actuelle, nous détenons l'autorité réglementaire de saisir le cannabis, mais dans l'avenir, encore une fois notre budget prévoit du financement qui nous permettra de mettre sur pied un autre régime réglementaire qui prévoit des pénalités pouvant aller jusqu'à un million de dollars pour des questions non criminelles. Ces pénalités administratives à l'égard des scénarios de nature non criminelle permettraient de faire en sorte que l'application de la loi soit efficace et rationalisée et que les scénarios comme celui que vous avez mentionné à propos de la location de voiture soient abordés.

La sénatrice McPhedran : Monsieur Hill, j'ai été frappée par la façon dont vous avez décrit le niveau élevé de confiance à l'égard des voyageurs dignes de confiance qui sont membres de NEXUS. Je dois vous poser une question. J'ai réalisé ma propre enquête, dans tous les aéroports, à titre de détentrice de longue date de la carte NEXUS. Je me suis retrouvée derrière une personne qui détenait une carte NEXUS, et le reste de son équipe sportive est passé par la voie réservée NEXUS. J'étais derrière une personne détentrice de la carte NEXUS, et tout le reste de sa famille est passé par la voie réservée NEXUS.

Je ne comprends pas comment cela peut être une politique dans tous les aéroports. Puis, pour être certaine d'avoir bien vu, je demande aux agents : « Ai-je vu ce que je viens de voir? Est-ce ce qu'on vous dit de faire ici? »

Récemment, ma carte a été renouvelée, et elle était assortie d'un avis qui expliquait les choses à faire et à ne pas faire, et je n'ai rien vu qui disait que c'était la façon de maintenir une surveillance très étroite. En fait, ce que j'ai vu, c'est un énoncé très clair disant que seuls les détenteurs de la carte NEXUS peuvent prendre la voie réservée NEXUS.

Ce n'est pas du tout ce qui se passe dans notre pays, et cela est lié à notre tentative d'établir et de maintenir une surveillance très étroite alors que nous sommes sur le point de voir de nombreux défis se poser pour le système à la suite de l'adoption du projet de loi C-45. J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

M. Hill : Je répondrai avec plaisir. Je confirme que c'est bien la politique. À ma connaissance, la pratique veut que les détenteurs de carte NEXUS aient des privilèges NEXUS et que ceux qui n'ont pas la carte NEXUS n'ont pas de privilèges NEXUS. Cette pratique s'étend aux membres de la famille de cette personne de même qu'aux personnes dans un véhicule ou dans un autobus.

Every person who can benefit from the program of trusted travellers, known as NEXUS, must have a NEXUS card.

Senator McPhedran: May I ask that you move this further down the lines of authority to the level of whoever is managing the Ottawa airport and whoever is managing the Winnipeg airport as two very recent examples where I have seen this happen. I have specifically asked the officers if indeed that is the policy, and I have been told, yes, that is the policy. One cardholder can sweep others through the NEXUS line.

Mr. Hill: Senator, I will follow up on your remarks.

Senator McPhedran: And if you would please report back to this committee.

Mr. Hill: Yes.

Senator McPhedran: Thank you.

Senator Richards: Thank you for being here and for your service. I mean that.

This is a follow-up, in a way, to Senator Jaffer: When Bill C-45 came in, I was not a senator. I was fairly ambivalent about it. I thought, well, so many kids and adults use it recreationally, it is not a big problem.

I get to the Senate, and the more I sit and listen, the more of a problem it seems to be. Now I'm on the fence about the whole thing.

But this really bothers me about the United States and its ability to deny entry to any kid who says they might have had a toke, or at least the idea that that hasn't been rectified here in Canada. We're not really sure what they would or would not do.

Did anyone in the administration study what happens to the Dutch who come over? The Netherlands has had marijuana legalization for over a generation. I'm wondering if they found any of the problems that have been discussed here today. Certainly there were some dire predictions of what would happen to our kids or our friends who went to the United States and got in trouble with marijuana that they wouldn't be allowed back in the country or whatever. I haven't seen any studies about what happens to the Dutch, so I'm not sure if it was ever done or it was ever looked into.

Toute personne qui peut bénéficier du programme des voyageurs dignes de confiance, qu'on appelle NEXUS, doit détenir une carte NEXUS.

La sénatrice McPhedran : Puis-je vous demander de suivre la filière hiérarchique jusqu'aux personnes responsables de l'aéroport d'Ottawa et de l'aéroport de Winnipeg et de les sensibiliser à cette politique, vu les deux exemples très récents que j'ai relatés. J'ai précisément demandé aux agents s'il s'agissait, en effet, de la politique, et on m'a répondu que c'était le cas. Le détenteur d'une carte peut faire passer d'autres personnes par la voie réservée NEXUS.

M. Hill : Madame la sénatrice, je vais transmettre vos commentaires.

La sénatrice McPhedran : Et je vous saurais gré d'en informer le comité.

M. Hill : Oui.

La sénatrice McPhedran : Merci.

Le sénateur Richards : Merci d'être ici. Je vous remercie pour votre service. Je suis sérieux.

D'une certaine manière, je vais donner suite aux propos de la sénatrice Jaffer. Lorsque le projet de loi C-45 a été déposé, je n'étais pas sénateur. J'étais plutôt ambivalent à ce sujet. Je me suis dit que ce n'était pas un gros problème, étant donné le grand nombre de jeunes et d'adultes qui en consomment de façon récréative.

Puis, je suis arrivé au Sénat. Plus j'écoute, plus cela me semble être un problème. À l'heure actuelle, je suis entre deux chaises à propos de tout cela.

Mais ce qui me dérange vraiment, c'est la capacité des États-Unis à refuser l'entrée à des jeunes qui disent avoir peut-être fumé un joint, ou du moins l'idée que cela n'a pas été rectifié ici au Canada. On n'est pas vraiment sûr de ce qu'ils feraient ou ne feraient pas.

Quelqu'un de l'administration s'est-il penché sur ce qui arrive aux Néerlandais qui viennent ici? La légalisation de la marijuana est en vigueur aux Pays-Bas depuis plus d'une génération. Je me demande s'ils ont constaté les problèmes qui ont été abordés ici aujourd'hui. Chose certaine, il y avait de terribles prédictions quant à ce qui pourrait arriver à nos jeunes ou à nos amis qui sont allés aux États-Unis et qui ont eu des problèmes liés à la marijuana, on craignait qu'ils ne soient pas autorisés à revenir au pays ou peu importe. Je n'ai pas vu d'études sur la situation des Néerlandais, je ne suis donc pas certain si cela a déjà été fait ou si la question a déjà été examinée.

I'm wondering if this is a true scenario about what will happen to kids who might have had too many tokes at a party and crossed the line and tried to go into the States.

Have you talked to the administration in the States about this? Any one of the three of you can answer.

Mr. Thompson: This certainly has been an issue of discussion in our conversations with the U.S. embassy. Their responses have been consistent with what Mr. Hill has indicated, that at this point there's no indication that CBP will be changing its current practice.

I think I need to reiterate. There will be 10 jurisdictions, as of July 1, in the United States that will have legalized marijuana for recreational use. So approximately one in five Americans will have legal access to marijuana for recreational use. I think that's a part of the broader context.

One of the things we're focused on in our discussions is ensuring that Canadians entering the United States, or Americans coming into Canada, do not bring in cannabis, either inadvertently or intentionally, so that's one main issue.

Then obviously there are the other law enforcement issues where people in fact intend to bring into Canada or export from Canada cannabis for the purposes of trafficking. There is robust cooperation between our law enforcement agencies and the U.S. to track down and investigate such activities.

In short, this issue has been discussed with the U.S., and there has been no indication at this point that they will be changing their posture.

[*Translation*]

The Deputy Chair: Mr. Hill, as you surely know, Canadians have developed a very privileged relationship with the United States. Indeed, many Canadian snowbirds own property in the United States, and travel there frequently. I would even say that the United States have become a part-time adopted country. It is more than a country that people go to visit. They will stay there for four, five or six months. And I believe that these people invite many Canadian guests to stay with them.

I am not concerned about the Americans who come to Canada. But, if the laws are unclear, I will be concerned for Canadians who travel to the United States, and who will be denied entry because they smell of or are in possession of marijuana.

Je me demande s'il s'agit d'un vrai scénario quant à ce qui arrivera à des jeunes qui ont peut-être fumé trop de joints à une fête, qui dépassent les limites et qui essaient d'entrer aux États-Unis.

Avez-vous parlé à l'administration des États-Unis à ce sujet? Ma question s'adresse à vous trois.

M. Thompson : Cela a certainement été un sujet de discussion lors de nos conversations avec l'ambassade des États-Unis. Ses réponses concordaient avec ce que M. Hill a dit, c'est-à-dire que, pour le moment, rien n'indique que le Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis va changer sa pratique actuelle.

Je pense que je dois récapituler les faits. À partir du 1er juillet, 10 États des États-Unis auront légalisé la marijuana à des fins récréatives. Environ un Américain sur cinq aura donc légalement accès à de la marijuana à des fins récréatives. Je crois que cela s'inscrit dans le cadre d'un contexte élargi.

Lors de nos discussions, nous nous sommes concentrés notamment sur la façon de nous assurer que les Canadiens qui entrent aux États-Unis ou les Américains qui viennent au Canada ne transportent pas de cannabis, que ce soit par inadvertance ou intentionnellement, c'est le principal enjeu.

Puis, il y a bien sûr les autres questions liées à l'application de la loi, qui concernent les gens qui ont l'intention d'importer au Canada ou d'exporter du Canada du cannabis à des fins de trafic. Il existe une solide collaboration entre nos organismes d'application de la loi et les États-Unis pour repérer de telles activités et enquêter sur elles.

En somme, cette question a été abordée avec les États-Unis, et rien n'indique pour le moment qu'ils ont l'intention de changer leur opinion.

[*Français*]

Le vice-président : Monsieur Hill, comme vous le savez sûrement, les Canadiens ont développé une relation très privilégiée avec les États-Unis, assez pour que plusieurs Canadiens — les « *snowbirds* » — devenus propriétaires aux États-Unis, y voyagent régulièrement. Je dirais même que les États-Unis sont devenus un pays d'adoption à temps partiel. C'est plus qu'un pays que les gens vont visiter. Ils vont y demeurer quatre, cinq ou six mois. Et je crois que ces gens reçoivent beaucoup de visiteurs canadiens.

Je ne suis pas inquiet pour les Américains qui viennent au Canada, mais si les lois ne sont pas claires, je suis plutôt inquiet pour les Canadiens qui voyagent aux États-Unis, et qui se font refuser parce qu'ils dégagent une odeur de marijuana ou se trouvent en possession de marijuana.

We know that the government is in a hurry to pass this legislation, and, if everything goes as planned, it will happen in a few months. I believe that it is very important for Canadians to get clear answers on the possibility that they might be denied entry at the border. Imagine that you own a house in the United States worth $200,000 or $300,000, and you are told tomorrow morning that you cannot cross the border into the United States. You could sell your property, no problem, but I do not think that is what Canadians want to hear.

As Senator McPhedran mentioned, I think we are facing an emergency situation: Canadians might be denied entry for life, or might lose privileges connected to their NEXUS cards.

I would love to talk about Denmark, Norway, England and France, but we do not share the same relationship with these countries as with our neighbours to the south. Canadians have second homes there. We're talking about thousands of Canadians, not a handful of exceptions. I believe that we are in urgent need of crystal clear answers.

Senator Boisvenu said that it would be good to invite Minister Goodale. I understand that you are administrators, but, all in all, when people cross borders, they have to deal with your agency and with U.S. customs.

I wanted to make this comment before moving to the second round of questions.

[*English*]

Senator Jaffer: I have not received answers from you on my first question about protecting Canadians. We are going to make it legal to use cannabis here, but we are not telling Canadians that if you cross the border they will have issues. You did say, Mr. Hill, by 2019 you'll have this and by 2019 you'll have that, but this will be law before that. But I don't think you can answer this. We'll just have to get the minister here to answer that.

I have a technical question for you. Under federal U.S. law, working with the U.S. marijuana business counts as a federal drug trafficking offence — that's my understanding — regardless of whether or not the state allows it. That could get Canadian entrepreneurs who wish to cooperate with these businesses in a lot of trouble. Even if Canadians' actions do not actually involve marijuana itself, Canadians could get into trouble simply because the business they are associating with is technically involved with drug trafficking.

Nous savons que notre gouvernement est pressé de faire adopter cette loi, et si tout va comme prévu, ce sera dans quelques mois. Je crois qu'il est très important pour les Canadiens d'obtenir des réponses claires sur les possibilités d'être refusé à la frontière. Imaginez que vous êtes propriétaire d'une résidence d'une valeur de 200 000 ou 300 000 dollars aux États-Unis et que l'on vous dit, demain matin, que vous ne pouvez entrer aux États-Unis. Vous pourrez vendre votre propriété sans problème, mais je ne crois pas que c'est ce que les Canadiens veulent entendre.

Comme l'a mentionné la sénatrice McPhedran, je pense que nous sommes placés devant une situation d'urgence, soit celle d'être interdit de visite à vie ou de perdre un avantage lié à la carte NEXUS.

Je veux bien parler du Danemark, de la Norvège, de l'Angleterre et de la France, mais notre relation avec ces pays n'est pas la même qu'avec nos voisins du Sud. Nous y allons comme si nous nous rendions à la maison. Nous parlons ici de milliers de Canadiens et non d'exceptions. Je crois qu'il est urgent de recevoir des réponses très claires.

Le sénateur Boisvenu mentionnait qu'il serait bien d'inviter le ministre Goodale. Je comprends que vous êtes des administrateurs, mais il reste que lorsque nous traversons les frontières, c'est avec vous que nous faisons affaire, et avec les douaniers américains.

C'était un commentaire que je voulais faire avant de passer à la deuxième ronde de questions.

[*Traduction*]

La sénatrice Jaffer : Je n'ai pas eu de réponses de votre part à ma première question concernant la protection des Canadiens. Nous allons légaliser la consommation de cannabis ici, mais nous ne disons pas aux Canadiens que, s'ils traversent la frontière, ils auront des problèmes. Monsieur Hill, vous avez dit que, d'ici 2019, vous ferez ceci, et que d'ici 2019, vous ferez cela, mais ce sera légal avant cela. Je ne crois pas que vous puissiez répondre à la question. Nous allons devoir demander au ministre de venir y répondre.

J'ai une question technique à vous poser. En vertu de la loi fédérale américaine, le fait de travailler avec les responsables américains faisant la culture de marijuana constitue une infraction fédérale de trafic de drogue — c'est ce que je comprends —, peu importe si l'État l'autorise ou non. Cela pourrait attirer beaucoup d'ennuis aux entrepreneurs canadiens qui souhaitent collaborer avec ces responsables. Même si les activités des Canadiens ne supposent pas en elles-mêmes la manipulation de marijuana, les Canadiens pourraient avoir des problèmes simplement parce que les responsables auxquels ils sont associés sont techniquement liés au trafic de drogue.

Once Bill C-45 is passed, it is reasonable to believe that Canadians may get caught in this technicality. At best, they would be banned from the U.S. for life. At worst, these people could be charged with federal drug trafficking offences.

Does our government intend to work with the U.S. to create a framework that will protect Canadians from these very broad laws?

Mr. Hill: Thank you, senator. I'd like to try to explain the communication strategy that is being developed and implemented. With respect to your question, it will be made clear, if it's not clear to date, for Canadians who wish to import any cannabis into the United States, that that is a criminal offence. So entrepreneurs in Canada who are going to be investing and working in the cannabis industry in Canada will understand the domestic legal framework that is being put in place, and they will also understand the implications with respect to the movement of cannabis goods or goods with cannabis in them across the border. It will be made very clear to them that that continues to be criminally prohibited. It continues to be a serious criminal offence to take any amount of cannabis across into the U.S. unless an exception is provided clearly by law.

So we will be doing our utmost to ensure that Canadians understand that so that they do not inadvertently or because of a lack of awareness fall into this unfortunate situation. That is our commitment. That is our objective. We're working in partnership with Transport Canada, Health Canada, Global Affairs, the RCMP, the Public Safety portfolio, to ensure that that communication is comprehensive and timely, so that the information is available before the legislation comes into force. So that is the work we are undertaking.

Senator Jaffer: I really appreciate that, and what you are saying gives me some satisfaction, but you're not telling me what you're going to do. I understand you're going to do a campaign. I understand you're going to tell citizens, but by when? We are being pushed to pass this legislation right now. By when are you going to tell Canadians all of that? What is your exact plan?

Mr. Hill: We are already communicating to Canadians through, for example, the travel advisory that Global Affairs has on its website. We are already communicating to Canadians through the Canada Border Services Agency website and our interactions with stakeholders and industry and in the not-for-profit sector. So we are already communicating with our stakeholders and partners, and you will see a much more visible communications campaign in the short term, in advance of the legislation coming into force, if it does get Royal Assent.

Il est raisonnable de croire que, une fois le projet de loi C-45 adopté, les Canadiens pourraient se faire prendre par cette subtilité. Au mieux, ils seront bannis à vie des États-Unis. Au pire, ces personnes pourraient être accusées d'infractions de trafic de drogue en vertu d'une loi fédérale.

Notre gouvernement a-t-il l'intention de travailler avec les États-Unis pour créer un cadre qui protégera les Canadiens de ces lois dont la portée est très vaste?

M. Hill : Merci, madame la sénatrice. J'aimerais tenter d'expliquer la stratégie de communication qu'on élabore et qu'on met en œuvre. En ce qui a trait à votre question, ce sera clair, si ce ne l'est pas déjà, pour les Canadiens qui souhaitent faire entrer du cannabis aux États-Unis, qu'il s'agit d'une infraction criminelle. Ainsi, les entrepreneurs canadiens qui vont investir et travailler dans l'industrie du cannabis au Canada comprendront le cadre juridique national mis en place, et ils comprendront aussi les répercussions en ce qui concerne le passage de cannabis ou de produits de cannabis à la frontière. Il leur sera clairement indiqué que cela continuera d'être interdit par le droit pénal. Faire entrer une quelconque quantité de cannabis aux États-Unis continue d'être une grave infraction criminelle, à moins qu'il s'agisse d'une exception clairement prévue par la loi.

Nous ferons donc notre possible pour nous assurer que les Canadiens le comprennent et qu'ils ne se retrouvent pas dans une situation fâcheuse par inadvertance ou ignorance. C'est notre engagement. C'est notre objectif. Nous travaillons en partenariat avec Transports Canada, Santé Canada, Affaires mondiales Canada, la GRC et le portefeuille de la Sécurité publique pour nous assurer que la communication est faite de manière exhaustive et en temps opportun, de sorte que l'information soit disponible avant l'entrée en vigueur de la loi. C'est le travail que nous faisons.

La sénatrice Jaffer : Je vous en suis très reconnaissante, et ce que vous dites me donne une certaine satisfaction, mais vous ne me dites pas ce que vous allez faire. Je comprends que vous organiserez une campagne. Je comprends que vous en parlerez aux citoyens, mais quand? On nous presse d'adopter ce projet de loi dès maintenant. À quel moment allez-vous parler de tout cela aux Canadiens? Quel est votre plan exactement?

M. Hill : Nous communiquons déjà l'information aux Canadiens à l'aide d'avis aux voyageurs que publie Affaires mondiales Canada sur son site web, par exemple. Nous communiquons déjà avec les Canadiens au moyen du site web de l'Agence des services frontaliers du Canada et de nos interactions avec les intervenants, l'industrie et le secteur sans but lucratif. Nous communiquons donc déjà avec nos intervenants et nos partenaires, et vous verrez sous peu une campagne de communication beaucoup plus visible, avant l'entrée en vigueur du projet de loi, s'il obtient la sanction royale.

Senator Boniface: I'd like to raise a question around outreach efforts. I'm not sure who the outreach would be done with, but, Mr. Hill, you indicated, for instance, the trucking associations, organizations that are doing business on both sides of the border. One issue that was raised to me by one of our colleagues is if the product, for instance, that you're transporting is legal to go into the country or back into Canada, but at some previous point the truck had been transporting marijuana, as an example, because it was legal to do so, but now you're concerned about any residue or odour left, similar to what Senator Oh referred to.

I'm wondering, in your outreach and discussions with trucking associations and the major organizations involved in export and import, whether you're having that level of discussion yet, and if so, what type of feedback you're getting. I think there are two priorities that this committee would like to be assured of. One is that people can continue to go across the border in a way that is similar to the way they do it today, and trade and commerce will continue to not be negatively impacted by this legislation. I wonder if you can help us in terms of the commerce side of things.

Mr. Hill: Thank you, senator. One of the primary objectives of the Canada Border Services Agency is, of course, to ensure and maintain an orderly management of the border. So this is clearly an objective that we will commit to achieving in relation to the proposed legislation. We have a number of standing fora that we use to engage our commercial partners both in strategic discussions about the future of border management, and also in talks about day-to-day operational obstacles, impediments and issues. It's in those fora that we discuss these kinds of issues to ensure that industry not only can be aware of the requirements of new legislation, but actually can have an opportunity at least to influence that legislation, to influence the kinds of procedures and protocols that are put in place, so that they actually work to ensure that supply chains are properly protected and properly managed.

That is the nature of the engagement that is under way, led by the Canada Border Services Agency and partners. We will continue to ensure that those partners in the ecosystem around the movement of goods and people have an opportunity to voice their concerns, and therefore we will then have a responsibility to respond to those concerns.

The prohibitions regime that's being proposed is very significant for individuals and for organizations. If it's a large amount, then it is a criminal prohibition, and that would mean that a person or an organization would be guilty of an indictable offence for which imprisonment of up to 14 years is envisaged under this legislation. For smaller quantities that are transported,

La sénatrice Boniface : J'aimerais soulever une question quant aux efforts de sensibilisation. Je ne sais pas à qui s'adressera la sensibilisation, mais, monsieur Hill, vous avez parlé, entre autres, des associations de camionnage, des organisations qui exercent leurs activités des deux côtés de la frontière. L'un des problèmes soulevés par un de nos collègues est le suivant : imaginez-vous transporter un produit qui peut entrer légalement dans le pays ou revenir légalement au Canada; cependant, à un certain moment dans le passé, le camion a transporté de la marijuana, par exemple, parce que c'était légal de le faire, mais vous craignez maintenant qu'il reste des résidus ou des odeurs, un peu comme le mentionnait le sénateur Oh.

Je me demande si vous abordez ce genre de questions dans le cadre de vos activités de sensibilisation et de vos discussions avec les associations de camionnage et les principales organisations qui font de l'exportation et de l'importation, et si tel est le cas, quel type de rétroaction obtenez-vous? Je pense que le comité veut s'assurer de deux aspects prioritaires : que les gens puissent continuer de traverser la frontière un peu comme ils le font à l'heure actuelle et que les échanges et le commerce continuent de ne pas être touchés négativement par le projet de loi. Je me demande si vous pouvez nous aider sur le plan commercial des choses.

M. Hill : Merci, madame la sénatrice. L'un des principaux objectifs de l'Agence des services frontaliers du Canada consiste bien sûr à assurer et à maintenir une gestion ordonnée de la frontière. Il s'agit clairement d'un objectif que nous nous engageons à respecter en ce qui a trait au projet de loi proposé. Nous disposons d'un certain nombre de tribunes permanentes que nous utilisons pour inviter nos partenaires commerciaux à prendre part aux discussions stratégiques quant à l'avenir de la gestion de la frontière et à discuter des obstacles, des barrières et des problèmes opérationnels quotidiens. C'est dans ces tribunes que nous abordons ce genre de problèmes pour nous assurer que l'industrie non seulement est au courant des exigences émanant de la nouvelle loi, mais peut aussi en fait avoir la possibilité, à tout le moins, d'influer sur cette législation, d'avoir une emprise sur le genre de procédures et de protocoles qui sont mis en place, afin de s'assurer que les chaînes d'approvisionnement sont protégées et gérées de manière adéquate.

C'est la nature des discussions actuellement menées par l'Agence des services frontaliers du Canada et ses partenaires. Nous continuerons de nous assurer que ces partenaires de l'écosystème relatif à la circulation de marchandises et de personnes ont l'occasion d'exprimer leurs préoccupations auxquelles nous devrons donc ensuite répondre.

Le régime de prohibition proposé est très important pour les personnes et les organisations. S'il s'agit d'une grande quantité, alors c'est une prohibition criminelle, et cela signifierait qu'une personne ou une organisation serait coupable d'un acte criminel et passible d'une peine maximale d'emprisonnement de 14 ans sous le régime de la loi. Pour les petites quantités qui sont

that would be dealt with by a summary offence and subject to a fine and/or a six-month imprisonment.

That kind of detail is the detail that we discuss and share with our stakeholders so that they fully appreciate the implications and have an opportunity to plan and make the appropriate adjustments to their practices and procedures, so that together we do everything we can to ensure an orderly border and that we do not unnecessarily hinder the movement of legitimate people and goods across the border.

Senator, I hope that addresses your question.

Senator Boniface: Yes. I'm going to make an assumption. You can tell me whether you can answer this. I'm assuming that when you sit at a table with your colleagues on the other side of the border, these are exactly the level of detail of discussions you would be having now. You said at one point we go through various scenarios. Having some background in this area, I'm assuming those scenarios would be looking at all of those inadvertent things that could take place and how they might be dealt with. Would that be correct?

Mr. Hill: That would be absolutely correct. I can assure you that the scenarios that are discussed are meticulous in detail and are deliberately meticulous to ensure that as much as is humanly possible, there's no misunderstanding as to what is intended and what the implications and consequences would be; so yes.

Senator Boniface: Those consequences and decisions lie in the jurisdiction. To your point, Canada can take certain positions, and the U.S. can take certain positions. It's the outcomes and the side effects I think where there is concern around the table. Thank you for your answer.

Senator McIntyre: My question is for the RCMP and CBSA.

There are linkages between organized drug trafficking across the border and other types of trafficking, including tobacco and firearms trafficking, for example. How do you see Bill C-45 impacting organized crime activities in this regard?

Ms. Solesme: Thank you for your question. In regard to Bill C-45 and the impact on the border, the impact will be minimal. When we're dealing with organized crime along the border, we take into consideration all the activities they are doing. So this would form part of the case that we would have. Understanding the legislation and enforcing those laws would become part and parcel of the bigger investigation.

transportées, il s'agirait d'une infraction punissable par voie de déclaration sommaire de culpabilité, et la personne serait passible d'une amende et/ou de six mois d'emprisonnement.

Nous discutons de ce type de détail avec nos intervenants afin qu'ils comprennent vraiment les conséquences et puissent planifier et apporter les ajustements appropriés à leurs pratiques et à leurs procédures afin que nous puissions tous ensemble faire notre possible pour contrôler efficacement la frontière sans nuire inutilement à la circulation transfrontalière de personnes et de marchandises légitimes.

Madame la sénatrice, j'espère que cela répond à votre question.

La sénatrice Boniface : Oui. Je vais faire une supposition. Dites-moi si vous pouvez répondre à ma question. Je suppose que lorsque vous échangez avec vos collègues de l'autre côté de la frontière, c'est exactement le degré de détail des discussions que vous tenez maintenant. Vous avez dit, à un moment donné, que vous examiniez divers scénarios. Comme j'ai un peu d'expérience dans ce domaine, j'imagine que ces scénarios comprennent tous les imprévus qui pourraient se produire et la façon de s'en occuper. Est-ce exact?

M. Hill : C'est tout à fait exact. Je peux vous assurer que les scénarios dont nous discutons sont très détaillés et sont délibérément conçus de façon minutieuse, ce qui nous permet de nous assurer autant que possible qu'il n'y a aucun malentendu sur ce qui est prévu et les conséquences et les répercussions; alors oui.

La sénatrice Boniface : Ces répercussions et ces décisions sont propres à chaque administration. Le Canada peut adopter certaines positions, et les États-Unis peuvent en adopter d'autres. Je crois que ce sont les résultats et les effets secondaires qui nous préoccupent. Merci de votre réponse.

Le sénateur McIntyre : Ma question s'adresse aux représentants de la GRC et de l'ASFC.

Au chapitre du crime organisé, il y a des liens entre le trafic de drogue transfrontalier et d'autres types de trafic, y compris celui du tabac et des armes à feu, par exemple. Selon vous, quel effet aura le projet de loi C-45 sur les activités du crime organisé à cet égard?

Mme Solesme : Merci de votre question. Pour ce qui est du projet de loi C-45 et de son effet sur la frontière, il sera minime. Lorsque nous luttons contre le crime organisé le long de la frontière, nous tenons compte de toutes les activités illicites. Cela ferait donc partie de la situation à laquelle nous ferions face. Comprendre et appliquer ces lois deviendraient la condition sine qua non d'une enquête plus vaste.

When talking about organized crime, we're talking about large, complex organizations that will look for any way to infiltrate or circumvent the legislation. But in bringing those perpetrators to justice, the investigation will take into account all the offences that transpire.

Senator McIntyre: My other question has to do with wait times. What potential impact do you see Bill C-45 having on border wait times, particularly at crossings such as Detroit-Windsor, with heavy traffic?

Mr. Hill: Senator, I'd be happy to add on a little bit of additional information to your first question.

Senator McIntyre: Yes.

Mr. Hill: From a statutory perspective in relation to the CBSA's mandate and the proposed cannabis act, there's very little change from a statutory perspective, with one exception that's worth noting. Under the new legislation, the agency will have the authority to seize cannabis. It will be added along with the existing authorities to seize alcohol, tobacco, contraband, et cetera. So that authority will be made explicit in the legislation, and the language of the legislation that's being proposed is "shall not be returned." So cannabis is seized and shall not be returned, the same as is the case today for alcohol and tobacco.

With respect to organized crime — and I agree with my colleague from the RCMP — from the perspective of the CBSA, we see, on a day-to-day or on a year-to-year basis, organized crime groups shifting their posture, depending on what enforcement agencies do. They can be quite agile in how they respond to additional measures taken to enforce or strengthen our enforcement posture. One might therefore expect similar shifts. The agency, in partner with its law enforcement agencies at the federal level, is preparing in anticipation of those kinds of shifts that are really part of our business. It's part of the way we operate. We see and look into the future, in part based on patterns and analysis of past transactions and interdictions and enforcement.

So I would want to convey that we are leaning ahead, looking to the future to be prepared to address shifts in organized crime patterns that relate to the CBSA mandate.

Senator McIntyre: This question is directed to Global Affairs.

Mr. Thompson, to what degree are you concerned, at a time when Canada is trying to secure a favourable deal on NAFTA with the United States, that Bill C-45 could ignite U.S. concerns about the Canada-U.S. border?

Lorsque nous mentionnons le crime organisé, nous parlons de grandes organisations complexes qui chercheront par tous les moyens à infiltrer des voies légales ou à contourner la loi. Mais en traduisant les auteurs en justice, on tiendra compte, dans le cadre de l'enquête, de toutes les infractions commises.

Le sénateur McIntyre : Mon autre question porte sur les temps d'attente. À votre avis, quel effet potentiel le projet de loi C-45 aurait-il sur les temps d'attente, particulièrement aux postes frontaliers où la circulation est dense, comme celui de Detroit-Windsor?

M. Hill : Monsieur le sénateur, je serais heureux d'ajouter un peu d'information supplémentaire à votre première question.

Le sénateur McIntyre : Oui.

M. Hill : Du point de vue législatif, en ce qui concerne le mandat de l'ASFC et la loi sur le cannabis proposée, il y a très peu de changements à l'exception d'une chose qu'il faut souligner. En vertu de la nouvelle loi, l'agence aura le pouvoir de saisir le cannabis. Ce pouvoir s'ajoutera à ses pouvoirs actuels de saisir l'alcool, le tabac, les marchandises de contrebande, et cetera. Ce pouvoir sera donc précisé clairement dans la loi, et la formulation proposée est « ne sont restitués [...] que ». Alors on saisit le cannabis et on ne le restitue que s'il a été saisi par erreur, comme c'est le cas aujourd'hui pour l'alcool et le tabac.

Pour ce qui est du crime organisé — et je suis d'accord avec mon collègue de la GRC —, du point de vue de l'ASFC, nous constatons, jour après jour ou année après année, que les groupes du crime organisé changent de stratégie, selon ce que font les organismes d'application de la loi. Ils peuvent faire preuve de beaucoup de souplesse dans la façon dont ils réagissent à certaines mesures supplémentaires prises pour renforcer nos activités d'application de la loi. On pourrait donc s'attendre à des changements similaires. L'agence, en partenariat avec les organismes d'application de la loi à l'échelon fédéral, se prépare en prévision de ces types de changements qui font vraiment partie de ses activités. Voilà comment nous fonctionnons. Nous examinons l'avenir en partie au moyen de modèles et d'analyses de transactions, d'interceptions et de mesures d'application de la loi passées.

Je tiens à dire que nous examinons l'avenir afin d'être prêts à répondre aux changements touchant les activités du crime organisé concernant le mandat de l'ASFC.

Le sénateur McIntyre : Ma question s'adresse au représentant d'Affaires mondiales.

Monsieur Thompson, dans quelle mesure êtes-vous inquiet, au moment où le Canada essaie de conclure une entente favorable sur l'ALENA avec les États-Unis, que le projet de loi C-45 puisse soulever des préoccupations au sud de la frontière concernant la frontière Canada-États-Unis?

Mr. Thompson: I think the two issues are very different. The issue of cannabis legalization in Canada has, to my knowledge, not been raised in the context of the NAFTA negotiations. It has not been discussed in the context of any of either the technical discussions or, to my knowledge, the more political discussions. So at this point in time, this issue has not been discussed in that context, and we don't really expect that it will be.

Senator McIntyre: Surely the legalization of marijuana will ignite some U.S. concerns about the Canada-U.S. Border. I can't see it any other way. It has to.

Mr. Thompson: Well, I think the way to deal with these concerns is the way that we have been dealing with them to date: active engagement with the U.S., work through specific scenarios, whether it's the CBSA, CBP or the discussion that we have with the U.S. embassy, and active engagement with the relevant U.S. administration agencies, trying to work through specifically what the various scenarios and concerns are.

At the risk of repeating what we said earlier, we have been adamant with the Americans that the existing prohibition on the movement of cannabis across the border will remain in place. We will be taking steps to educate Canadians about the fact that that prohibition is still there and educating Americans seeking to come into this country. That is a preoccupation of the Americans, namely, to ensure that there is not an increase in cross-border movement of cannabis. I think our response is very much that this prohibition remains a central part of Bill C-45, and we will be adopting a communication strategy to ensure that Canadians and Americans know that that remains the case.

Senator McIntyre: So you're not concerned that the smooth flow of cross-border trade could be impacted by U.S. responses to the legalization of marijuana?

Mr. Thompson: I think there may be a short-term transition period as any new change comes into place. But again, I would point to the broader context: As of July 1, you'll have four states along the Canada-U.S. border — Washington, Vermont, Alaska and Maine — that have legalized the recreational use of marijuana. Furthermore, an additional six states will have legalized the use of medical marijuana. This issue is not a new issue. There may be short-term adjustment periods where they need to ensure that Canadians are fully aware of the implications of the changes, but there is a broader context. The issue of legalization of marijuana has been an issue in the United States for quite some time.

M. Thompson : Je crois que les deux questions sont très différentes. La question de la légalisation du cannabis au Canada n'a pas été, à ma connaissance, soulevée dans le contexte des négociations de l'ALENA. On n'en a pas discuté sur le plan technique ni, à ce que je sache, sur le plan politique. Alors, aujourd'hui, la question n'a pas fait l'objet de discussions dans ce contexte, et nous ne nous attendons pas à ce qu'on en discute vraiment.

Le sénateur McIntyre : La légalisation de la marijuana soulèvera sûrement certaines préoccupations chez nos voisins du Sud concernant la frontière Canada-États-Unis. Je ne peux pas voir cela autrement. Elle devra soulever des préoccupations.

M. Thompson : Eh bien, je crois que la façon de s'occuper de ces préoccupations, c'est de faire ce que nous avons fait jusqu'à maintenant : tenir des discussions actives avec les États-Unis, travailler avec des scénarios précis — que ce soit l'ASFC ou le CBP — ou tenir des discussions que nous avons avec l'ambassade américaine et entretenir un dialogue avec les organismes pertinents de l'administration américaine pour tenter de cerner précisément les scénarios et les préoccupations.

Au risque de nous répéter, nous avons dit très clairement aux États-Unis que la prohibition existante concernant le déplacement transfrontalier du cannabis demeurera en place. Nous prendrons des mesures pour sensibiliser les Canadiens et les Américains qui veulent venir ici au fait que la prohibition est toujours là. C'est une préoccupation pour les Américains; ils veulent s'assurer qu'il n'y aura pas d'augmentation du déplacement transfrontalier de cannabis. Je crois que notre réponse est que la prohibition demeure un élément essentiel du projet de loi C-45, et nous allons adopter une stratégie de communication, afin de nous assurer que les Canadiens et les Américains savent que c'est encore vrai aujourd'hui.

Le sénateur McIntyre : Alors ne craignez-vous pas que la circulation transfrontalière fluide des marchandises soit touchée par les réactions américaines à la légalisation de la marijuana?

M. Thompson : Je pense qu'il peut y avoir une période de transition à court terme, comme pour tout changement qui entre en vigueur. Mais, encore une fois, je soulignerais le contexte global : le 1er juillet, quatre États qui partagent une frontière avec le Canada — l'État de Washington, le Vermont, l'Alaska et le Maine — auront légalisé la consommation récréative de marijuana. En outre, six autres États auront légalisé la marijuana à des fins thérapeutiques. Cette question n'est pas nouvelle. Il y aura peut-être des périodes d'ajustement à court terme au cours desquelles on devra s'assurer que les Canadiens connaissent très bien les conséquences des changements, mais il faut tenir compte du contexte global. La question de la légalisation de la marijuana est un enjeu aux États-Unis depuis un bon moment.

[*Translation*]

The Deputy Chair: I would like to add something to Senator McIntyre's question regarding NAFTA. It is all a matter of perspective. When I look at what happened with softwood lumber, NAFTA, supply management, and aluminium, I ask myself whether Canada's questions were not clear enough during the talks we had with the United States? Or is it simply that they do not want to answer our questions? That is my perspective. I see this with many issues.

As Senator McIntyre said, Bill C-45 is added to the list of matters to discuss with our American neighbours.

[*English*]

Senator McPhedran: I have a question for the superintendent and Mr. Hill, and I also have a question for Mr. Thompson.

I'll start with my question to you, Mr. Thompson, which is similar to questions that have been asked about compliance with American and Canadian law. I'd like to ask about potential non-compliance by Canada with a number of treaties with international bodies, and in particular, looking at, for example, the Single Convention on Narcotic Drugs, the 1971 Convention on Psychotropic Substances and the 1988 United Nations Convention against Illicit Traffic in Narcotic Drugs and Psychotropic Substances. I have to assume discussions are under way. I have to assume they're similar in nature to what was described by Senator Boniface. Could you give us an update on that, please, and whether any resolution has been attained?

Mr. Thompson: Certainly. I would note at the outset that the Assistant Deputy Minister for International Security and Political Affairs, Mark Gwozdecky, will be appearing before the Foreign Affairs and International Trade Committee on March 21, specifically to address questions involving Canada's international obligations.

Canada is adopting a strict regulatory framework to address a series of public health and safety challenges here in Canada. This approach is very much consistent with the overarching goals of the drug conventions that you have mentioned, namely, to protect the health and welfare of members of our society. Canada remains committed to international cooperation to combat drug trafficking and promote evidence-based solutions to essentially mitigate the harm of problematic substance abuse. We're committed to continuing to work in the context of the various international organizations of which we're members, but we see that the goals of this legislation, which is to deter the use by youth of cannabis and to reduce the involvement of criminal activity in the cannabis trade, is consistent with the overarching goals of these drug conventions.

[*Français*]

Le vice-président : J'aimerais ajouter un élément à la question du sénateur McIntyre qui a fait allusion à l'ALENA. Tout est dans la perception. Lorsqu'on regarde ce qui est arrivé avec le bois d'œuvre, l'ALENA, la gestion de l'offre, l'aluminium, je me demande si dans les discussions que nous avons eues avec les Américains les questions des Canadiens n'ont pas été assez claires ou tout simplement qu'ils ne veulent pas nous répondre. C'est ma perception. Je le constate dans plusieurs dossiers.

Comme l'a mentionné le sénateur McIntyre, le projet de loi C-45 s'ajoute aux autres discussions que nous devons avoir avec nos voisins américains.

[*Traduction*]

La sénatrice McPhedran : J'ai une question pour le surintendant et M. Hill, et j'ai également une question pour M. Thompson.

Je vais commencer par ma question pour vous, monsieur Thompson, qui est similaire à celles qu'on a posées sur la conformité avec le droit américain et canadien. J'aimerais vous poser une question sur une non-conformité potentielle du Canada avec un certain nombre de traités conclus avec des organismes internationaux, en particulier la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, la Convention de 1971 sur les substances psychotropes et la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988. Je dois présumer que des discussions sont en cours et que leur nature est similaire à ce qu'a décrit la sénatrice Boniface. Pourriez-vous faire une mise à jour à cet égard, s'il vous plaît, et nous dire si une résolution a été adoptée?

M. Thompson : Certainement. Je vous signale d'entrée de jeu que le sous-ministre adjoint, Sécurité internationale et Affaires politiques, Mark Gwozdecky, témoignera devant le Comité des affaires étrangères et du commerce international le 21 mars, justement pour aborder les questions touchant les obligations internationales du Canada.

Le Canada adopte un cadre réglementaire strict pour aborder une série de défis en matière de santé et de sécurité publiques ici au Canada. L'approche est très cohérente avec les grands objectifs des conventions sur les drogues que vous avez mentionnées, à savoir protéger la santé et le bien-être des membres de notre société. Le Canada s'engage toujours à coopérer à l'échelle internationale en vue de lutter contre le trafic de drogue et de faire la promotion de solutions axées sur les données probantes afin d'atténuer essentiellement les dommages de la toxicomanie. Nous sommes déterminés à continuer de travailler au sein des diverses organisations internationales dont nous sommes membres, mais nous constatons que les objectifs de la loi, qui visent à dissuader les jeunes de consommer du cannabis et de réduire la participation à

Senator McPhedran: If I may just clarify my question, it was more specific than your answer, as interesting as it was, has given as a response. My question was about whether in fact we are in non-compliance once Bill C-45 becomes law and whether the discussions that you've referenced have resulted in an agreement among any of the international organizations that our non-compliance will be acceptable. Are we going to continue to be in non-compliance once Bill C-45 becomes law?

Mr. Thompson: As the director general for North America, I think I'd prefer to defer an answer to that question to my colleague who will be appearing before the Foreign Affairs and International Trade Committee. What I can tell this committee is that we have been actively engaging with the international narcotics commission. We have been explaining the objectives behind this legislation, and we have been underscoring the fact that this legislation is very much consistent with the overarching goals of the convention.

I understand — not being personally involved in those issues — that the commission and our international partners are very interested in the approach that we're taking, particularly the extent to which this will fulfill those objectives of reducing youth access to cannabis, as well as curbing criminal activity. There's a fair bit of interest, and we are continuing to engage constructively with not only our international partners but also the international narcotics commission.

Further elaboration on that I'd prefer to leave to the assistant deputy minister, who will be appearing before the Committee on Foreign Affairs and International Trade.

Senator McPhedran: Since the cross-communication among committees isn't necessarily perfect, Mr. Chair, may I request that the question be answered by whomever within Global Affairs is best suited to do so and have that answer come to this committee?

[*Translation*]

The Deputy Chair: You might need to put that question to the chair.

Senator McPhedran: Yes, thank you.

[*English*]

I have a question for the superintendent, please. I want to understand better the impact on the role of the RCMP in border situations with the combination of Bill C-23 and Bill C-45. When Canadians — and, as we anticipate, often young

une activité criminelle dans le commerce du cannabis, sont cohérents avec les grands objectifs de ces conventions sur les drogues.

La sénatrice McPhedran : Si vous me le permettez, je vais préciser ma question; elle était plus précise que votre réponse, aussi intéressante soit-elle. Ma question est la suivante : serons-nous non conformes après l'adoption du projet de loi C-45, et les discussions dont vous avez parlé ont-elles donné lieu à une entente avec des organisations internationales selon laquelle notre non-conformité sera considérée comme acceptable? Allons-nous continuer de ne pas être conformes après l'adoption du projet de loi C-45?

M. Thompson : En tant que directeur général de la Stratégie pour l'Amérique du Nord, je crois que je préférerais laisser mon collègue qui témoignera devant le comité des affaires étrangères et du commerce international répondre à cette question. Ce que je peux vous dire, c'est que nous collaborons activement avec la commission internationale sur les narcotiques. Nous expliquons les objectifs du projet de loi et soulignons le fait qu'il est très cohérent avec les grands objectifs de la convention.

Je crois comprendre — comme je ne suis pas personnellement touché par ces enjeux — que la commission et nos partenaires internationaux sont très intéressés par l'approche que nous avons adoptée, particulièrement du point de vue de la mesure dans laquelle elle permettra d'atteindre les objectifs, qui sont de réduire l'accès des jeunes au cannabis et d'éliminer les activités criminelles. On s'y intéresse d'assez près, et nous continuons de tenir des discussions constructives avec non seulement nos partenaires internationaux, mais également la commission internationale sur les narcotiques.

Au-delà de cela, je préférerais laisser répondre le sous-ministre adjoint, qui témoignera devant le Comité des affaires étrangères et du commerce international.

La sénatrice McPhedran : Comme la communication entre les comités n'est pas nécessairement parfaite, monsieur le président, pourrais-je demander qu'on pose la question à la personne d'Affaires mondiales la mieux placée pour y répondre et qu'on transmette sa réponse au comité?

[*Français*]

Le vice-président : Il faudrait peut-être poser la question à la présidente.

La sénatrice McPhedran : Oui, merci.

[*Traduction*]

J'ai une question pour le surintendant, s'il vous plaît. Je veux mieux comprendre l'effet combiné des projets de loi C-23 et C-45 sur le rôle que joue la GRC dans certaines situations à la frontière. Lorsque des Canadiens — et, comme nous

Canadians — are detained at the border, what has been determined to this point in running scenarios about the combination of the impact of Bill C-23, which is law, and Bill C-45? How is that going to change the role of the RCMP in such situations, if at all?

Ms. Solesme: The RCMP is responsible for policing between the ports of entry, so any activities occurring there that are illegal. I'm trying to —

Senator McPhedran: I gather you weren't here earlier to hear from, for example, the lawyer specializing in immigration from the United States. He was talking about the role of an RCMP officer essentially standing by in the event that a Canadian gets into a difficult border crossing situation with an American guard. What he didn't address was the impact of Bill C-23.

Is the RCMP role removed from those scenarios? Given that an American border guard can override Canadian authorities at that point, and if they want to detain, if they want to strip-search, whatever they want to do will, excuse the pun, trump whatever the Canadian officials who are there may want to do. Does this impact — and I guess specifically, limit — any RCMP involvement as we've come to know it?

Ms. Solesme: I apologize because I'm not familiar with that component, so I would prefer to have a response prepared and delivered back.

Senator McPhedran: Great. Thank you.

Mr. Hill, we heard from Mr. Hudak from the Brookings Institution that some consideration should be given to various ways in which Canadians have inadvertently been caught up in a border crossing situation and may have in their possession what would be considered under Bill C-45 to be legal amounts of marijuana. Is any consideration being given to a number of actions to be more protective of Canadians? For example, the amnesty boxes that were mentioned, if those are under consideration or anything else that's under consideration to ameliorate what seems to be shaping up to be Canadians being set up for very difficult scenarios when they're trying to cross the border.

Mr. Hill: Could you clarify what an amnesty box is?

Senator McPhedran: My understanding of it — and I don't think there was a lot of detail from Mr. Hudak — is that it's essentially one way of making it possible for a Canadian to take off their person or out of their possession what they may be carrying — they may have forgotten — and to place it in a secure box equivalent or place so it was no longer in their possession.

l'anticipons, souvent de jeunes Canadiens — sont détenus à la frontière, qu'a-t-on déterminé à ce stade en examinant les scénarios concernant l'effet combiné du projet de loi C-23, qui est entré en vigueur, et le projet de loi C-45? Comment cela changera-t-il le rôle de la GRC dans de telles situations, le cas échéant?

Mme Solesme : La GRC est responsable de patrouiller les territoires se trouvant entre les bureaux d'entrée, alors toute activité qui s'y déroule et qui est illégale... J'essaie de...

La sénatrice McPhedran : Je crois savoir que vous n'étiez pas ici plus tôt pour entendre, par exemple, l'avocat des États-Unis spécialisé en immigration. Il a parlé du rôle de l'agent de la GRC, qui est essentiellement sur place au cas où un Canadien se retrouve dans une situation difficile avec un garde-frontière américain au moment de traverser la frontière. Ce dont il n'a pas parlé, c'est l'effet du projet de loi C-23.

A-t-on retiré le rôle de la GRC de ces scénarios? Comme les décisions d'un garde-frontière américain peuvent l'emporter sur celles des autorités canadiennes à ce stade, s'il veut détenir la personne, lui faire une fouille à nu ou peu importe, ses décisions auront préséance sur celles des responsables canadiens sur place. Est-ce que cela touche — et j'imagine, particulièrement, limite — la participation de la GRC comme nous la connaissons?

Mme Solesme : Je suis désolée, parce que je ne connais pas bien cet aspect, alors je préférerais préparer une réponse et vous la transmettre plus tard.

La sénatrice McPhedran : Excellent. Merci.

Monsieur Hill, M. Hudak, de la Brookings Institution, nous a dit qu'on devrait tenir compte de diverses façons dont des Canadiens se sont retrouvés par inadvertance à la frontière alors qu'ils avaient peut-être en leur possession ce qui serait considéré comme des quantités légales de marijuana en vertu du projet de loi C-45. Envisage-t-on un certain nombre de mesures afin de mieux protéger les Canadiens? Par exemple, il pourrait s'agir des boîtes d'amnistie qu'on a mentionnées, si on envisage cette solution, ou toute autre mesure afin d'améliorer une situation où plusieurs Canadiens risqueront de se retrouver dans une position très fâcheuse lorsqu'ils tenteront de traverser la frontière.

M. Hill : Pourriez-vous préciser ce qu'est une boîte d'amnistie?

La sénatrice McPhedran : Je crois comprendre — et M. Hudak n'a pas fourni beaucoup de détails — qu'il s'agit d'une possibilité pour un Canadien de remettre ce qu'il peut transporter — ce qu'il a peut-être oublié — et de le placer dans l'équivalent d'une boîte sécurisée ou dans un endroit où il n'est plus en sa possession.

Mr. Hill: And this is a Canadian trying to travel into the United States?

Senator McPhedran: Yes.

Mr. Hill: Okay. I'm afraid I'm just not in a position to describe what the United States might be planning in that regard. I'm not aware that they're planning anything in that regard, based on my discussions and what the subjects for discussion have been so far in the Canada Border Services Agency-Customs and Border Protection working group that I mentioned earlier this afternoon.

I can tell you that, from the point of view of Canada, we're not considering an amnesty box for travellers coming into Canada that may inadvertently have a small quantity in their possession. Coming into Canada, whatever amount that's not declared would be seized and would not be returned.

Senator McPhedran: My question was, I think, the other way around. I'm asking you to focus on Canadians and the protection of Canadians who get caught in a border crossing situation where, if they were outside of that particular physical area of the border crossing — they were 20 feet away — what they had was completely legal for Canadians in Canada.

Has there been any discussion about these kinds of scenarios where, in good faith, inadvertently, there is possession of what 20 feet away in Canada is perfectly legal but is going to create huge negative consequences for that person, perhaps for their lifetime? What are we doing? Are you thinking about it? Is it under discussion about how to be respectful of what will become Canadian law if Bill C-45 is passed and the various situations in which Canadians are going to be caught up in a border crossing scenario with some very significant, long-term negative consequences?

[*Translation*]

The Deputy Chair: Mr. Hill, I will ask you to keep your answer brief, because we only have five minutes left, and I see that there are two senators who want to speak. So, I would ask that the questions and answers be brief, please.

[*English*]

Mr. Hill: Yes. The current practices and posture for enforcement and determining admissibility or inadmissibility by U.S. Customs and Border Protection is what we understand will be the posture they will have going forward. We're discussing our legislation so that they fully understand what it is. We have not yet had the U.S. explain to us a position that differs from the existing way they conduct their business. We are most interested to learn if there will be a change. I believe they will share that

M. Hill : Et il s'agit d'un Canadien qui essaie d'entrer aux États-Unis?

La sénatrice McPhedran : Oui.

M. Hill : D'accord. Je crains de ne pas pouvoir décrire ce que les États-Unis planifient à cet égard. Je n'ai connaissance d'aucun projet à ce sujet, selon mes discussions et les sujets qui ont été abordés jusqu'à maintenant au sein du groupe de travail de l'Agence des services frontaliers du Canada et du Service des douanes et de la protection des frontières que j'ai mentionné cet après-midi.

Je peux vous dire que, du point de vue du Canada, nous n'envisageons pas de mettre en place une boîte d'amnistie pour les voyageurs qui arrivent au Canada et qui auraient par inadvertance une petite quantité en leur possession. À l'arrivée au Canada, toute quantité non déclarée serait saisie et ne serait pas restituée.

La sénatrice McPhedran : Ma question concernait, je crois, la situation inverse. Je vous demande de vous concentrer sur les Canadiens et la protection des Canadiens qui se retrouvent à la frontière alors que s'ils se trouvaient à l'extérieur de la zone du poste frontalier — à 20 pieds —, ils auraient en leur possession une quantité de marijuana tout à fait légale pour des Canadiens au Canada.

A-t-on discuté de ces types de scénarios où, de bonne foi, par inadvertance, une personne avait en sa possession quelque chose qui aurait été parfaitement légal 20 pieds plus loin du côté du Canada, mais où cela entraînera des conséquences néfastes énormes pour cette personne, peut-être toute sa vie? Que faisons-nous? Y pensez-vous? Tenons-nous des discussions sur la façon de respecter ce qui deviendra une loi canadienne si on adopte le projet de loi C-45 et sur les diverses situations où des Canadiens se retrouveront dans une position fâcheuse à la frontière, ce qui aura des conséquences néfastes très importantes à long terme?

[*Français*]

Le vice-président : Monsieur Hill, je vais vous demander une réponse rapide, car il ne reste que cinq minutes et je vois deux sénateurs qui veulent prendre la parole. Je demanderais donc des réponses rapides et des questions courtes, s'il vous plaît.

[*Traduction*]

M. Hill : Oui. Les pratiques et la posture actuelles pour l'application de la loi et la détermination de l'admissibilité ou de l'inadmissibilité du Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis resteront les mêmes, selon ce que nous croyons comprendre. Nous discutons de notre projet de loi afin que les responsables comprennent bien ce qu'il en est. Les États-Unis ne nous ont pas encore présenté de changement dans la façon dont ils mènent leurs activités. Nous tenons absolument à savoir s'il y aura un changement. Je crois qu'ils communiqueront

information if in fact there is a change, but it would be pure speculation on my part, and I'd rather not go there at all.

I can share with you that the U.S. appears to be most interested and most focused on understanding what our legislation is at the present time.

Senator Jaffer: I have a quick question for the superintendent. I understand you're not quite aware of the operation of Bill C-23. In the answer you give, can you please tell us, an earlier witness, Mr. Saunders, spoke about an RCMP officer always sitting in the corner when people go through U.S. pre-clearance. I want to know if that practice will continue after the passage of Bill C-23.

One thing that really brothers me about Bill C-23 is the fact that there can be strip searches and questioning of Canadians without RCMP officers being present. I want to know if you now know how often that will be and why that is happening.

Ms. Solesme: Again on the pre-clearance?

Senator Jaffer: If you could please provide those answers as well. Thank you very much.

Ms. Solesme: Very well.

[*Translation*]

The Deputy Chair: We have reached the end of our meeting. I would like to add to what Senator Jaffer was saying. There are RCMP officers stationed in the United States. I imagine a similar policy exists.

I would like to thank our witnesses for their participation. Know that your testimony will be useful for our study of Bill C-45. On behalf of all my colleagues, I want to restate the urgency of getting clear answers for all Canadians. Thank you very much for your testimonies and presentations.

(The committee adjourned.)

cette information si, en fait, il y en a un, mais j'émettrais des hypothèses si je l'affirmais et je préférerais ne pas le faire.

Je peux vous dire que les États-Unis souhaitent actuellement vraiment comprendre notre projet de loi et se concentrer sur celui-ci.

La sénatrice Jaffer : J'ai une petite question pour le surintendant. Je crois que vous ne comprenez pas tout à fait le fonctionnement du projet de loi C-23. Un témoin précédent, M. Saunders, a parlé d'un agent de la GRC toujours présent lorsque les gens subissent au précontrôle du côté des États-Unis. Je veux savoir si cette pratique sera maintenue après l'adoption du projet de loi C-23.

Une chose qui m'embête vraiment à propos du projet de loi C-23, c'est le fait qu'il peut y avoir des fouilles à nu et des interrogatoires de Canadiens sans la présence d'agents de la GRC. J'aimerais savoir si vous savez maintenant si cela se produira souvent et la raison pour laquelle cela se produira.

Mme Solesme : Encore une fois au cours du précontrôle?

La sénatrice Jaffer : Si vous pouviez également nous répondre là-dessus. Merci beaucoup.

Mme Solesme : Très bien.

[*Français*]

Le vice-président : Nous en sommes à la fin de la séance du comité. J'aimerais ajouter à ce que disait la sénatrice Jaffer. Il y a des policiers de la GRC en fonction aux États-Unis. J'imagine qu'il y a une politique similaire.

J'aimerais remercier nos témoins de leur participation. Sachez que vos témoignages seront utiles à notre étude du projet de loi C-45. Au nom de mes collègues, je réitère l'urgence d'avoir des réponses claires pour l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes. Je vous remercie beaucoup de vos témoignages et présentations.

(La séance est levée.)

WITNESSES

As individuals:

Gil Kerlikowske, former Commissioner, U.S. Customs and Border Protection (by video conference).

Brookings Institution:

John Hudak, Deputy Director, Center for Effective Public Management.

As an individual:

Len Saunders, Attorney at Law.

Canada Border Services Agency:

Peter Hill, Associate Vice-President, Programs Branch.

Global Affairs Canada:

Kevin Thompson, Director General, North America Strategy Bureau.

Royal Canadian Mounted Police:

Jamie Solesme, Superintendent, Federal Policing, Criminal Operations.

TÉMOINS

À titre personnel :

Gil Kerlikowske, ancien commissaire, Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis (par vidéoconférence).

Brookings Institution :

John Hudak, directeur adjoint, Center for Effective Public Management.

À titre personnel :

Len Saunders, avocat.

Agence des services frontaliers du Canada :

Peter Hill, vice-président associé, Direction générale des programmes.

Affaires mondiales Canada :

Kevin Thompson, directeur général, Direction générale de la Stratégie pour l'Amérique du Nord.

Gendarmerie royale du Canada :

Jamie Solesme, surintendant, Opérations criminelles de la Police fédérale.